

Fait de page du 15 dec. 1937
Fait de page du 22 dec. 1937

1 197.27

912.95

2,110.72

Total 11,839.40

Le comité recommande que le montant de \$500.00 soit dans le budget 1938 comme souscription à l'Hôpital Ste Brade soit accordé au dit Hôpital.

Le comité recommande que le montant de \$50.00 soit de Monsieur et mesy P. et de la somme de \$200.00 de la se soit par rept et que le paiement en soit fait immédiatement.

Le comité recommande que Mme Gaston August soit chargée de présenter au nom de la cité de St-Ramond-ville un bill devant la législature pour demander deux amendements à la charte et en particulier le droit de taxes à \$500.00 par année les propriétés à écheins.

Le comité recommande que le loyer de certaines familles indigentes soit payé par la cité comme suit :

Noms	Adressés	mont	Total
M. Bery	M. & M. G. G. G. G. G.	est 2.00	421.00
M. G. G. G.	M. G. G. G.	est	11.00
M. G. G. G.	M. G. G. G.	est	10.00
M. G. G. G.	M. G. G. G.	est	10.00
M. G. G. G.	M. G. G. G.	est	10.00
M. G. G. G.	M. G. G. G.	est	10.00
M. G. G. G.	M. G. G. G.	est	9.00
M. G. G. G.	M. G. G. G.	est	5.00
M. G. G. G.	M. G. G. G.	est	10.00
M. G. G. G.	M. G. G. G.	est	5.00
M. G. G. G.	M. G. G. G.	est	5.00

Le comité est d'avis de la déclaration, signée par Monsieur Albert Miot et autres qui demandent de former un association sous le nom de la jeunesse de St-Ramond-ville.

Le comité recommande que la demande d'incorporation de Monsieur Albert Miot et autres soit approuvée.

Le comité prend connaissance de la demande signée par Henry Blais et autres pour suspension de salaire.

Le comité recommande que le salaire soit fixé à 90% de l'heure pour les employés suivants :

Henry Blais, Auguste Blouin, Paul Giguère, Ernest Blanchet, Emile Lagacé, et 4 autres à venir. L'adhésion à St-Ramond comme au comité aux autres non spécifiés d'un projet de association qui sont connus par le Syndicat Catholique des Manufacturiers de St-Ramond-ville.

Le comité décide unanimement de refuser le projet de association parce que le conseil de la cité n'est pas avec eux dans tout le projet de description dans l'emploi de journaliers, avec plus de salaire que raisonnable. Le conseil entend intervenir dans la liberté d'action à ce sujet dans l'avenir même de ouvrir au général.

Et la séance est levée.

Enguine Pelletier
Maire

John Jones
4 officier



Le 11 janvier 1938

Assemblée régulière du Conseil municipal de la cité de St-Ramond-ville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances au le Conseil mardi le 11 janvier 1938, cette séance étant la première séance extraordinaire au mois de janvier 1938.

Sont présents: Messieurs les échevins Messrs. (Lafontaine, Henri Delorme, Victor Gagnon, L. G. Farland, Soudaire, Besselle, J. R. Blanchard et Albert Leclair sous la présidence de son honneur le Maire Enguine Pelletier.

Le greffier donne lecture de l'avis convoquant la présente assemblée et du certificat constatant sa qualification à tenir les membres du Conseil.

Les minutes des séances régulières tenues les 10 et 20

decembre 1937 sont lies et approuvés.

Les lies ont aussi donné aux pouvoirs publics de cha-
cune des communes de ce canton les 26 decembre, 28, 29
et 30 decembre 1937, et il est propose par l'echevain Jeanne
Boirelle, seconde par l'echevain L. H. Farland, que ces
pouvoirs publics soient approuvés. *Accepté.*

Il est propose par l'echevain des Boirelle, seconde
par l'echevain L. H. Farland, que le conseil approuve et ratifie
les recommandations contenues dans le procès verbal
d'une reunion des conseils généraux en date du 20 novembre
1937, se rapportant aux règlements des communes relatives
aux pas de buscs non finies, et à l'achat d'une certaine
terrain au lot des successions Boirelle, et que les dites recom-
mandations soit dûment approuvés et ratifiés; et que les
greffiers soit autorisés à signer au nom de la cité le contrat
mentionné dans les résolutions du 20 novembre. *Accepté.*

Il est propose par l'echevain Marie Lafontaine,
seconde par l'echevain Robert Leclerc, que les comptes relatifs
soient approuvés et les services autorisés à les payer aussis.

Lies de paye des 29 aie / 37 21,95.44
" " " " 5 june 37 227.23

		1937
Ad. Tremblay	12.66	↓
Geo. Leclercq	12.65	↓
Lies. Prov. (branch amoué)	101.77	↓
Lombes pas de	37.00	↓
Léonie Héroux	18.00	↓
Alb. Piché, rue Gaud & Hamours	28.00	↓
Ray. Goy	1.00	↓
Geo. de St-Roch-de-la-Croix	12.00	↓
Le Gaud & Hamours	44.70	↓
Dr. L. P. Miller	2.00	↓
Dr. Mrs. Goy	5.00	↓
Guaranties Communales Co.	6.00	↓
G. P. H. (Loyers)	3.00	↓
" " (Frais)	2.00	↓
Andréon Grandet Cour	722.01	1937
François Hankin	66.70	↓
Geo. Dugard & Fils	112.67	↓
Grand - Fils	7.72	↓
Hughes Goy	55.70	↓
St-Hille Les Co.	15.00	↓
Bouchard Guitonville Goy.	1.00	↓
Le Landet	2.00	↓
C. E. Rousseau	0.20	↓

Dumonts Coal - Lombes Co.	1244.24	↓
G. Héroux	21.25	↓
J. R. Blanchard & Co.	276.29	↓
Impressions Dumonts	17.17	↓
René J. Leclerc Dr.	642.52	↓
J. H. Leclerc	41.77	↓
"	2.75	↓
Joseph Mayeux	23.20	↓

27119.41

Drumonts Coal - Lombes Co.	2.00	↓
Phil. Boire	23.90	↓
J. L. Champagne	22.34	↓
H. B. Pelletier	57.50	↓
D. Goy	1.00	↓
G. de Bouchard	111.00	↓
Geo. Girard	52.57	↓
Amalric de St-Hille	7.22	↓

2777.50

Gleues des 24 aie / 37 (Frais)	16.00	↓
" " 25 aie	22.00	↓
" " 27 "	72.00	↓
" " 1 ^{er} june / 37	16.00	↓
" " 3 "	2.00	↓
" " 7 "	22.00	↓
" " 7 "	204.00	↓

277.00

Total des comptes: 2792.20

Accepté.

Il est propose par l'echevain L. H. Farland, seconde
par l'echevain des Boirelle que le conseil, sous recommander
sa responsabilité, offre à M. Miller Mayeux ses services de 225.00
en règlement final de toutes réclamations au sujet de son acte
fait par Mme Mayeux, et au sujet de quel une réclamation a été
faite. *Accepté.*

Il est propose par l'echevain Marie Lafontaine,
seconde par l'echevain des Boirelle que la cité de Drumont-
ville accepte comme ses publications les rues pendant les ans
1938 et 1939 au quartiers Est, sous obligation de la part de la cité
d'inscrire dans les sites sur ses brevets publics à part le re-
levés des rues elles-mêmes; cette acceptation est sujette
à la condition de certains à la cité par contrat notarié, et le greffier
est autorisé à signer le dit contrat au nom de la cité.
Accepté.

Le greffier fait rapport au conseil que les

Déclaré Paul Jean Barbier dévise payez la balance des versements qui est en la cité comme celles au pair et vende de l'immobilier parant de de 125 au grandeur tout.

Il est proposé par l'échevin Jean Milangeon, second par l'échevin Hédas Popin que le greffier soit autorisé de recevoir le paiement et de donner quittances et de signer les reçus en la R. C. Barbier un acte de vente suivant les dispositions du contrat originaires entre M. Arthur Fleurent et Lucile et Suzanne Mandelotte. G. G. G.

L'échevin J. Biencelle donne avis de motions qui est proposée à la prochaine séance sur règlement concernant la vente des bois.

Il est proposé par l'échevin Jean Milangeon, second par l'échevin des Biencelle, que les établissements des viticulteurs soit interdits sur les côtés nord-ouest de la rue de la rue Lonsay à la rue Saint, et que le règlement des viticulteurs soit amendé en conséquence. G. G. G.

Il est proposé par l'échevin J. R. Blanchard, second par l'échevin de Lafontaine que le salaire de M. Fernand Lemaire soit porté à 200 francs par semaine à partir du 1^{er} janvier 1937. G. G. G.

Il est proposé par l'échevin Jean Destanoy, second par l'échevin J. R. Blanchard que le salaire des gardiens de la prison soit porté à 200 francs par semaine. G. G. G.

Le trésorier reçoit instructions de payer au mois au Club de Hockey les souscriptions autorisées le 26 octobre 1937.

Il est proposé par l'échevin Jean Milangeon, second par l'échevin Robert Fleuret, que le conseil soit autorisé d'achat fait par les séances de 20000 de dépenses de la cité de Québec, échéant le 31 novembre 1936, et portant intérêt au taux de 5 1/2%, au pair de 2100 et intérêts courus. G. G. G.

Il est proposé par l'échevin des Biencelle, second par l'échevin Fernand Lafontaine que l'ingénieur de la cité ait les charges inclusives des travaux à effectuer la rue Saint, et qu'il dirige seul les travaux sous un desportabilité à l'ingénieur de la cité. G. G. G.

Il est proposé par l'échevin Jean Destanoy, second par l'échevin J. R. Blanchard, que le conseil s'ajourne à mardi, le 11 janvier 1937. G. G. G.

Et les registres ont été

Arthur Gagné
Maire

Jean Giffard
Greffier

— Le 11 janvier 1937 —

De suite après les séances régulières tenues ce jour les membres du conseil se réunissent au conseil.

Sont présents, tous les membres du conseil qui ont assisté à la séance régulière, avec la présidence de Monsieur le Maire Auguste Giffard.

Le conseil recommande d'approuver le paiement à M. Lucile Dandieu dévise comme est de 200 francs le loyer des immeubles de l'ing. Albert Gagné.

Le conseil recommande de payer à M. Fernand Lemaire une somme de 200 francs versée depuis le 1^{er} décembre, comme indemnité pour le logement de la famille Auguste Giffard.

Le conseil recommande que les familles Auguste Giffard soient exemptés de taxes d'assurances publiques de M. Adèle Fleuret.

Le conseil recommande que le salaire de M. G. Giffard Lemaire et Fernand Giffard soit porté à 200 francs par semaine.

Le conseil recommande que le salaire de M. Fernand Lemaire soit porté à 200 francs par semaine à partir du 1^{er} janvier 1937.

Le conseil recommande que les loyers suivants soient payés pour des familles indigentes :

M. Giffard	chez M. A. Giffard	200 francs	11	1937
D. Lemaire	do	200 francs	12	do
L. Lemaire	do	200 francs	12	do
J. Lemaire	Auguste Giffard	100 francs	12	do
Jean Giffard	Lucile Dandieu	100 francs	12	do
Jean Giffard	Robert Fleuret	100 francs	12	do
Jean Giffard	Lucile Dandieu	100 francs	12	do
Jean Giffard	J. R. Popin	100 francs	12	do
Lion Fleuret	G. G. Giffard	200 francs	12	1937

Le conseil recommande que l'exemple régulier soit accordé à Dominique Giffard Dandieu, Lucile Dandieu, Robert Fleuret, Jean Giffard, Albert Fleuret qui ont payé une certaine somme de taxes de la balance des paiements de la commune.

Et les registres ont été

Arthur Gagné
Maire

Jean Giffard
Greffier

Je, sous-seingé, Arthur Rajotte, médecin-silic-
niste de la cité de Drummondville, élu maire de la cité de
Drummondville, jure que je remplis les devoirs de ma charge,
au mieux de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide!

Assurément devant moi,
à Drummondville, ce
10 février 1931.

Arthur Rajotte

Alfred Fleury
Cur. Greffier

Je, sous-seingé, R. Arthur Pinaud, commes-
çant de la cité de Drummondville, élu ichéon de la cité de
Drummondville pour le siège de 1 du quartier Nord-ouest,
jure que je remplis les devoirs de ma charge, au mieux de mes
connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide!

Assurément devant moi,
à Drummondville, ce
10 février 1931.

R. Arthur Pinaud

Alfred Fleury
Cur. Greffier

Je, sous-seingé, Edgar Larocque, commerçant
de la cité de Drummondville, élu ichéon de la cité de Drum-
mondville pour le siège de 2 du quartier Nord-ouest, jure que
je remplis les devoirs de ma charge, au mieux de mes
connaissances et capacités!

Ainsi que Dieu me soit en aide!

Assurément devant moi,
à Drummondville, ce
5 février 1931.

Edgar Larocque

John Aguirre
Greffier

Je, soussigné L. G. Ferland, bourgeois, de la
cité de Drummondville, élu icheriv de la cité de Drummond-
ville, pour le siège de 1 au quartier Sud, jure que je remplirai
les devoirs de ma charge, au meilleur de mes connaissances
et capacités. Ainsi que Dieu me soit en aide!

Assurance devant moi,
à Drummondville, ce
10 février 1938.

Marc Hébert
Cur. Greffier

L. G. Ferland

Je, soussigné Wilfrid Blanchard, bourgeois
de la cité de Drummondville, élu icheriv de la cité de Drummond-
ville, pour le siège de 2 au quartier Sud, jure que je remplirai
les devoirs de ma charge, au meilleur de mes connaissances
et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide!

Assurance devant moi,
à Drummondville, ce
10 février 1938.

Marc Hébert
Cur. Greffier.

Wilfrid Blanchard

Je, soussigné André Auillet, bourgeois, de la
cité de Drummondville, élu icheriv de la cité de Drummondville,
pour le siège de 1 au quartier Centre, jure que je remplirai
les devoirs de ma charge, au meilleur de mes connaissances
et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide!

Assurance devant moi,
à Drummondville, ce
10 février 1938.

Marc Hébert
Cur. Greffier

André Auillet

Je, soussigné Félix Bourquey, mécanicien
de la cité de Drummondville, élu icheriv de la cité de Drum-
mondville pour le siège de 2 au quartier Centre, jure que
je remplirai les devoirs de ma charge, au meilleur de mes
connaissances et capacités. Ainsi que Dieu me soit en aide!

Assurance devant moi,
à Drummondville,
ce 12 février 1938.

Marc Hébert
Cur. Greffier.

Félix Bourquey

Je, soussigné Armand St Pierre, marchand
de la cité de Drummondville, élu icheriv de la cité de Drum-
mondville, pour le siège de 2 au quartier Est, jure que je
remplirai les devoirs de ma charge, au meilleur de mes
connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide!

Assurance devant moi,
à Drummondville
ce 6 février 1938.

Marc Hébert
Cur. Greffier.

Armand St Pierre

Je, soussigné Robert Leclerc, gérant, de la cité
de Drummondville, élu icheriv de la cité de Drummondville,
pour le siège de 1 au quartier Est, jure que je remplirai les
devoirs de ma charge, au meilleur de mes connaissances et
capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide!

Assurance devant moi,
à Drummondville, ce
7 février 1938.

Marc Hébert
Cur. Greffier

Robert Leclerc

— Le 7 février 1938 —

Assemblée spéciale du conseil de la cité de Drummondville organisant un comité général à la salle du conseil le 7 février 1938.

Sont présents, Messieurs les échevins Edgar Lacombe, L. G. Berland, Wilf Blanchard, André Chellek, Félix Languay et Robert Leclerc sous la présidence de son Honneur le Maire Arthur Royette.

Les membres du conseil élus au comité général sont M. Joseph Marier, le député du comté de Drummond, ex officio, et deux autres représentants à l'Honorable Ministère des Travaux publics les faits suivants.

Depuis 4 ans, la cité de Drummondville a payé seule les dépenses encourues pour le service d'eau, sans contribution de la part du gouvernement.

L'augmentation constante de la population sans augmentation des nombres d'emplois à ces services publics qui devient de plus en plus difficile au sujet du chômage.

Les dépenses encourues par la cité de Drummondville pour supporter les dépenses nécessaires ont été de près de \$200,000, et cela malgré l'existence par la cité et à ses frais d'un programme très considérable de travaux publics, les dépenses pour travaux publics s'étant élevées à un total de \$140,000.

Les travaux actuellement en cours et pour lesquels le Ministère du Travail a bien voulu contribuer pour \$30000 n'ont terminés d'ici six à huit jours, et il n'y a pas de travaux publics prévus d'ici au mois de mai 1938.

La cité de Drummondville se voit chargée de prendre soin de plus de 70 écoliers et de leur famille et des travaux publics ne sont pas exécutés sans l'intermittence des travaux.

Les membres du conseil collectent sous, par l'intermédiaire de leur député, la cité au Gouvernement pour obtenir des travaux et s'agit avec le M. St. Jean, travaux qui ont coûtés \$240000, et qui pourraient fournir des travaux aux écoliers nécessaires.

Les membres du conseil prient donc leur député de leur s'obliger de l'Honorable Ministère des Travaux publics les sommes nécessaires pour exécuter les travaux plus haut mentionnés.

+ de Travail

g B

Et la séance est levée.

Arthur Royette
Maire

Jean Lacombe
Échevin

— Le 15 février 1938 —

Assemblée spéciale du conseil municipal de la cité de Drummondville tenue le mardi 15 février 1938, cette séance étant convoquée pour les fins suivantes:

1. Approbation des procès verbaux des séances du conseil et des séances de comité au conseil non encore approuvés.
2. Approbation des comptes payables par la cité.
3. Lecture au rapport des services électoraux et approbation des comptes au rapport avec cette élection.
4. Acceptation au sujet de la démission des échevins Ed. Rivard et Louis St. Pierre.
5. Réception au rapport au vérificateur pour les opérations de 1937 et sur la réorganisation des livres de la cité.
6. Nomination du vérificateur pour les opérations de l'année terminée le 31 décembre 1937.
7. Adoption des mesures nécessaires pour pourvoir à l'entretien des travaux publics pour terminer au chômage.
8. Vote sur les correspondances et décisions au sujet des questions soulevées par cette correspondance.

Sont présents, Messieurs les échevins Edgar Lacombe, Wilf Blanchard, L. G. Berland, André Chellek, Félix Languay et Robert Leclerc, sous la présidence de son Honneur le Maire Arthur Royette.

Les minutes de la séance régulière du 11 janvier 1938 sont bien approuvées et signées.

Il est proposé par l'échevin Robert Leclerc, second par l'échevin L. G. Berland, que les rapports des séances du conseil tenues les 11 janvier et 7 février 1938 soient approuvés, et ces rapports sont signés par le conseil. Goyette.

Il est proposé par l'échevin Robert Lefebvre, secondé par l'échevin L. S. Farland, que les comptes arriérés soient approuvés et les décaissements autorisés à les payer suivants:

Les payes au 30 juil. 188	\$3842.00	?
..... 19	2797.32	?
..... 20	2627.37	?
..... 21	2599.20	?
..... 22	2618.47	?

J. Henri Lambley, 4 exempls	18.75	?
Dumas & Dugas	5.00	?
Lambert, Juchas	30.00	?
Mlle Gault	15.00	?
Commissaires des Loges	4.80	?
Mlle Gauthier-Langoy	10.00	?
Salomon Piron	20.00	?
Robine Gauthier	2.50	?
Jos. Magnien, ex fam. de St-Jean	5.50	?
Lucas Lambert	75.00	?
Lis. Poir, ex leur décaissement	126.75	?
R. Belliveau	25.20	?
P. G. Roussier	12.57	?
Campbell Macdonald	2.00	?
L. P. Macdonald	11.75	?
Hamilton Gouge	5.00	?
James Gougeon	5.00	?
G. L. Hardy	232.75	?
Paroissiens ex St-Jean	8.50	?
Impress. dit St-Jean	25.25	?
G. J. G. Gougeon	47.50	?
B. H. de la	48.00	?
Jules Gougeon	100.25	?
Bell Téléphone	70.00	?
Ch. Gougeon Municipalité	40.00	?
Gougeon Municipalité	71.50	?
Lefebvre Lefebvre	17.00	?
Lucas Lambert	1.00	?
Lefebvre Gougeon Canal de	124.00	?
L. Martel	227.00	?
Jos. Lafontaine	310.25	?
Gougeon Juchas Projets	15.10	?
Keller Lefebvre - Lefebvre	15.00	?
P. H. Robine	7.50	?
Mme. Martel ex Drummond	240.50	?
Lucas Lambert	1.00	?

○ 3711
36.49

G. Roussier	\$28.70	?
J. G. Lafontaine	26.20	?
J. A. Lambley	72.30	?
M. G. Piron	25.10	?
P. G. Gault	17.00	?
J. R. Blanchard - Gougeon	111.50	?
Robine Macdonald Ltd.	41.74	?
Drummond Gougeon - Lefebvre	52.50	?
Jos. Belliveau Drummondville	2.50	?
Mrs. Belliveau	7.20	?
J. G. Lefebvre	15.00	?
Offices Robine Ltd.	12.75	?
Union Temp.	240.15	?
Misses Gougeon	2.50	?
Gougeon Piron	2.50	?
Gougeon Robine	4.00	?
Robine & Martel	29.00	?
E. Lefebvre, ex Bell & Lefebvre	405.95	?

\$2,118.00

Les autres décaissements:

D. Lefebvre	5.00	?
Robert Dumas	74.75	?
J. Gougeon Martel	25.25	?
J. L. Gougeon	41.00	?
Drummond Gougeon	128.00	?
G. Martel	240.00	240.00
James Gougeon	50.00	?
Gougeon Gougeon	40.00	?
J. Lafontaine - Gougeon	40.00	?
de Robine	40.00	?
F. G. Belliveau	10.00	?
Jos. Gougeon	5.00	?
Lucas Lambert	22.50	?

\$422.50

Total des comptes approuvés: \$25794.50 - 4 exempls.

Le rapport officiel de l'échevin Gougeon sur les finances 1888 est déposé devant le conseil avec les procès-verbaux au rapport avec cette élection.

Il est proposé par l'échevin L. S. Farland, secondé par l'échevin Gougeon Lefebvre, que le rapport soit reçu, approuvé et autorisé, et que le compte des dépenses soit arriéré total de \$250.00 soit approuvé, et les autres comptes payés par les décaissements, autorisés et les décaissements.

Le greffier fait lecture de la lettre de décaissement de Roussier R. G. Piron et Henri St-Jean comme décaissements.

Il est proposé par l'échevin Robert Leclaire, second par l'échevin Bégar Lévesque que ces dimissions soient acceptées.
Adopté.

Le greffier fait part au conseil que les hommes de bien Arthur Royette ont remis au directeur comme copie de leurs mandats en date du 21 janvier 1927, pour prendre effet le 1^{er} janvier 1928. Cette lettre de dimission devra être déposée aux archives.

Le conseil reçoit le rapport du vérificateur, et il est en ce qui concerne la prochaine séance.

Il est proposé par l'échevin L. G. Farland, second par l'échevin Robert Leclaire que M. Raymond Bélanger soit chargé de faire la vérification des livres pour l'année 1927, au mois de 1928-29, et que le trésorier fournisse au vérificateur ses copies certifiées des comptes et bilans et des comptes existants.
Adopté.

L'échevin L. G. Farland, second avis se met en ce qui il proposera à la prochaine séance au règlement pour l'année à ses travaux et qu'il se charge de les lire et de les lire dans les réunions publiques.

Le greffier lit au conseil les lettres de dimission de M. Louis Bédard comme bourgeois de la cité.

Il est proposé par l'échevin L. G. Farland, second par l'échevin Robert Leclaire, que cette dimission soit acceptée.
Adopté.

Il est proposé par l'échevin André Bellefleur, second par l'échevin Wilf Blanchard, que la Cie Bell Téléphone soit autorisée à exécuter les travaux mentionnés dans les lettres de la dite compagnie, en date du 5 et l'octobre 1927, à l'usage pour tous les sites de la cité, et qu'il soit permis au conseil de la dite compagnie, de faire si nécessaire, sans être chargé, les travaux prévus dans les lettres de la dite compagnie, et que l'officier désigné par la dite loi soit en ce qui concerne les propriétés des particuliers.
Adopté.

Il est proposé par l'échevin Bégar Lévesque, second par l'échevin André Bellefleur, que le greffier soit autorisé à signer une quittance pour le paiement du jugement de la cité de Drummondville contre M. Arthur Dumas, jugement enregistré sous le no. 27206 B-24, pourvu que le greffier requise le montant de ce montant certifié au trésorier de la cité. 4 sept.

Le greffier communique les réclamations faites par M. Louis L. G. Ordreux, René St Laurent, J. Lucien Poirier et Alfred Goulet.

Les échevins André Bellefleur et Wilf Blanchard sont chargés de réunir les livres, de remonter les réclamations et de faire rapport à la prochaine séance.

Et la séance est levée

Robert Royette

Président

John G. Giffey

— Le 22 février 1928 —

Assemblée régulière du conseil municipal de la cité de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances et se composant, le 22 février 1928, entre autres de la réunion tenue le mercredi 22 février 1928.

Sont présents: Messieurs les échevins Bégar Lévesque, L. G. Farland, Wilf Blanchard, André Bellefleur, Félix Tremblay, et Robert Leclaire, ainsi que le trésorier et les hommes de bien Arthur Royette.

Le greffier communique les lettres de la dite compagnie, et au certificat constatant sa signature. Tous les membres du conseil.

Les minutes de la séance précédente sont lues et approuvées et signées.

Il est proposé par l'échevin L. G. Farland, second par l'échevin Robert Leclaire que les comptes mentionnés soient acceptés, et les déclarations mentionnées à la page suivante.

Lecteur des pages au 16 février 1928.	\$ 2.001.265
Harris Dumbloy	250
Lucien Lavoie (Lecteur des pages)	250
Lucien Dumas	100
Le Carole	150.00
Le Lambert	150
G. L. Hardy	150
Off. Goulet	200
Off. Poirier	200
Carole Montplaisir	100
Édouard Poirier	100
Lucien Royette	200

Bouchard & Belot	228	1
J. G. Corcoran	1474.61	
do	151.00	2
L. P. Guinebert	51.42	2
Hobbs Carago	2.51	2
Imperial Oil Co.	40.25	2
Just Equipment & Supply	1.40	2
R. Macdonald	2.29	2
Drummond Coal	2.65	2
John Miller-Drummondville	2.61	2
Thompson Bureau	2.10	2
Caro Impres	22.11	2

Total des comptes. p. 2,050.54.

Adopté.

Il est proposé par l'échevin Robert Leclair, secondé par l'échevin André Bellet, que la cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque des Marchands, pas plus de plusieurs billets promouvant une somme totale de pas plus de \$150,000, quinqs mille dollars, comme n'accédant pas les engagements des revenus de la caisse financière 1957, la cité ayant besoin de cette somme de \$50,000 pour payer ses échéances en attendant la perception des taxes pour l'année 1958, et que le maire et le trésorier soient autorisés à signer tous les dits billets, à demander un fus et à inscrire des noms; tous les dits billets seront des remboursements sous le taux de 6 annués, 505, et porteront intérêt au taux de 4 1/2%; et que permission soit donnée à la Commission Municipale de Québec pour contracter le dit emprunt. Adopté.

Il est proposé par l'échevin L. G. Beland, secondé par l'échevin Félix Lemay, que le trésorier de la cité recense le montant de la Banque Commerciale pour s'enquérir des conditions d'emprunt qui serait chargé pour emprunter temporairement une somme de la dite banque, et que rapport de cette autorité soit fait au conseil. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Roger Grogan, secondé par l'échevin Robert Leclair que la cité de Drummondville fasse une résolution amenant à l'honorable Ministre des Travaux publics que la construction de son pont sur la Rivière du Sagou, sans le passer de John Drummond-Bon Gouard, soit faite en cet état, équivant aux la présente résolution soit envoyée à l'honorable Ministre, et un dépôt au comité pour que se termine d'après la présente demande. Adopté.

Il est proposé par l'échevin L. G. Beland, secondé par l'échevin Félix Lemay, que la cité de Drummondville

fasse une résolution à l'effet de demander au gouvernement provincial l'établissement de Drummondville à une école de police, et que copie de la présente résolution soit envoyée à l'honorable Ministre du Service et un dépôt au comité de Drummondville pour que se termine d'après ce dépôt au Ministre pour l'école de la présente demande. Adopté.

Leclerc est soumis d'une lettre de M. J. G. Lemay, agent d'assurance, amenant qu'on lui rende le patronage concernant les polices d'assurance à titre amical, et le conseil et les machineries en général de la cité, pour d'assurance ce sont dits amicaux le 27 février prochain.

Il est proposé par l'échevin Félix Lemay, secondé par l'échevin Rolf Blanchard, que les échevins André Bellet et Leclair fassent les notes des machineries en question et fassent un rapport au conseil. Adopté.

L'échevin Roger Grogan, secondé par l'échevin Rolf Blanchard, secondé par l'échevin André Bellet, propose à la présente séance un règlement pour amener les machines en question à prendre pour assurer à la cité une bonne protection contre l'incendie.

Le conseil charge le greffier d'inscrire au Procès-verbal de l'incident de Québec pour les demandes de permis à Drummondville, et de faire les mêmes invitations à Québec, Sherbrooke.

Le règlement adoptant la circulation de travaux publics sur la rue St-Jean soit des permis de construction de la dite.

Leclerc est soumis d'une lettre de M. Denis Rioux demandant le transfert de deux polices d'assurance. Le cas est approuvé à la présente séance.

Le conseil autorise le maire à continuer l'inspection des viandes dans la cité de Drummondville, la dite inspection devant être faite sans charge.

Leclerc est soumis d'une lettre de M. Henri Poiré, secondé par le procureur et deux conseillers de Québec, pour les services quinquagins de finies, comme devant être tous les semaines, un la fait qu'il n'y a pas de demandes devant les huit années que la dite au service de la cité. Cette demande est refusée.

Leclerc est soumis d'une requête faite auprès des Ministres de la Santé pour obtenir l'établissement de la route nationale, à partir des villages de Québec, au village de Beauport.

Il est proposé par l'échevin Rolf Blanchard, secondé par l'échevin Roger Grogan que la cité de Drummondville approuve formellement cette requête. Adopté.

Reçu
15 Mars 1957

Il est proposé par l'échevin Killy Blanchard, secondé par l'échevin André Chellat, que l'échevin L. G. Ferland soit nommé maire suppléant. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Killy Blanchard, secondé par l'échevin André Chellat, que l'échevin L. G. Ferland soit autorisé à initier les pétitions ou pétitions au maire. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Killy Blanchard, secondé par l'échevin André Chellat, que la balance de la cité soit autorisée à aller avec les caisses de la cité, à la Rangée de Montjoli. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Killy Blanchard, secondé par l'échevin André Chellat, que le Conseil s'ajourne à mercredi, le 25 février 1938, à 8 heures pour. Adopté.

Et la séance est levée

Cochon Killy J. J. J. J.
Maire Greffier

— Le 25 février 1938 —

Assemblée régulière du conseil municipal de la cité de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce conseil municipal, le 25 février 1938, cette séance étant un ajournement de la séance régulière tenue le 22 février.

Sont présents Messieurs les échevins Edgar Leroux, L. G. Ferland, Killy Blanchard, André Chellat, Félix Levesque et Robert Leclair, sous la présidence de son Honneur le Maire Arthur Royette.

L'échevin L. G. Ferland donne avis de motion qui est proposée à la prochaine séance sur règlement concernant le règlement de son ordre.

Il est proposé par l'échevin Edgar Leroux

secondé par l'échevin L. G. Ferland, que le greffier soit chargé d'aller à St-Gabriel Ringuet, pour lui remettre son permis légal au sujet de l'achat d'un terrain par la cité de Drummondville. Adopté.

Le greffier est chargé d'aller aux autorités de la cité et d'expliquer que la gestion de la fourniture de l'eau à cette cité n'est toujours à l'étude.

Le maire est tenu au rapport au respectueux Raymond Melanson pour l'année se terminant le 31 décembre 1936, et il est proposé par l'échevin Félix Levesque, secondé par l'échevin L. G. Ferland, que le rapport soit adopté, et que le trésorier soit autorisé à payer à M. R. Melanson la balance qui lui revient, ainsi que la somme de 1/22 \$, montant d'un compte pour la préparation de livres. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Félix Levesque, secondé par l'échevin André Chellat, que le rapport concernant la réorganisation des systèmes de comptabilité pour la cité soit adopté. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Félix Levesque, secondé par l'échevin André Chellat, que le Conseil s'ajourne à mercredi, le 25 février 1938. Adopté.

Et la séance est levée.

Cochon Killy J. J. J. J.
Maire Greffier

— Le 25 février 1938 —

Séance de comité de conseil tenue à la salle du conseil municipal, le 25 février 1938, à 7 1/2 heures.

Sont présents Messieurs les échevins Edgar Leroux, L. G. Ferland, Killy Blanchard, André Chellat, Félix Levesque et Robert Leclair, sous la présidence de son Honneur le Maire Arthur Royette.

Le comité décide d'écarter l'exemple à M. Paul Guéthie qui a fait récemment le paiement des taxes dues le 20 décembre dernier.

Le comité recommande que les taxes arriérées soient payées par le trésorier, propo à décaisser certains.

savoir:

	chez	
E. Brossier	J.D. Dumplacier	2 50 par mois
M. Brossier	do	2 50 "
Robert Hamel	Mag. Genies	2 10 "
Ames Desmarais	E. Guehenbault	2 10 "
Fulgine Ghaléque	Genes / Beland	2 5 par semaine
Mme Rosine Genes	do	4 "
Emilie Anne Lemay	do	3 "
Louis Leprieux	L. G. Brossier	2 7 par mois
B. Genes	Fulgine Genes	2 10 par mois
Mme de Robidou	M. Langier	2 10 do

Et que les loyers suivants soient payés pour le mois de fé.
v. 1931.

Alp. Darchel	G. Guineard	2 10 par mois
Joseph Berault	J. Guehenbault	2 10 "
Mme de Alf. Blais	E. Guehenbault	2 8 "
Ant. Demois	J. D. Héroux	2 10 "
Gabriel Daviau	Renard Roy	2 10 "
Jos. Dami	Em. Dadiou	2 10 "
D. Demois	Mme H. Paquet	2 7 "
Lucy Leprieux	do	2 8 "
P. Demois	do	2 9 "
Louis Berault	J. Boisvert	2 10 "
Geo. Guehenbault	R. Landry	2 10 "
G. Genes	Mag. Genes	2 50 par se- maine

Mme E. Beauchamp pour payer les enfants Denis
2 50 par semaine
Et la sienne est tenue

Rocky Hoff
Mme

J
Guffey

Je soussigné, Louis Dreyfus, bourgeois, de la
cité de Drummondville, des échiers de la cité de Drummond-
ville pour le siège de 2 des quartiers Est de la cité de Drum-
mondville, prie que je remplisse les devoirs de ma charge
au meilleur de mes connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide!

Assesment devant moi,
à Drummondville, ce 28
juin 1931.

Louis Dreyfus

J
Guffey

Je soussigné, J. Honoré Bilancon, optomé-
triste, de la cité de Drummondville, des échiers de la cité
de Drummondville pour le siège de 1 des quartiers Nord-Ouest
de la cité de Drummondville, prie que je remplisse les de-
voirs de ma charge au meilleur de mes connaissances et capa-
cités. Ainsi que Dieu me soit en aide!

Assesment devant moi,
à Drummondville, ce 1^{er}
mars 1931.

J. H. Bilancon

M. H. Bilancon
in Guffey

Le 1^{er} mars 1938

Reunions regulieres du conseil municipal de la cite de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des reunions de ce conseil - mardi, le 5 Mars 1938, cette reunion etant un ajournement de la reunion tenue le 25 janvier 1938.

Sont presents: Messieurs les echevins Georges Leroy, Honoré Milotson, L. G. Falardeau, Wilf Blanchard, Edouard Lemigny, Louis Guillet, Robert Gelin et Louis Michay, sous la presidence de Monsieur le Maire Arthur Royole.

Les minutes des reunions regulieres tenues les 22 et 25 janvier 1938 sont lues, approuvees et signees.

Lechere est amene devant les minutes de la reunion du conseil tenue le 25 janvier, et il est propose par l'echevin Roger Leroy, secondé par l'echevin Wilf Blanchard, que ces minutes soient approuvees. Adopte.

Le greffier depose devant le conseil le journal hebdomadaire de l'education que le conseil a ete finimer annuellement et fait rapport que Messieurs Honoré Milotson et Louis Michay ont ete élus echevins et qui ils ont tous deux accepte le serment d'office.

Leclerc est amene devant le conseil de la Banque Canadienne au sujet d'un emprunt de \$25000.00. Il est propose par l'echevin Georges Leroy, secondé par l'echevin Honoré Milotson, que le conseil autorise le echevin Gaspé.

Leclerc est amene d'une lettre de M. H. Gell demandant la consideration des routes qui conduisent à Drummondville, et spécialement de la route Montcalm, St-Hyacinthe.

Il est propose par l'echevin Roger Leroy, secondé par l'echevin Wilf Blanchard, que le conseil de la cite de Drummondville approuve les requetes de M. H. Gell, et qu'il envoie copie de la presente resolution aux comites de l'honorable Ministre de la Voirie accompagnée de la requete de M. Gell, et qui une copie de la presente resolution soit envoyée aussi au député au Canada.

Adopte.

Leclerc est amene ses rapports au chef de police concernant les activities de la police durant les mois de janvier et février.

Il est propose par l'echevin Honoré Milotson, secondé par l'echevin Wilf Blanchard, que les comptes annuels soient approuves, et les detaches autorises et les pages annuées.

Alarmes au 12 jours. 213.00

(voir page suivante)

Alarmes au 14 jours.	\$ 2.00	2
" " 15 "	2.00	1
" " 18 "	11.250	2
" " 27 "	265.50	2
" " 29 "	111.00	2
" " 1 fe.	20.00	2
" " 3 "	2.00	1
" " 5 "	2.00	1

pas d'inscription aux 1246 lignes

Alarmes au 7.	\$1.00	1
" " 10.	20.00	1
" " 15.	20.00	2

Gaspé.

Il est propose par l'echevin Roger Leroy, secondé par l'echevin Wilf Blanchard, que l'inscription faite au No. 1223 au site d'habitation se bienement se signee sans la cite de Drummondville soit remplacée par l'inscription suivante:

1223 boulevard St-Joseph	\$ 100.00	100.00
J. B. Guirette	\$ 12,300.14	1200.00 200.00 4000.00

Gaspé.

Il est propose par l'echevin Louis Guillet, secondé par l'echevin F. Lemigny, que M. Louis Pelletier soit nommé ingénieur de la cite, au salaire de \$2000. par année.

Propose au amendement par l'echevin Robert Leclerc, secondé par l'echevin Georges Leroy, que M. G. B. Dufort soit engagé comme ingénieur de la cite, pour une durée de six mois, au salaire de \$200. par mois.

Le vote est pris sur l'amendement.

Ont voté pour l'amendement: les echevins Leclerc, Leroy, Milotson, Falardeau et Michay.

Ont voté contre l'amendement: les echevins Guillet, Lemigny et Blanchard.

L'amendement est déclaré adopté, et la motion principale rejetée aux mêmes voix. Gaspé.

Propose par l'echevin L. G. Falardeau, secondé par l'echevin Jean Milotson, que ses comptes soient approuvés et M. Louis Bruneau.

Propose un amendement par l'echevin Louis Michay, secondé par l'echevin Louis Guillet, que ses comptes soient approuvés et M. Bruneau.

Le vote est pris sur l'amendement.

Ont voté pour l'amendement: les echevins Guillet et Leroy.

Ont voté contre l'amendement: les echevins Falardeau, Milotson et Blanchard.

Comme les deux sections Tourigny et Leclair ne sont pas présentes, les pouvoirs du Maire ont été appelés à voter et il vote pour le rattachement.

L'annexion est déclarée adoptée et la motion principale repoussée sans motifs.

Le greffier est chargé d'écrire à l'effet de convoquer le conseil municipal le jour d'un rendez-vous de la tenue de l'assemblée pour un jour inconvénient les voisins.

Il est proposé par l'échevin Roger Levesque, secondé par l'échevin Honoré Melanson que les comités permanents du conseil soient composés comme suit:-

Finances, Liquidation, Arriérés	Honoré Melanson, président Robert Leclair Roger Levesque
Chemins, Eaux	Robert Leclair, président Louis Michayeur L. G. Garland
Poiss., incendie, Balances	Louis Michayeur, président Willy Blanchard Robert Leclair
Marché	Willy Blanchard, président Félicien Tourigny Amari Guillet
Éclairage, Embellissement	Roger Levesque, président Amari Guillet Louis Michayeur
Logements municipaux	L. G. Garland, président Félicien Tourigny Honoré Melanson
Bois, Hygiène, Chauffage	Félicien Tourigny, président Honoré Melanson L. G. Garland
Écoles, Construction, Liasses	Amari Guillet, président Roger Levesque Willy Blanchard
Adopté	

Il est proposé par l'échevin Roger Levesque, secondé par l'échevin Honoré Melanson que le site de l'ancienne école des plus profondes égouttoires à l'ouest de l'église et à sa proximité dans le secteur qui sert de la frappe par la mort du juge Stein, adopte

et les travaux sont terminés

Ernest Royth
Maire

Ernest Royth
Greffier

Le 7 mars 1931

Séance spéciale du Conseil municipal de la cité de Deux-Montagnes tenue aux fins de l'annexion des terres de ce Conseil, tenue le 7 mars 1931.

Présents: Messieurs les échevins Roger Levesque, J. Honoré Melanson, L. G. Garland, Willy Blanchard, Amari Guillet, Félicien Tourigny, Robert Leclair et Louis Michayeur, sous la présidence de leur honneur le Maire, M. Ernest Royth.

Tous les membres du Conseil étant présents, des fins de session et de nomination est soumise au consentement unanime.

Il est proposé par l'échevin Louis Michayeur, secondé par l'échevin Robert Leclair que les comptes saisonniers soient approuvés et les décaissements relatifs à ces comptes, savoir:

Travaux de fin de l'année, 1931	\$ 107.00
" " " " " " " " " "	9.66
	\$ 2013.88
Ernest Royth	21.25
Ernest Royth	5.00
Ed. Guillet	2.50
G. D. G. G.	41.74
Trés. P. O. de l'annexion	477.00
Mairie - Maire	10.00
Trés. O. O. de l'annexion	86.10
Ernest Royth	27.45
Guy Campbell	1.25
Léonard Guillet	1.25
Le Maire	25.00
Ernest Royth	83.93
Ernest Royth, P. O. G.	20.00
Ernest Royth	2.00
F. H. Hopkins - Co.	2.00
G. W. Hardy	257.00
D. H. G. G.	37.00
L. H. G.	22.67
Impérial Oil Co.	24.00
Thompson, Lumber, Station	97.00
Ernest Royth	94.25
Hopkins, P. O. G.	9.25
Ernest Royth	20.00
Ernest Royth, Co.	471.25

10.00.00	Phil Rivin	875.71	?
	Emil G. Bertrand	19.78	?
	Maxime Dumas	36.22	?
	D'ville Sen	97.00	?
Total au complet: 14355.71.			16291

6 pages.

Lequel est soumis à deux lettres de M. L. O. Labrie, qui sont établies sur copies de certains extraits de l'annuaire de 1931 et de l'annuaire de 1932. Le conseil décide de consulter à l'égard de M. Donat Bourgeois de Drummondville et de produire ensuite ses objections devant la Commission des Services Publiques, s'il y a lieu.

Il est proposé par le conseiller H. F. Blanchard, secondé par l'échevin Jean Milanson, que son honneur le Maire et Messieurs les échevins Robert Lachin, Louis Bélanger et L. G. Bertrand soient délégués à Québec pour approuver le bill de la ville de Drummondville qui doit être présenté devant la Législature. Adopté.

Et la séance est levée.

docteur Roffle J. J. J.
Maire Greffier

Le 7 mars 1938

Immédiatement après la séance officielle tenue ce jour, les membres du conseil ont tenu une séance spéciale.

Sont présents: tous les échevins qui ont assisté à la séance spéciale, sous la présidence de son honneur le Maire Sébastien Roffle.

Le comité chargé du greffier s'occupe au conseil de l'arrêté de M. Pierre Rivin sur ses services au regard des pages reçues après le 1^{er} avril 1937.

Le comité recommande que le logis pour l'année de mars soit payé à l'ancien propriétaire, M. Trévis, et que l'ancien propriétaire soit chargé de faire la police de la ville en attendant que les autres cas de demandes soient présentés au conseil.

Le comité donne instructions au chef de police de retourner

à Québec la famille Rivin et qu'il soit donné un document à Drummondville et la séance est levée.

docteur Roffle J. J. J.
Maire Greffier

Le 8 mars 1938

Assemblée régulière du Conseil municipal de la ville de Drummondville tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce conseil, mardi, le 8 mars 1938, cette séance étant la première séance municipale du mois de mars 1938.

Sont présents: Messieurs les échevins Ignace Guellet, H. F. Blanchard et J. Honoré Milanson, tous en quorum. La séance est ajournée par les échevins G. Guellet et H. Blanchard, le 5 mars 1938. Et la séance est levée.

docteur Roffle J. J. J. 19.
Maire Greffier.

Le 10 mars 1938

Séance de conseil du Conseil de la Ville de Drummondville tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, jeudi, le 10 mars 1938, à 7 heures p.m.

Sont présents: Messieurs les échevins J. Honoré Milanson, Lévesque, L. G. Bertrand, H. F. Blanchard, André Guellet, Edouard Lacombe et Louis Bélanger, sous la présidence de son honneur le Maire Sébastien Roffle.

Le comité chargé du greffier s'occupe du chef de police lui demandant de faire enquête dans le cas de Ernest Gabet, 50, rue Dorion, qui demande des secours.

Le comité charge les échevins Wilf Blanchard, Rob Leclair, Amédée Ducllet et L. G. Farland, de rencontrer M. Johns et autres personnes en vue de l'installation d'une petite forge près la cité de Drummondville.

Le comité charge le greffier d'écrire à M. Charles Labonté que ces services au bureau de placement municipal ne seront plus reçus après le 19 mars 1938.

Et la séance est levée.

Arthur Koptik	pour faire
Maire	Greffier

— Le 15 mars 1938 —

Séance régulière du Conseil de la cité de Drummondville tenue aux heures ordinaires des séances de ce Conseil, mardi le 15 mars 1938, cette séance étant un ajournement de la séance qui devait avoir lieu le 9 mars 1938.

Sont présents Messieurs les échevins Egge Loughe, L. G. Farland, Wilf Blanchard, Amédée Ducllet, Théodore Lemay, Robert Leclair et Louis Méthayer, sous la présidence de leur Honneur le Maire Arthur Koptik.

Le greffier soumet lecture de son rapport sur les présents assembleés et av certifié constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Les minutes des séances du Conseil des 7 et du 8 mars 1938 sont lues approuvées et signées.

Le Maire soumet ensuite des minutes des séances de comités tenues les 7 et 10 mars 1938, et il est proposé par l'échevin L. G. Farland, secondé par l'échevin Wilf Blanchard, que ces rapports soient approuvés. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Egge Loughe, secondé par l'échevin Louis Méthayer, que les comptes annuels soient approuvés et la décision adoptée à la page

suivante.

Quote de paye des 9 mars 1938 : \$ 1970.04 2

Joseph Meunier	12.00	2
Alfred Lafibure	2.00	2
Bell Telephone Co.	24.75	2
Geo. Wilson	10.00	2
Garage Pontifex Ltd.	20.00	2
Gen. Industries Ltd.	32.00	2
Geo. Peck	143.00	2
D. Bellefleur. Tele	2.00	2
Southam Gen. Comm. Co.	9.25.00	2
Gen. Pacific Railway	8.50	2
Comité de la Pénitence	25.00	2
L. G. Farland	27.00	2
L. G. Farland, ex obligatus	91.00	2
Dr G. Pelletier	6.00	2
L. G. Gaudin	10.00	2
		\$ 1448.87

soit en tout \$ 1448.87

Total \$ 2477.92

Adopté.

Il est proposé par l'échevin Robert Leclair, secondé par l'échevin Louis Méthayer, que la cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque de Montréal, par un ou plusieurs billets promissaires sous caution, établis de plus de trente-cinq mille dollars (\$ 25,000.00), formant une somme de \$ 25,000.00, signés autorisés par le Conseil le 22 février 1938, et approuvés par la Commission Municipale le 17 mars 1938, une somme de \$ 5,000.00, comme un incident par le quart des revenus de l'exercice financier 1937, de la cité ayant besoin de cette somme de \$ 25,000.00 pour payer ses échevins en attendant la perception des taxes pour le mois d'août 1938, et que la moitié et la deuxième moitié autorisée à signer tous les acts, billets, et documents, en plus et à mesure des besoins de ces deux billets soient être remboursés sans le cours de l'exercice 1938 et par les intérêts en tant de 4 1/2 %, et que permission soit accordée à la Commission municipale de Québec pour contracter le dit emprunt.

Cet emprunt est approuvé par l'échevin L. G. Farland, secondé par l'échevin Théodore Lemay, que cet emprunt de \$ 25,000.00 soit divisé par moitié et contracté de la Banque de Montréal et de la Banque Provinciale.

Cet acte est pris sur le amendement.

Aut vote pour le amendement: les échevins L. G.

Irland et Beloeux Sauroy.

Ont été audit Comandement, les sçehens Seges
Langue, M^r Blanchard, Mes^r Quillet, Robert Leclair et Louis
Métiagey.

L'ordonnement est déclaré royal et les motifs
principals adopsés sur notes remises.

Il est proposé par l'écuyer Beloeux Sauroy,
secondé par l'écuyer Louis Quillet, qu'une demande soit
faite au Gouvernement provincial pour obtenir du gouverne-
ment une contribution aux dépenses de la cité pour diverses
accels; que copie de cette résolution soit envoyée à M. Roussin
M^r Ministre des Travaux, par l'intermédiaire du député de sa
comité, et que le trésorier de la cité soit chargé de faire en-
suite les démarches requises. *Adopté.*

Leclercq est nommé des commissions de l'archevêque
Canada Paris Co. et de M. le Comandant Turpin, pour la fourniture
de 250 paires de file idéologique, exposée de 150 000 G. M.

Il est proposé par l'écuyer Robert Leclair, secondé
par l'écuyer Louis Métiagey, que la commission de M. le Comandant
Turpin soit acceptée. *Adopté.*

Le greffier donne lecture d'une requête deman-
dant l'annexion des villages de Rivers et de Village Ireland à
la cité de Drummondville, requête signée par des citoyens
de ces villages. Il est proposé par l'écuyer M^r Blanchard,
secondé par l'écuyer Louis Métiagey, que le conseil de la
cité se déclare favorable à l'annexion proposée de ces deux
villages, et que copie de la présente résolution soit en-
voyée aux intéressés. *Adopté.*

L'écuyer Louis Métiagey donne avis de motifs
qu'il proposera à la prochaine séance un règlement
concernant le règlement de la commune.

Il est proposé par l'écuyer L. G. Ireland, secondé
par l'écuyer Seges Langue, que le trésorier de la cité soit chargé
d'envoyer tous les contribuables qui ont des arriérés de taxes sur de la
commune de suite à payer les taxes et les taxes de taxes et sur de la
partie de ceux le conseil se charge de lui offrir les perceptions venant
de lui. *Adopté.*

Il est proposé par l'écuyer Louis Quillet, secondé
par l'écuyer M^r Blanchard, que les sommes suivantes soient
payées pour dommages qui auraient été causés lors de l'écou-
lement de la rivière d'ignoble sur la rue Saint, savoir:

Seigneur St Laurent	812.00
Seigneur Roussin	1125
L. G. Gaudin	1200

Les trois personnes devant signer une quittance

de toute réclamation aux faitement des sommes si haut spécifiées.
Adopté.

L'écuyer Louis Métiagey est chargé de faire visiter, d'évaluer
les lieux et de faire ensuite rapport au Conseil concernant l'annexion
de la rue Rivers.

Il est proposé par l'écuyer Beloeux Sauroy, secondé par
l'écuyer Louis Quillet, qu'un comité formé des sçehens Ireland et
Sauroy, lesquels pourront s'adjurer des citoyens de la cité, fasse
rapport au Conseil sur l'opportunité de changer le nom de
certaines rues de la cité. *Adopté.*

L'écuyer Beloeux Sauroy donne avis de motifs
qu'il proposera à la prochaine séance un règlement concernant le
bureau de placement municipal.

Le greffier est chargé de recueillir toutes les manufactu-
rières demandant des suggestions concernant le bureau de place-
ment municipal.

Il est proposé par l'écuyer L. G. Ireland, secondé
par l'écuyer Seges Langue, que la cité de Drummondville ne
fasse aucune objection à l'approvisionnement par les Sherbrooke de la
cité de deux parties de la rue Notre-Dame devant la résidence de
M. Touchet, et qu'en outre la cité ne soit obligée d'acquiescer de la
cité sur, la cité de la cité sur une rue Sherbrooke de la cité,
pour une période de vingt (20) ans, à tout une condition im-
posée par la commission relative pour les services de ces services
accusés aux sçehens de la cité. *Adopté.* Les sçehens
Sauroy et Quillet dissidents, étant d'avis que l'on devait avoir
le plus avant se décider cette question.

Le conseil prend les décisions suivantes concernant
certaines demandes de prêt et de legs ou de sommes d'argent:

- | | |
|---------------------------------|--|
| à Donat M ^r Blais | à l'annexion de legs refusé |
| à Donat M ^r Robitoux | à l'annexion de 5000 \$ par semaine pour
service direct |
| à Gabriel Dumas | à l'annexion de legs accordé. |
| à Flav Collard | à l'annexion de legs refusé. |
| à Séverin Dumas | à l'annexion de legs refusé. |
| à M ^r Leclercq | à l'annexion de legs refusé. |

Le chef de police étant chargé de faire requérir
Demandeur à l'Hôpital des Brûlés
de payer cette somme, le con-
seil de la cité étant prêt à payer
à l'Hôpital des Brûlés la somme
de 200 \$ par semaine.

Et la séance est levée.

Robert Hopte Jean Jure
Maire Greffier

— Le 22 mars 1935 —

Siéance régulière du Conseil municipal de la cité de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 22 mars 1935, cette séance étant la deuxième séance de la semaine du mois de mars 1935.

Le présent Maire, Messieurs les échevins Edgar La-rogue, L. C. Turbide, Alfred Blanchard, André Guillet, Félix Turigny, Robert Leclair et Louis Hébert.

En l'absence de son Excellence le Maire, la séance est présidée par le maire suppléant, M. l'échevin L. G. Turbide.

Le greffier donne lecture de l'avis convoquant la présente assemblée et du certificat constatant sa régularité ainsi que tous les membres du Conseil.

Les minutes de l'assemblée du 15 mars sont lues et approuvées.

Il est proposé par l'échevin Louis Hébert, secondé par l'échevin André Guillet, que les comptes suivants soient approuvés et le trésorier autorisé à les payer, savoir:

Lait de pays au 16 mars 35	\$ 1400.07	✓
Loisirs Paris (Lombard)	42.10	✓
J. H. Tremblay	51.35	✓
Comptes courts (Pisceries)	21.58	✓
Coopér. Hébert Joyal	542.45	6475 ✓
L. E. Fournier, P. Ché	4.62	✓
Des Engineering Co	3.00	✓
L. G. Co	127.25	✓
Imprimeries Drummond	55.01	✓
Hébert Lavigneau	3.00	✓
Jeunesse Coopér. Hébert	2.69	✓
Comité Conseil	2.32	✓
H. K. Meester Co	52.10	✓
Expenses Hébert	13.70	✓
P. G. Proulx	14.10	✓
Le Coe J. C. Carrelino	3.25	✓

\$490.54

— vu vu vu —

D. Turbide	8.00	✓
J. C. Bernard	13.50	✓
P. G. Bellemare	27.00	✓

Edp. Tremblay	\$1.00	✓
J. C. Champagne	22.01	✓
Alfred Blanchard	104.00	✓
André Guillet	42.50	✓

\$ 225.51

Total - \$ 2,116.35

Coopé.

Il est proposé par l'échevin Félix Turigny, secondé par l'échevin Alfred Blanchard, que le trésorier soit autorisé à verser le montant de tous chèques au compte de Mme Thérèse Blass, pour les années antérieures à 1935. Coopé.

Le règlement concernant les licences commerciales subit ses premières et dernières lectures.

L'échevin Louis Hébert, comme avis de motion qu'il propose à la prochaine séance un règlement pour amender le règlement concernant les ^{provisaires} et les ^{bon ordre}.

Il est proposé par l'échevin Félix Turigny, secondé par l'échevin André Guillet, qu'une demande soit faite au Dr Deschênes, inspecteur d'hygiène, pour qu'il fasse l'inspection d'un certain nombre de maisons situées dans la cité qui pourraient être désignées par le constable Guste Levesque, inspecteur de la cité, comme ne répondant pas aux conditions d'hygiène. Coopé.

Le conseil étudie la demande de permis de M. D. Lacroix, et refuse le cas à l'ingénieur pour étude.

Les honoraires de l'architecte Dr. Arthur Royotte fait son entrée, joints aux reçus et signés les membres de la séance du 15 mars.

Le conseil étudie la question de la fourniture de l'eau à Belle St Joseph. Le greffier est chargé de répondre que la cité ne peut actuellement fournir de l'eau en quantité un peu considérable sans agrandir ses usines de filtration, et que la cité ne peut envisager une semblable dépense sans être assurée d'une somme suffisante.

Facture est soumise à une lettre de M. Raymond Hébert, inspecteur.

Il est proposé par l'échevin Félix Turigny, secondé par l'échevin Robert Leclair, que permission soit soumise au trésorier de la cité de remettre au vérificateur les livres et documents nécessaires à la vérification, et que le trésorier soit autorisé à laisser sortir de ses bureaux ces livres et documents. Coopé.

Sur demande faite par M. Raymond Hébert,

il est proposé par l'échevin Louis Hébert, second par l'échevin Félix-Louis Languay, qui versent une somme de \$500.00 soit faite au del Raymond Héberton, et compte sur les honoraires pour la vérification de l'année pour l'année 1937. Gagné.

Le conseil étudie la question de l'assurance sur l'incendie exploitation, et décide de ne pas la renouveler.

Il est proposé par l'échevin André Ducllet, second par l'échevin Bégar Laroque, que le conseil ne renouveler pas pour le moment la police d'assurance sur les machines et outillages de la cité, mais que le conseil ne soit autorisé à payer la prime due pour l'entretien d'un mois qui a été accordé. Gagné.

Et la séance est levée.

Arthur Royette

Président

John Gagnier

Secrétaire

— Le 25 mars 1938 —

Séance de comité du conseil de la cité de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce conseil, le 25 mars 1938.

Sont présents: Messieurs les échevins Bégar Laroque, A. G. Faurand, Cliff Blanchard, André Ducllet, Félix-Louis Languay, Robert Leclair et Louis Hébert, ainsi que les présidents de leur Honneur le Maire et Arthur Royette.

Le conseil recommande que le compte

de M. Bégar Laroque pour les funérailles de Mme Thérèse Blanchard est approuvé pour un montant de \$22.00; ce montant se vent être restitué sur le compte de l'année de M. Bégar Laroque.

Le comité recommande que l'ingénieur soit autorisé à acheter des plaques de 3/8" x 6", à 11 centimes pièce, pour le numérotage des machines, le nombre exact à être déterminé par l'ingénieur.

Le greffier reçoit instruction de publier un avis dans Le Posté demandant des soumissions pour l'entretien des vidanges pour l'année commençant le 1^{er} Mars 1938.

L'achat est soumis d'une requête signée par un certain nombre de citoyens, et demandant l'établissement d'un champ d'aviation dans la cité de Drummondville, ou une annexe. Le conseil approuve fortement cette requête et charge le greffier d'envoyer copie de la présente résolution au Dr. J. B. Deschênes pour qu'il puisse la transmettre au gouvernement fédéral.

Le conseil étudie la demande de permis de M. Lesau. Le conseil recommande que le permis soit accordé, pourvu qu'aucune partie de la construction projetée n'excède la ligne de la propriété voisine sur la rue Péreault.

Le conseil recommande qu'une demande soit faite au Ministère des postes pour qu'il soit installé un bureau de poste avec horloge sur les quatre faces de la tour, et qu'une copie de cette résolution soit envoyée à M. Wilfrid Girouard, député fédéral.

Le conseil recommande qu'une demande soit faite à M. Wilfrid Girouard, député fédéral, pour qu'il appuie la demande de la cité de Drummondville afin d'obtenir les fonds nécessaires pour continuer les travaux des quais sur le canal de la rivière St. François.

Le conseil recommande que son Honneur le Maire et les échevins André Ducllet et Louis Pétyer soient délégués à Ottawa, aux fins de la cité, pour appuyer la demande de ce canal, et qu'il soit voté à chaque délégué une somme de \$20.00 pour ses dépenses.

Le greffier reçoit instructions d'écrire aux autorités municipales de Lochino et de St. Hyacinthe pour s'engager des réverbères qui ont été obtenus avec les travaux faits pour éclairer les rues de la cité.

Le conseil demande au trésorier de fournir au conseil de ville et Joseph une copie détaillée du compte qui a été chargé pour le feu aboy M. Daigle.

Et la séance est levée.

Arthur Royette

Président

Secrétaire

— Le 29 mars 1938 —

Assemblée spéciale du Conseil de la cité de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 29 mars 1938, cette séance étant convoquée pour la fin novembre.

1. Discussion des modifications à apporter au règlement des licences commerciales et adoption de dit règlement en 2^e lecture, suit y a lieu.

Sont présents Messieurs les échevins Edgus Faraque, Honoré Melanson, L. G. Ferland, Wilfrid Blanchard, André Guellet, Louis Hébert et Robert Létour, sous la présidence de son Honneur le Maire Dr. Arthur Rapin.

Le greffier donne lecture de l'avis concernant la présente assemblée et des certificats constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Le règlement de 201 amendant le règlement de 209 et amendements concernant les licences commerciales sont en troisième lecture.

Il est proposé par l'échevin Honoré Melanson et secondé par l'échevin André Guellet que le règlement de 207 qui vient d'être lu soit adopté. Adopté.

Et la séance est levée.

Arthur Rapin Jean Joubert
Maire Greffier

— Le 1^{er} avril 1938 —

Séance de comité du conseil de la cité de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, vendredi, le 1^{er} avril 1938.

Sont présents Messieurs les échevins Honoré Melanson, Edgus Faraque, L. G. Ferland, Wilfrid Blanchard, André Guellet, Robert Létour et Louis Hébert, sous la présidence de son Honneur le Maire Dr. Arthur Rapin.

Le comité recommande le directeur, M. Paul Hiroux, ait autorité à faire faire les procédures nécessaires pour réclamer de M. Gilbert Bessé la somme de \$100.00 due à la cité pour licences commerciales comme entrepreneur, pour les années 1936 et 1937.

Le comité autorise l'ingénieur de la cité à faire accéder des réparations à la machine perforatrice pour un montant de \$45.00.

Sur requeste de la demande de Mlle Clémence Barber, le greffier est chargé d'inscrire au chef de police pour lui demander de faire enquête dans ce cas.

Le greffier est chargé d'inscrire M. Paul Hiroux et retourner à M. J. C. Ducharme la liste d'assurance qu'il a accepté concernant l'assurance sur les machines de la cité.

Le comité charge le greffier d'inscrire M. Edmund Lemire, comptable spécial, et M. Demare, Buis, employés à la balance qui leurs services ne seront plus requis après le 1^{er} mai 1938.

Le comité charge le greffier d'inscrire à M. Donat Faraque pour les demandes d'il ne pourrait pas accéder à M. Lorenzo Chagnon une permis lui donnant le droit de se servir du service d'aide sans charge lorsque le dit Lorenzo Chagnon sera en fonctions comme percepteur des taxes d'assurances à la cité.

Le comité recommande que les loyers arriérés soient payés par le directeur.

Armand Drouin pour le mois de mars et avril Louis Poirier, pour le mois d'avril.

Le comité recommande d'accorder une somme de \$100.00 à la Garde d'Honneur pour l'achat de cimaises en cuir.

Le comité accorde une note de reconnaissance au député du comté M. Joseph Haies, pour avoir obtenu la continuation des travaux pour deux autres semaines.

page
non compta
substantiel/4

travaux orientés dans la ville St Joseph, comme travaux de chômage.

Et la séance est levée.

Arthur Royette

Prés.

John J.

Greffier

— Le 6 avril 1938 —

Séance du Conseil de la ville de Deux-Montagnes tenue au comité général mercredi, le 6 avril 1938, à la salle du Conseil à 8.30 p.m.

Sont présents: Messieurs les échevins Honoré Milonson, Égert Lacroix, L.-G. Farland, Wilf Blanchard, André Bouché, Félix Levesque et Louis Méthayer. En l'absence de Louis Honneur, le Maire, de Arthur Royette, la séance est présidée par l'échevin L.-G. Farland, maire suppléant.

Lecture est donnée d'une lettre de la Ligue de Coopérateurs concernant différents projets, entre autres, ceux de l'annexion à la ville des villages avoisinants et la formation de la rue à Belle St Joseph. L'étude de cette lettre est ajournée.

Sur sujet de l'amélioration de la rue Trondaine, le comité charge les membres du Conseil d'aller visiter les lieux et de faire rapport au Conseil.

Lecture est donnée du projet de budget pour l'année 1938. Ce projet est discuté, différentes modifications sont introduites et plusieurs suggestions sont faites, mais aucune décision finale n'est prise.

Le comité charge le greffier de régler au livre de délibérations tout ce qui a trait à une requête de police d'assurance qui aurait été acceptée par le trésorier, sur-

ception faite sans les minutes de la séance ou conseil en comité tenue le 1^{er} avril dernier.

Le comité autorise le trésorier à payer le loyer sans les deux cas suivants: Joe Levesque, 833, Lafoix et Marie Tremblay.

Sur la requête de M. Alphonsus Marchal et de Marie Alf. Blais sont refusés.

Et la séance est levée.

Arthur Royette

Prés.

John J.

Greffier

— Le 11 avril 1938 —

Séance du Conseil municipal de la ville de Deux-Montagnes tenue au comité général aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 11 avril 1938.

Sont présents: Messieurs les échevins Honoré Milonson, André Bouché, Wilf Blanchard et Louis Méthayer, sous la présidence de Louis Honneur, le Maire, de Arthur Royette.

Le greffier est chargé de prendre la présidence sous plus pour payer les arriérés pour les charretiers d'automobile.

Lecture est donnée d'une lettre du Docteur Guy Dagenault demandant l'octroi d'une somme de \$400 pour chacun des quatre médecins qui donnent leurs services gratuitement aux indigents qui sont hospitalisés à l'hôpital de la ville. Le comité décide d'accorder une somme de \$400, pour l'année 1938, aux quatre médecins suivants: Guy Dagenault, Wilf Milonson, Ambrose Beliveau et Emile St. Denis.

Le comité autorise le greffier à être chargé de verser le 1^{er} mai 1938 pour le quart de la somme annuelle de deux personnes auvent une somme dans le cas de décès d'un

Le comité autorise le trésorier à donner un crédit de \$1500 à M. G. Rousselle, crédit applicable au compte de la rue d'eau au site de la Rousselle.

Le comité autorise le trésorier à payer les loyers suivants:

P. Bernier	chez Mme H. Paquette	2 15.00	mars - avril
Gabriel Doreau	F. Roy	1 10	avril - mai
Eddy Fossler	G. Larocque	1 20	fév. - mars
E. Lafleur	Alb. Lafleur	1 6	fév.
Douat Lemire	Mme H. Paquette	2 20	mars - avril
Jac. LeBlanc	do	1 16	" "
Alph. Martel	do	1 10	mars
Nicolas Martel	do	1 12	mars - avril
Mme Lévesque	Eddy Larocque	1 10	janvier
Ant. Demers	J. P. Hébert	1 30	fév. - mars - avril

Le comité autorise le trésorier à accepter un cheque de \$50.00 en paiement de la somme due au 1^{er} mars 1938 par M. Albert Baron.

Et la séance est levée.

Archieve Hefle

Maire

John J. J. J.

Greffier

Le 12 avril 1938

Assemblée régulière du Conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 12 avril 1938, cette séance étant la première séance bi-mensuelle des mois d'avril 1938.

Sont présents: Messieurs les citoyens Honoré Milenkov, Gagne Larocque, L.-G. LeBlanc, Wilfrid Blanchard, Louis Beaulieu, Félix Levesque, Robert Leclair et Louis Michayes ainsi que le procureur de loi, Monsieur le Juge de la Cour Suprême.

Le greffier comme lecteur de l'acte convoquant la présente assemblée et ses certificats constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Les minutes des séances tenues les 22 et 29 mars 1938 sont lues et approuvées.

Le Maire est aussi connu des séances du conseil tenues les 25 mars, 1 avril, 6 avril et 11 avril 1938, et il est proposé par l'ancien Honoré Milenkov, secondé par l'ancien Wilfrid Blanchard, que ses minutes soient approuvées.

Il est proposé par l'ancien Honoré Milenkov, secondé par l'ancien Robert Leclair, que les comptes suivants soient approuvés et le trésorier autorisé à les payer, savoir:

Litres de foin du 23 mars/38	12 096.25	2
do	30	1467.36
do	7 avril	12 000.27

\$4,115.88

Yves E. Dugas	5.00	1
Dominic Poiré	2.00	1
Théo Drouin	2.00	2
Mme Rose (Lombard-John)	40.00	2
Mme Poiré (sans données)	40.00	2
do (en prison)	12.00	1
do (en prison pour 1937)	22 23.58	1
J. R. Blanchard	70.76	1
Guillaume Guichard	25.00	1
Drummond Coal	48.20	58 ^{1/2}
John Miller Ltd	21.50	2
La Belleme - Fils	44.90	2
E. O. P.	7.50	1
Judith Lamoine	7.76	1
M. Alph. Beaulieu	8.10	1
Edouard Alou	5.00	25

Aggias Maynard	44.85	?
L. Morel	4.10	?
Bureau des Baux des Brés	6.00	?
Georges Trévis	2.75	?
Impression Drummond	4.75	?
André Renaud	6.20	?
James W. Jamieson	6.25	100
Erin Gillet	31.77	?
Dr. Lafontaine	37.47	?
Ronnie Belliveau	31.67	?
Amélie Gôti	2.10	?
J. B. Laferte	25.38	?
J. F. Melrose	22.27	?
J. G. Fournier	27.61	?
J. G. Fournier	31.42	?
André Renaud	3.00	?
Le Paré	6.50	?
Jon Morgan	22.63	?
Paulo Santos Steiner	2.00	?
Erin Campbell	15.00	?
Le Lambert	1.00	?
George Campbell	45.13	?
Mathieu Denis Lavoie	21.84	?

13624.25

no rec. recu.

L. G. Champagne	19.75	?
Ed. Girard	6.75	?
Drummond Guel	21.00	?
J. B. Belliveau	27.00	?
James Campbell	24.00	?
J. B. Bushard, fils	6.25	?
P. B. Barris	24.78	?
J. Leduc	11.83	?
J. Lefrançois	16.00	?

2268.81

no encaissé

Alain ou Homare	2.00	?
- - 2 ans	22.00	?
- - 1 -	37.00	?

6121.06

Total des comptes approuvés: 22841.94.

4 accepté.

Il est proposé par l'ordonneur Louis Malaga, nommé par le conseil à cet effet, que le M. soit chargé par le conseil de la tâche répétitive des propriétés de la terre qui ont appartenues à ses prédécesseurs et que le conseil lui ait autorisé à agir comme il le verra devant le conseil.

d'ord. 4 accepté.

Il est proposé par l'ordonneur Louis Malaga, nommé par le conseil, que le conseil soit autorisé à accepter de M. Louis B. Barris la somme de \$50.00 en règlement de son compte de \$700.00 qui lui est chargé comme tel, spécialement pour l'année 1894.

Le conseil autorisé l'ordonneur à faire le recensement des propriétés et d'acquiescer pour la nouvelle constitution de M. B. Barris et Fournier, le tout devant être soumis au conseil par le règlement.

Le conseil a également autorisé le règlement de la dette et de son ordre subit des propriétés et de certains paiements.

Le conseil a autorisé M. Louis Barris à rendre qu'il propose à la prochaine session un règlement concernant le règlement de son compte.

Le conseil a autorisé M. Louis Barris à rendre qu'il propose à la prochaine session un règlement pour l'acquisition de la terre pour l'année 1904.

Le conseil a également autorisé le conseil à accepter de M. Louis Barris la somme de \$50.00 en règlement de son compte de \$700.00 qui lui est chargé comme tel, spécialement pour l'année 1894.

Le conseil a également autorisé le conseil à accepter de M. Louis Barris la somme de \$50.00 en règlement de son compte de \$700.00 qui lui est chargé comme tel, spécialement pour l'année 1894.

Le conseil a également autorisé le conseil à accepter de M. Louis Barris la somme de \$50.00 en règlement de son compte de \$700.00 qui lui est chargé comme tel, spécialement pour l'année 1894.

Il est proposé par l'ordonneur L. B. Fournier, nommé par le conseil à cet effet, que le conseil accepte la soumission de M. J. F. Fournier.

Il est proposé par l'ordonneur Louis Malaga, nommé par le conseil à cet effet, que le conseil accepte la soumission de M. B. Barris.

Le conseil a également autorisé le conseil à accepter de M. Louis Barris la somme de \$50.00 en règlement de son compte de \$700.00 qui lui est chargé comme tel, spécialement pour l'année 1894.

Le conseil a également autorisé le conseil à accepter de M. Louis Barris la somme de \$50.00 en règlement de son compte de \$700.00 qui lui est chargé comme tel, spécialement pour l'année 1894.

Le conseil a également autorisé le conseil à accepter de M. Louis Barris la somme de \$50.00 en règlement de son compte de \$700.00 qui lui est chargé comme tel, spécialement pour l'année 1894.

Il est proposé par l'ordonneur Louis Malaga, nommé par le conseil à cet effet, que le conseil accepte la soumission de M. J. F. Fournier, au prix de \$2300.00 en règlement de son compte de \$700.00 qui lui est chargé comme tel, spécialement pour l'année 1894.

Le soldatisme du règlement no. 217. 4 sept.

Il est proposé par l'ébénier à nous d'acheter, secondé par l'ébénier Louis Melançon que le dossier soit remis à M. Gauthier. Le dossier qui se trouve à présent comme dans un dossier pour l'achat de l'autobus pour l'année 1934-35, on que M. Gauthier n'a pas commencé son service et n'en tend pas donner suite à son point. 4 sept.

Le conseil a été la question relative par l'achat d'un autobus et l'achat est donné de l'achat de M. Gauthier. Il y a une question sur l'achat de M. Gauthier et l'achat de M. Gauthier n'a pas commencé son service et n'en tend pas donner suite à son point. 4 sept.

Il est proposé par l'ébénier Louis Melançon, secondé par l'ébénier Honoré Melançon que le conseil s'occupe de l'achat de l'autobus pour l'année 1934-35. 4 sept.

Le conseil est tenu.

J. Gauthier
Secrétaire

L. Melançon
Président

Le 13 avril 1935

Le conseil municipal de la ville de Beauport a tenu une séance le 13 avril 1935, cette séance étant un ajournement de la séance régulière tenue le 12 avril 1935.

Ont présents: M. L. Gauthier, Honoré Melançon, Wilfrid Gauthier, André Gauthier, J. Gauthier, Arbet Gauthier et Louis Melançon, avec la présence de son beau-père M. Gauthier.

Le conseil a tenu une séance le 13 avril 1935, cette séance étant un ajournement de la séance régulière tenue le 12 avril 1935. Ont présents: M. L. Gauthier, Honoré Melançon, Wilfrid Gauthier, André Gauthier, J. Gauthier, Arbet Gauthier et Louis Melançon, avec la présence de son beau-père M. Gauthier.

Le conseil a tenu une séance le 13 avril 1935, cette séance étant un ajournement de la séance régulière tenue le 12 avril 1935. Ont présents: M. L. Gauthier, Honoré Melançon, Wilfrid Gauthier, André Gauthier, J. Gauthier, Arbet Gauthier et Louis Melançon, avec la présence de son beau-père M. Gauthier.

La Maison Michel et Gauthier, pour la fourniture d'habits pour le matériel.

Le conseil a tenu une séance le 13 avril 1935, cette séance étant un ajournement de la séance régulière tenue le 12 avril 1935. Ont présents: M. L. Gauthier, Honoré Melançon, Wilfrid Gauthier, André Gauthier, J. Gauthier, Arbet Gauthier et Louis Melançon, avec la présence de son beau-père M. Gauthier.

Le conseil a tenu une séance le 13 avril 1935, cette séance étant un ajournement de la séance régulière tenue le 12 avril 1935. Ont présents: M. L. Gauthier, Honoré Melançon, Wilfrid Gauthier, André Gauthier, J. Gauthier, Arbet Gauthier et Louis Melançon, avec la présence de son beau-père M. Gauthier.

Le conseil a tenu une séance le 13 avril 1935, cette séance étant un ajournement de la séance régulière tenue le 12 avril 1935. Ont présents: M. L. Gauthier, Honoré Melançon, Wilfrid Gauthier, André Gauthier, J. Gauthier, Arbet Gauthier et Louis Melançon, avec la présence de son beau-père M. Gauthier.

Le conseil a tenu une séance le 13 avril 1935, cette séance étant un ajournement de la séance régulière tenue le 12 avril 1935. Ont présents: M. L. Gauthier, Honoré Melançon, Wilfrid Gauthier, André Gauthier, J. Gauthier, Arbet Gauthier et Louis Melançon, avec la présence de son beau-père M. Gauthier.

Le conseil a tenu une séance le 13 avril 1935, cette séance étant un ajournement de la séance régulière tenue le 12 avril 1935. Ont présents: M. L. Gauthier, Honoré Melançon, Wilfrid Gauthier, André Gauthier, J. Gauthier, Arbet Gauthier et Louis Melançon, avec la présence de son beau-père M. Gauthier.

Le conseil a tenu une séance le 13 avril 1935, cette séance étant un ajournement de la séance régulière tenue le 12 avril 1935. Ont présents: M. L. Gauthier, Honoré Melançon, Wilfrid Gauthier, André Gauthier, J. Gauthier, Arbet Gauthier et Louis Melançon, avec la présence de son beau-père M. Gauthier.

Le conseil a tenu une séance le 13 avril 1935, cette séance étant un ajournement de la séance régulière tenue le 12 avril 1935. Ont présents: M. L. Gauthier, Honoré Melançon, Wilfrid Gauthier, André Gauthier, J. Gauthier, Arbet Gauthier et Louis Melançon, avec la présence de son beau-père M. Gauthier.

Le conseil a tenu une séance le 13 avril 1935, cette séance étant un ajournement de la séance régulière tenue le 12 avril 1935. Ont présents: M. L. Gauthier, Honoré Melançon, Wilfrid Gauthier, André Gauthier, J. Gauthier, Arbet Gauthier et Louis Melançon, avec la présence de son beau-père M. Gauthier.

Le conseil a tenu une séance le 13 avril 1935, cette séance étant un ajournement de la séance régulière tenue le 12 avril 1935. Ont présents: M. L. Gauthier, Honoré Melançon, Wilfrid Gauthier, André Gauthier, J. Gauthier, Arbet Gauthier et Louis Melançon, avec la présence de son beau-père M. Gauthier.

Le conseil a tenu une séance le 13 avril 1935, cette séance étant un ajournement de la séance régulière tenue le 12 avril 1935. Ont présents: M. L. Gauthier, Honoré Melançon, Wilfrid Gauthier, André Gauthier, J. Gauthier, Arbet Gauthier et Louis Melançon, avec la présence de son beau-père M. Gauthier.

toutes les inscriptions faites au N° 549 de cet acte.
elle fut adoptée par le conseil. Adopté.

Il est proposé par l'échevin J. P. Blanchard, secondé par l'échevin Louis Milange, que la ville achète deux étalles à l'occasion de sa fête pour servir surtout au ramassage des débris. Adopté.

Le greffier est chargé de publier pour la première fois au avis à l'effet que la ville répense à payerment des comptes de l'Administration. En conséquence il ne seront pas produits dans le mois suivant la livraison de ces documents.

Le conseil étudia la question du compresseur, question étudiée à la séance d'hier. Et après discussion, il est proposé par l'échevin Louis Milange, secondé par l'échevin André Quillet, que le conseil averti de reconnaître la légalité de la pétition transmise au comité de la ville il aurait été arrêté un compresseur avec moteur roubrin de la Compagnie G. D. Moret, au prix de 76 000. 00, et répense à payerment de ce produit par cette compagnie. Adopté.

Le conseil étudia la question du budget, question ajournée à la séance du 13 avril.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Bled, secondé par l'échevin Honoré Milange, que le budget pour l'année 1931 soit adopté en adoptant dans le paragraphe "Impôts légaux" 791. 00 et le remplaçant par l'inscription "Impôts légaux" 720. 00. Adopté.

Le conseil revint sur la question de l'ajout de Monsieur Blanchard, question discutée à la séance du 13 avril. Il est proposé par l'échevin André Quillet, secondé par l'échevin Louis Milange, que la ville se dispense de verser à M. Moret l'indemnité jusqu'à nouvel ordre. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Honoré Milange, secondé par l'échevin L. C. Parland, que la décision prise à la séance du conseil tenue le 25 mars 1931, à l'effet qu'il n'y aura plus d'annuité d'assurance sur le balais en filer et sur les machines soit révoquée, et que la ville accepte une police d'assurance au montant de 22 000. 00 à être émise par l'entrepreneur de M. J. L. Brouil.

Les échevins Louis Milange et André Quillet expriment que la décision adoptée est encore maintenant et l'échevin Wilfrid Blanchard est entièrement favorable à

une assurance de 25 000. 00 et déclare ne pouvoir accepter la proposition maintenant faite.

Le vote est pris

Pour la proposition: les échevins Parland et Quillet.
Contre la proposition: les échevins Milange, Quillet et Blanchard.

Blanchard.

Les Honorables le Maire est appelé à voter, et il donne son vote en faveur de la proposition, laquelle est ainsi acceptée.

Et la séance est levée.

Le Maire

Le Greffier

— Le 16 avril 1931 —

Assemblée spéciale du Conseil municipal de la Ville de Drummondville tenue au bureau du greffier, samedi le 16 avril 1931, à 8 heures du soir.

Sont présents: Messieurs les échevins Honoré Milange, Émile Lévesque, Wilfrid Blanchard, L. C. Parland, Louis Quillet, Théodore Lemay, Robert Lefebvre et Louis Milange, avec la présidence de son Honneur le Maire des Acteurs Rogobee.

Les membres du Conseil décident d'exprimer leur profonde sympathie à Monsieur le Chevalier Georges Milange, curé de Drummondville, sans le malheur qui vient de le frapper par le décès de son père, M. Édouard Milange.

Il est chargé de le greffier, M. Joseph Heuser, d'exprimer à Monsieur le Chevalier Milange et aux membres de sa famille l'expression de leur sympathie et celle de toute la population de Drummondville. Ils autorisent en même temps le greffier de faire recommander aux frères de la ville cinq francs mensuels pour le repos de l'âme de feu Monsieur Édouard Milange.

Est la séance est levée.

Arthur Lefebvre
Maire

John J. Giffey

La 19 avril 1935

Séance de comité des conseils de la cité de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 17 avril 1935.

Sont présents Messieurs les échevins Honorés Miltonson, Gégas Larocque, L. G. Richard, Wilfrid Blanchard, André Beaulieu, Edouard Truigney, Robert Leclair et Louis Hélayes, sous la présidence de son Honneur le Maire Dr. Art. Royette.

Il est proposé par l'échevin Gégas Larocque, secondé par l'échevin Robert Leclair qu'une somme de \$400.00 soit accordée au Club de Baseball.

M. Louis Truigney qui a obtenu le contrat pour l'enlèvement des vidanges, inamov au conseil qu'il sollicite un contrat pour faire l'enlèvement des vidanges pourvu que le conseil lui accorde un contrat de deux ans. Le comité est favorable à cette demande et recommande qu'un contrat de deux ans soit accordé à M. Truigney, à partir du 1^{er} mai 1935, pour l'enlèvement des vidanges, pour le prix annuel déjà consenti et pour les conditions de son communication. Le comité recommande qu'une copie de cette résolution soit envoyée à la Commission des services publics avec la demande de M. Truigney pour obtenir un permis de transport.

Le comité décide de refuser l'achat d'une autre hélice pour le pont de pontons fixés dans les ruis.

Le comité recommande d'accorder des secours de

rects à Mrs Alfred Blais jusqu'au 1^{er} mai et de refuser tout secours après cette date.

Le comité recommande de verser plus de secours à Mme Roseme Carrière.

Le comité recommande qu'une somme de \$10.00 soit payée pour les loyers d'habit à Mrs Robinson, mais que les loyers ne soit plus payés après le 1^{er} mai.

Le comité recommande de payer une somme de \$10.00 pour le loyer de M. Gabriel Dureau, ce montant devant être obtenu plus tard que le salaire de M. Dureau, à l'impli de la cité.

Le comité recommande que le loyer de M. Ernest Lefebvre, au montant de \$6.00, soit payé à M. Henry Lefebvre.

Le comité étudie le cas de l'installation de Sutherly Hooley, ce qui n'a pas reçu d'avis que son évaluation avait été augmentée et été élevée. Le comité considère que sa mise à plat n'aurait été portée, l'évaluation aurait été réduite à \$150,000.00, et le comité recommande que l'évaluation de la dite compagnie soit réduite de \$175,000.00 à \$150,000.00.

Le comité discute la question des aides dont l'ingénieur fait avis, heures et décide que ces aides seront être chies parmi les hommes à l'impli de la cité, et submergées M. Giffey devant fournir ces aides sur requête.

Le comité recommande d'acheter les poles d'acier au \$21,500 au montant de \$5,000, aux les machines et le matériel de la cité, et de faire installer à la place par M. J. L. Lussier une pole de \$5,000, aux le matériel, les machines, chevaux, etc dans la station de pompes.

Le comité recommande que le compte chargé à M. Ernest L'Étoile comme rendu d'après pour 1934, ne soit pas payé de M. L'Étoile devers et sous une radiation, et de vers d'abord par suite entre les mains des décares de la cité une déclaration inamovant à Giffey qu'il n'a pas rendu de machines en 1935, et le conseil décide inamov.

Le Giffey est chargé d'écrire au Chevalier George Miltonson à M. de vers Joseph Beauchemin, pour leur demander de bien vouloir venir leurs parcelles à observer l'achat de l'heur à partir de dimanche prochain.

Le comité recommande que la cité de Drummondville appuie le projet de l'Honorable Honneur Gordon pour l'établissement d'une route permanent entre Drummondville et Sorel, le gouvernement fédéral devant d'après le projet contribuer pour un montant substantiel à l'établissement de cette route.

Le comité recommande d'approuver d'un compte

au montant de \$17,75 en faveur de M. Joseph Bessier, pour argent avancé par lui, à la demande de Son Honneur le Maire, pour des services pour le repos de l'âme de M. Ed. Melançon.
Et la séance est levée.

Not. Ed. Laporte
Maire

Joseph Bessier
Clergier

— Le 21 avril 1938 —

Séance du comité du conseil municipal de la cité de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce conseil, le 21 avril 1938.

Étaient présents: Messieurs les échevins Honorés Melançon, L. G. Bertrand, Wilfrid Blanchard, Filicou Louvi-guy, Louis Hébert et Robert Leclerc, sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Arthur Laporte.

Le comité recommande que dans les emplois de la cité employés à un salaire de tant de C. heures soient payés au prix de 30 sous de C. heures, à partir du lundi, le 25 avril. L'échevin Louvi-guy s'oppose à cette décision.

Le comité recommande de renoncer à ses services le constable Henry Page.

Le comité recommande d'acheter de la Paroissienne de Drummondville vingt-sept (27) gallons de vin ou œuvre, de 10, de 10 de Louvi-guy, de 10 sous, au prix de 80 sous la grosse.

Le comité recommande que le poçage des rues de la ville soit fait sous la surveillance de l'ingénieur de la cité, avec M. Ducharme comme assistant, avec les devis qui seront préparés par l'ingénieur, par des signatures de deux hommes, au prix de 10 sous par place, le nombre d'ignifères étant limité à 10.

L'ingénieur est autorisé à acheter une certaine quantité de tuyau d'égout de six pouces, pour placer au total,

pour les besoins indiqués.

Le comité recommande que le décaissement chargé à M. Félix Louvi-guy, du Village St-Joseph, et permis de lui une licence d'entrepreneur de construction pour l'année 1937-38.

Le comité est saisi d'une lettre de M. Eugène Pelletier demandant que les estimations soient autorisées à faire l'évaluation de la valeur réelle complète de ces propriétés du quartier Ouest.

L'échevin L. G. Bertrand propose que les estimations soient autorisées à agir suivant la demande de M. Pelletier, mais sous les autres conditions relatives à cette demande.

Le comité recommande que le décaissement ne soit pas le montant qui sera dû à M. Trufflé Goussier pour l'entretien des vidanges pour le mois d'avril, sans instructions spéciales du conseil, ce que M. Goussier ne compte pas actuellement son contrat, tel que prévu.

Le comité recommande que le paiement de \$20 par semaine qui était fait à Mme Goussier pour prendre en garde enfants d'été ne soit plus payé depuis la date de l'avis qui a été donné par l'échevin Louvi-guy.

Le comité recommande qu'à partir du 1^{er} mai, et jusqu'à une autre décision, il soit payé à M. Alfred Martel une somme de \$500 par semaine pour tenir lieu de tout salaire quelconque.

Le comité recommande que le décaissement payé à M. J. H. Archambault pour l'année de \$25.00 pour règlement de tout loyer dû par M. Archambault jusqu'au 1^{er} mai, et que le décaissement soit payé à M. J. H. Archambault que la cité ne paiera plus le loyer après le 1^{er} mai.

Le comité recommande qu'une demande soit faite à l'Honorable Ministre du Travail par l'intermédiaire de députés de ce comité, pour obtenir que les décaissements de chômage de la cité de Joseph soient continués pendant quelques semaines.

Le comité recommande qu'un ordre de \$600.00 soit voté à l'Harmonie de Drummondville pour ses concerts publics, au même nombre que l'année dernière, le comité pour conseil décide aussi que l'Harmonie devra de plus un concert additionnel par mois dans le parc de Drummondville-Gottou le.

Le comité recommande que M. Joseph Boicclair de la Ville St-Joseph, soit autorisé à faire à ses frais le gros et le creusement d'un tuyau d'égout de 18 pouces pour desservir son logement et ceux de ses locataires. Le site sera alors donné à M. Boicclair au prix de 1000 sous par 1000 gallons de tout le qui est le par compte, M. Boicclair devant payer 25 sous par mois pour loyer de ce compte. Les travaux devant être faits sous la surveillance de Louvi-guy, et M. Boicclair devra signer un contrat avant que l'avis en lui soit fourni.

Et la séance est levée.

Arthur Hébert
MaireJean J. J.
Greffier

— Le 26 avril 1936 —

Assemblée régulière du Conseil municipal de la cité de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, mardi le 26 avril 1936, cette séance étant la sixième séance de la nouvelle session de l'année 1936.

Sont présents: Messieurs les échevins Honoré Milanson, Georges Grogue, Wilfrid Blanchard, André Gauthier, Félix Desjardins, Robert Lachin et Louis Hébert, sous la présidence de leur Honneur le Maire Arthur Hébert.

Le greffier donne lecture de la liste convoquant les prochaines assemblées et du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Les minutes des séances régulières tenues les 12 et 13 avril 1936 sont lues et approuvées.

Lecture est aussi donnée des minutes de la séance spéciale tenue le 4 avril ainsi que des minutes des séances des comités tenues les 19 et 21 avril et il est proposé par l'échevin H. Milanson, secondé par l'échevin Wilfrid Blanchard, que ces procès-verbaux soient approuvés. Adopté.

Il est proposé par l'échevin H. Milanson, secondé par l'échevin R. Lachin, que les comptes ci-dessous soient acceptés et le solde versé à la caisse, savoir:

Leds de payes au 13 avril/36	935.24
20	20
	955.24
Luc Montplaisir	2,001.25
Dans C. Daigne	12,850 7/100
	500

Arthur Canada Power	997.53	1
do	15.10	1
Glen Healy	197.20	1
Dr L. G. Hallett	2.00	1
James W. Jamieson & Co.	2.81	1
R. Pelletier & Fils	53.14	1
Renard & Renard	44.70	1
George Montplaisir	21.70	1
Lemotte & Trévis	71.75	1
R. Gordon	23.45	1
do	2.00	1
D'Alle Lee	7.00	1
Bell Telephone	35.14	1
P. G. Rousseau	2.75	1
Le Lambert	1.24	1
Ferronnière de D'Alle	30.00	1
Mme Joseph Gordon	20.00	1
Duchow Bros.	7.75	1
Cox J. G. Corcoran	68.25	1
Le Paré	0.49	1
Impressional Ad Co.	58.60	1
H. D. Armstrong & Co.	60.50	1
Impressions Macfarlane	20.00	1
G. Anger	28.00	1
do (chiff.)	438.56	1

22 380.41

en sus des:

Lemotte & Trévis	10.00	1
Glen Blanchard	57.50	1
D. Trévis	14.00	1
Drummond Orroum	9.00	1
P. Monty	12.68	1
J. Boisselle	92.52	1

19 2.52

Total en comptés: 7 4574.24. G. duplé.

Le greffier annule au conseil le rapport de son comité spécial qui a fait de ses suggestions pour le changement de nom de certaines rues. Il est proposé par l'échevin J. Desjardins, secondé par l'échevin André Gauthier que les recommandations contenues de ce rapport soient acceptées.

- 1° Sur la rue Greblum soit le nom appelé la rue Blanchard.
- 2° Sur la rue Montplaisir soit le nom appelé la rue Laflèche.
- 3° Sur la rue Duchow
- 4° Sur la rue des nouvelles sous la subdivision pour planifier (partie de T de quai des Arts) soient les noms de

sur Belmont de rue Prince

5. Sur le terrain au parcel situé sur le terrain de Canadian Calveras Co. on désigne les maisons des employés supérieurs ont désigné sur les plans sous le nom de Calveras Square.

Gagné

Le conseil est convoqué d'une lettre de la Cie C.O. Montréal. Le greffier est chargé d'écrire à la Compagnie pour demander en vertu de quel contrat la réclamation est faite, quel est l'architecte qui a fait la transaction et quelle était son autorisation.

Il est proposé par l'échevin Robert Laclais, secondé par l'échevin Le Métegey, que l'ingénieur soit autorisé de reconstruire un porcheau sur le coin d'avec Cookhead, ce porcheau devant être fait avec une largeur de 100 pouces, au prix estimé de \$250.00. Adopté.

Le greffier est chargé d'écrire au Ministre des Postes pour l'écrire que la cité pour actuellement les maisons sur les maisons, et que le service de livraison postale peut être organisé de suite.

L'échevin Louis Métegey comme avis de motion qu'il propose à la prochaine séance un règlement concernant les bicyclettes.

Les projets de règlements suivants relèvent leurs premières et dernières:

Règlement concernant le vente au lait.

Règlement concernant la construction.

Règlement imposant une taxe forcée pour 1938.

Règlement concernant les licences à être imposées

aux magasins à charge

Le conseil est convoqué d'une lettre de la Cie

Canadians en sujet de la taxe spéciale faite aux contribuables, charge municipale par la Régie Provinciale de l'Electricité. Le Conseil approuve le mode de règlement suggéré par la compagnie.

La réclamation de M. H. D. Archambault au montant de \$199.00 est référée à l'ingénieur de la cité.

Le conseil prend connaissance du rapport de l'ingénieur concernant l'ordonne de travaux proposés le long de la rue Maisson, et recommande que le coût de ce travail soit inclus sous le prochain règlement d'impôt.

Le greffier est chargé d'écrire à la Cie South-est Canada pour demander de faire nettoyer la côte le long de la rue publique.

Le conseil autorise la pose de deux lampes

de 100 watts chacune, l'une sur la rue Beauvillars, et l'autre sur la rue Prince.

Il est proposé par l'échevin Edy Faurque, secondé par l'échevin Wilf Blanchard, qui un vote de 9/100.00 soit voté à l'Archives Symphonique, de Drummondville. Adopté.

Il est proposé par l'échevin H. Milanson, secondé par l'échevin Wilf Blanchard, que le conseil se réunisse à jeudi, le 28 avril 1938. Adopté.

Et la séance est levée.

Robert Laclais
Maire

James Jones
Greffier

— Le 26 avril 1938 —

De suite après la séance régulière tenue ce jour, les membres du Conseil siègent en comité. Sont présents tous les membres du conseil qui ont assisté à la séance régulière, sous la présidence de son Honneur le Maire M. Carl Royotte.

Le comité recommande qu'il soit payé une somme de \$1.00 par semaine pour 5 semaines, à M. Wilfred Laclais, pour sa chambre.

Le comité recommande qu'il soit payé une somme de \$10.00 pour le loyer de M. Paul Giti, pour le mois de mai, M. Giti s'engageant à rembourser lorsqu'il travaillera pour la cité.

Le comité recommande de payer à M. Albert Laclais une somme de \$10.00 pour le loyer de Edy Faurque, pour le mois d'avril.

Et la séance est levée.

Robert Royotte
Maire

James Jones
Greffier

à la séance
sur la page
compte
de la ville
le 28 avril
1938

A. M. J. P.

— Le 27 avril 1938 —

Séance du comité du conseil de la cité de Drummondville tenue à la salle du conseil, mercredi, le 27 avril 1938, à 8 heures p.m.

Sont présents: Messieurs les échevins D. Milanson, Osg. Larouque, L. G. Ferland, H. H. Blanchard, Robert Leclair, L. Hébert et André Beillet, sous la présidence de son Honneur le Maire de Arthur Royette.

Le comité charge le greffier d'écrire à M. Henry Pige qui a été suspendu de ses services pour cause malade et de lui faire remettre de ses services sans avis pour la même raison.

Le comité discute la question des habits pour les constables. L'échevin Hébert, secondé par l'échevin Beillet propose que le contrat soit accordé à la Maison Michel pour des habits complets aux deux fontaines, au prix de \$35.00 chaque, suivant schéma ci-joint.

L'échevin Larouque, secondé par l'échevin Hébert propose que le contrat soit accordé à M. Alfred Gauthier.

Les échevins Larouque, Milanson et Ferland votent pour l'amendement.

Les échevins Hébert, Beillet, Blanchard et Leclair votent pour la proposition principale, laquelle est déclarée adoptée.

Le greffier est chargé d'écrire à M. Fred Tremblay pour le mettre en demeure d'abandonner de suite tous les droits qui restent sur son terrain à la suite de l'incendie de ce terrain, et de la démolition de celui de la charpente.

Le greffier est chargé d'écrire au curé de St. Basile et au curé de Ste. Thérèse pour leur demander si elles le population qui lui reste prochain sera la remonte au grand métro.

Le comité décide d'accepter le projet de l'architecte G. Lefebvre Bilange, projet des, pour la construction de la station de pompage projeté, la station devant avoir 80' x 70', et le coût estimé d'environ \$45,000.00, les plans et devis devant être fournis d'ici le 1^{er} juin.

Et la séance est levée.

Arthur Royette
Maire

Henry Pige
Greffier

— Le 28 avril 1938 —

Séance du conseil municipal de la cité de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce conseil, jeudi, le 28 avril 1938, cette séance étant un agencement de la séance régulière tenue le 26 avril 1938.

Sont présents: Messieurs les échevins Honoré Milanson, H. H. Blanchard, André Beillet, Félix Tourigny, Robert Leclair, Louis Hébert, et L. G. Ferland, sous la présidence de son Honneur le Maire de Arthur Royette.

Les minutes de la séance régulière tenue le 26 avril ont été approuvées et signées.

Leclerc est aussi soumise des procès-verbaux des séances de comité tenues les 26 et 27 avril 1938, et il est proposé par l'échevin André Beillet, secondé par l'échevin Louis Hébert, que ces rapports soient approuvés. Adopté.

L'échevin Félix Tourigny soumet au conseil un motion qu'il propose à la prochaine séance un règlement concernant le changement de noms de certaines rues.

Il est proposé par l'échevin Félix Tourigny, secondé par l'échevin Honoré Milanson que la somme de \$25,000.00 soit allouée à l'architecte Gauthier, pour la préparation d'un programme soumise pour la poursuite des travaux 1938. Le conseil autorise aussi le comité sans le vote de la cité, suivant cette poursuite de ces travaux. Adopté.

La demande de M. G. H. Guimond concernant un licence commerciale est refusée.

Il est proposé par l'échevin Leclerc, secondé par l'échevin Honoré Milanson que le compte de M. Robert Caron, au montant de \$25,000.00 approuvé. Adopté.

Leclerc est soumise des diverses soumissions pour le vente d'une automobile à la cité de Drummondville.

Il est proposé par l'échevin Honoré Milanson, secondé par l'échevin L. G. Ferland, que la cité accepte la soumission de Garage Watkins, pour une automobile Teraplane couleur corail, au prix de \$1150.00 plus \$24.50 pour taxes, accessoires et échange de \$452.00, pour l'automobile actuellement la propriété de la cité.

Propriété amendement par l'échevin Leclerc, secondé par l'échevin André Beillet, que la cité accepte la soumission de M. L. P. Lafond, pour une automobile Supramobile-Sidans 1938, au prix de \$1775.00, avec taxes d'échange de \$65.00 pour l'automobile actuellement la propriété

à la cité.

Le vote est pris sur l'amendement

Out vote pour: les sieurs Hébrayer et Aucllet

Out vote contre: les sieurs Belandson, Farland, Blanchard et Toureny.

L'écuyer R. Leclair ne vote pas.

L'amendement est déclaré repoussé et la motion principale adoptée, avec même vote renversé.

Il est proposé par l'écuyer T. Toureny, secondé par l'écuyer L. Hébrayer, que le conseil annule la décision prise le 21 avril 1934 et établisse à 35 sous de 8 heures le salaire des ouvriers.

Les sieurs Beland, Blanchard, Melançon, Aucllet et Leclair votent contre la proposition qui est déclarée repoussée.

Il est proposé par l'écuyer Louis Hébrayer, secondé par l'écuyer André Aucllet, que la cité de Deuxmousses achète de Deuxmousses Coal & Lumber Co. les lots nos 235 et 236 du quartier Est de la cité, pour le prix de \$11000.00, plus un passage de vingt (20) pieds sur le lot de cours passant aux portes de portes pour fournir une issue sur la rue Dorion, pour un prix de \$1600.00. Le dit achat devant être sujet à l'approbation d'un règlement approuvé par les contribuables et par le Lieutenant-gouverneur G. Gagné.

Le conseil décide que toute demande d'impôts comme conseillers de la cité devra être accompagnée d'un certificat médical fourni aux frais du requérant.

Le conseil décide de placer les cinq (5) emplacements de Mme Robitoux à l'hopital du Christ Roi, à Sherbrooke.

Sur requeste de la femme payable par M. Adrien Lavoie, le conseil autorise le trésorier à accepter \$100.00 comptant et la balance payable \$80.00 par mois.

Et les séances sont levées.

Arthur Rappé
Maire

James J. Griffin
Greffier

Le 29 avril 1934

Séance spéciale du conseil ou comité général tenue à la salle du conseil municipal, le 29 avril 1934, à 3 heures p.m.

Sont présents: Messieurs les sieurs Nov, Melançon, J. R. Blanchard, L. G. Farland, André Aucllet, l'écuyer Toureny, Robert Leclair et Louis Hébrayer, sous la présidence de M. le Honorable le Maire Arthur Rappé.

Le comité discute des travaux publiés à faire pour l'année 1934 et ainsi que l'on s'est penché sur le règlement de la question des déjeunés. Aucune décision finale n'est adoptée.

Le comité propose aux votes de félicitations à l'écuyer l'écuyer Toureny pour le mariage de son fils.

Le comité recommande que M. le Honorable le Maire soit délégué avec le trésorier et le greffier de la cité pour rencontrer le Maire de ces Affaires municipales, et lui exposer la situation financière de la cité.

L'écuyer Robert Leclair, secondé par l'écuyer Louis Hébrayer, propose d'annuler la résolution en 28 avril relativement à l'achat d'une automobile de Garage Machine, et propose d'acheter la dite automobile de L. O. Lafond, au prix de \$1200.00 plus de taxes et autres, avec valeur d'échange de \$700.00 pour l'automobile actuellement utilisée par la cité, la cité avec balance restée de prix de vente de \$700.00.

L'écuyer Melançon propose un amendement que la motion en 28 avril soit mise sous telle qu'elle.

L'écuyer L. G. Farland fait quelques observations.

Et la séance est levée.

Arthur Rappé
Maire

James J. Griffin
Greffier

— Le 4 mai 1938 —

Seance au conseil municipal de la cité de Drummondville tenue au comité général, à la salle du conseil, mercredi le 4 mai 1938.

Sont présents: Messieurs les échevins Honoraires Milanson et G. Fortland, Wolf Blanchard, André Chelleb, Zévaux Sanguay, Louis Millays et Robert Grelac, sous la présidence de son Honneur le Maire Sir Arthur Kappitz.

Lecture est donnée d'une lettre des avocats Péllet, Beauregard - Gies, demandant le paiement de la somme de \$ 6800.00 et intérêts surus, au nom de leurs clients, G. G. Mount & Co. Le comité charge le greffier d'écrire à ces avocats que cette affaire sera discutée à la séance régulière du 18 mai. Le comité discutait beaucoup sur ce sujet l'agent qui a fait le vote.

Lecture est donnée d'une lettre des Notaires Rousseau demandant le paiement de deux mois de loyer dû par M. Ernest Champagne. Le comité refuse cette demande.

Le comité a également un compte au montant de \$ 11.00 payable à l'écuyer Paul Zévaux.

Lecture est donnée d'une liste pour mesurer le bien-être de la cité, établissant les loyers des propriétés, le paiement ayant été autorisé par des membres du conseil. Le comité ratifie le paiement fait.

Lecture est donnée d'une requête concernant le passage des chemins de 5' rang à la rue Du Moulin à l'Ascension. Cette requête est refusée à l'ingénieur de la cité.

Le comité refuse de payer le loyer pour le mois de mai sans le cas de Arim St Goy, Gustard D'Arcy, Oscar Bouchanger et Gillespie Martel. Le comité décide de plus de ne plus accorder de permis directs à M. G. Chénier Martel.

Le comité décide d'accorder la demande de M. Ede Aubrey, pour le paiement de son loyer pour le mois de mai.

Le comité autorise le greffier à prendre ses précédentes copies ceux qui ont des arriérés de loyers.

Le comité décide d'annuler le bail conditionnel actuellement en cours de la cité de Drummondville et M. Arthur Desrochers, au le défaut par ce dernier, du paiement de son loyer.

Le comité charge le greffier d'écrire à La Poste

demandant d'annoncer que la motocyçlette de la cité est à vendre.

L'échevin Louis Michayer propose secondé par l'échevin André Chelleb que les trois personnes susnommées soient nommées comptaibles de la cité, savoir: Robert Grelac, Joseph Dumont et André Siquere.

L'échevin Thé Sanguay propose un amendement, savoir de faire l'échevin L. G. Fortland, que M. Gédé Beauregard soit nommé comptaible.

Le vote est pris sur l'amendement.

Aut vote pour: les échevins Sanguay et Fortland.

Aut vote contre: les échevins Michayer, Chelleb,

Milanson, Blanchard et Litalien.

La proposition principale est donc déclarée acceptée sur même vote susdésigné.

Le salaire de ces comptaibles sera de \$10.00 par semaine pour les premières six semaines, et le salaire sera ensuite fixé par le conseil.

Le comité décide d'engager M. Henri Renaud, au prix de 30 cents de l'heure, durant cinq (5) heures chaque jour, pour prendre soin des chevaux.

Le comité décide d'accorder aux G. Bouchers et G. Bomb la permission de construire un peu de croquet, dans le parc de la ville, sur un terrain appartenant à la cité, et refuse au sieur du terrain de Drummondville Grelac, le conseil se réservant le droit de reprendre possession du dit terrain, quand il le vaudra, sans recours de la part des Bouchiers et G. Bomb.

Le comité décide d'envoyer une délégation auprès de la Municipalité de Paris, pour solliciter des migrations au sujet de la achat d'une rue allant la continuation de la rue Parier.

Le comité décide l'achat d'une motocyçlette, au prix de \$110.00, de la Co. T. J. Ligier.

Le demande de M. Arthur Ross pour obtenir le paiement de ses fiches pour le foss des numéros de maisons est refusée.

Et la séance est levée.

Arthur Kappitz
Maire

Joseph
Greffier

X savoir: Paul Gauthier \$10., P. Parier \$9., G. G. Larocque \$10., J. G. Zévaux \$10., Ad. Desrochers \$10., et Ange Albid Grelac \$10.
J. J.

Le 6 mai 1938

plans du conseil tenu en comité privé,
aux fins et dans l'ordinaire du conseil de ce conseil,
Mardi, 6 mai 1938.

Sont présents MM. Le Chevalier Légar,
paroisse, Wilfred Blanchard, André Ancelet, Pelicieux
Laurangy et Louis Mitegey sous la présidence de son
Honorable & Mère le Maire Raymond

Le comité autorisé la réintroduction de la
rue à niveau et l'installation d'un trottoir qui a été faite
de la propriété appartenant à M. Eugène Pelletier et
dont les nos 1, 2, 3, 4, 5, du quartier Ouest de la cité,
après que l'installation de la dite propriété concorde
avec le plan de la dite propriété.

Il est entendu que les membres du conseil
et les réintroduction à dépeint de leur responsabilité
à l'avenir.

Le comité recommande de payer 50%
de la bouillotte futhera banale pour payer elle-
même 50%, de dépense à inscrire pour l'annu-
agement à une propriété pour impôts, par des
chartes de l'annuement à être soumis aux lois de
surveillance de la J. C. C.

La demande de M. Armand H. Goye
pour paiement de son loyer pour le mois de
mai, au montant de \$4.00 est acceptée.

La demande de M. Donald Deland pour
paiement de son loyer est refusé.

Et la séance est levée.

Raymond
Maire

Joseph
Légar

Le 10 mai 1938

Assemblée régulière du Conseil municipal
de la Cité de Drummondville tenue aux fins et dans
l'ordinaire des séances de ce Conseil, mardi, le 10 mai
1938, cette séance étant la première séance bi-mensuelle
de mai de mai 1938.

Sont présents: Messieurs les échevins
Henri Milangeux, Légar Larocque, L.-G. Ferland, Wilfred
Blanchard, Pelicieux Laurangy, André Ancelet, Robert Le-
clair et Louis Mitegey sous la présidence de son Honorable
le Maire de l'archevêque Raymond.

Le greffier sous lecture de l'avis convoquant
la présente assemblée et en certifiant constamment sa régularité
à tous les membres du Conseil.

Les minutes de la séance régulière tenue le 26
avril sont lues, approuvées et signées.

Les minutes des séances de comité tenue les
27 avril, 4 mai et 6 mai 1938 sont aussi lues, et il est proposé
par l'échevin Louis Mitegey, secondé par l'échevin Henri
Milangeux que ces minutes soient approuvées, même
la partie du rapport du 4 mai se rapportant au mariage
de M. Joseph Doucet comme constable, celui-ci ayant
révisé son application. Gagné.

Il est proposé par l'échevin Robert Leclair,
secondé par l'échevin Wilfred Blanchard, que les comptes
annuels soient approuvés et le trésorier autorisé à
les payer, avoir.

Leide au jour du 4 mai/38	\$ 1008.17.2
Banques & Herb	447.80
Théo Dumas	17.00
Mireau René	100.00
Léar, Paul	407.84
Pharmacie Carreau	2.25
J. G. Lafontaine	1.05
Russel Héroux	7.00
Paul & Rousseau	6.15
Le Lambert	3.20
P. G. Gôté	2.10
Z. R. Neveu	11.00
Léar Bergeron	0.50
Garage Michel Jozal	51.65

Barnard & Barnard	812.74	✓
Ant. Bonaparte	24.80	✓
Ann. Bonaparte	272.23	✓
Jules-L. Bonaparte	25.15	✓
Dames & Sons	6.25	✓
Dames & Sons	13.20	✓
Ant. Paris	40.00	✓
J. Bonada Paris Co.	966.92	✓
C. O. R.	8.02	✓
Ferroumens de D. Belle	4.45	✓
L. & G. Janelle	39.05	✓
André Bonard	22.20	✓
R. Pallières - Paris	8.25	✓
Geo. J. G. Genselin	1.57	✓
Goussier - Goussier	1934.33	✓
J. L. Parnet	28.00	✓
J. E. Parnet	50.00	✓
J. G. Lafite	35.31	✓
D. Hillebrand	6.00	✓
James W. Jamieson	24.05	✓
Ann. Leclerc	14.15	✓
Josephus Dostes Leclerc	4.35	✓
G. Mercier	32.45	✓
Francis Parham - Co.	57.50	✓
J. R. Blanchard - Co.	237.94	✓
Emile Lescuyer	10.00	✓
C. G. Leclerc	36.00	✓
George Roy	30.00	✓
Raoul Hébert	30.00	✓
Hughes Leves - Co.	4.91	✓
W. H. Aubin	6.00	✓
R. Gaudin	9.70	✓
W. G. Gaudin Products	145.72	✓
Benoit Gaudin	101.50	✓
G. Pelangeur Co.	97.50	✓
Zee. Bro. & Co.	2226.55	✓
en rec. divers		
Lamothe - Paris	26.50	✓
D. Hillebrand	36.00	✓
D. Godbout	40.00	✓
J. G. Barnard	24.04	✓
Geo. Girard	26.95	✓
Guillaume D. Belle	18.00	✓
J. L. Champagne	21.01	✓
		181.20

\$7,727.07

G. Larue au 14 avril/55	161.50	✓
" " " " 27 "	157.00	✓
" " " " 2 mai	74.00	✓
" " " " 6 "	8.00	✓
	<u>400.50</u>	
André Desjardins	146.85	✓
S. G. O. (fardine)	872.70	✓
J. G. Leclerc	3.81	✓
Cheminier par Dalmonais	29.44	✓
Service Belgique	136.01	✓
	<u>1288.86</u>	

\$218.89

Total des comptes: \$7,945.92

Georges

Par une et d'avis de vos lettres de Bonaparte de la page 10, se report à un temps d'espérance qui était tout pour la suite. Je souhais de la page 6, page pour 6 mois de plus. Et une décision finale sera prise à la fin, pour.

Par rapport au 1^{er} volume de la page 10, soumis par l'éditeur Honoré Melançon qui le troisième est autorisé de la page 10, le 2^e volume de la somme de \$1,650.75, étant la balance qui reste de la en Melançon pour le content de compte de la rue St-Jacques, d'après le rapport du troisième le troisième est répétant d'éditer une somme de \$15.00 pour l'éditeur, soumise à Mme. Joseph Labrecque, et dont la responsabilité est en partie.

Il est proposé par l'éditeur Honoré Melançon, soumise par l'éditeur Honoré Melançon qui le 2^e volume de la page 10, le 2^e volume de la somme de \$1,650.75, étant la balance qui reste de la en Melançon pour le content de compte de la rue St-Jacques, d'après le rapport du troisième le troisième est répétant d'éditer une somme de \$15.00 pour l'éditeur, soumise à Mme. Joseph Labrecque, et dont la responsabilité est en partie.

Il est proposé par l'éditeur Honoré Melançon, soumise par l'éditeur Honoré Melançon qui le 2^e volume de la page 10, le 2^e volume de la somme de \$1,650.75, étant la balance qui reste de la en Melançon pour le content de compte de la rue St-Jacques, d'après le rapport du troisième le troisième est répétant d'éditer une somme de \$15.00 pour l'éditeur, soumise à Mme. Joseph Labrecque, et dont la responsabilité est en partie.

Le conseil de la page 10, le 2^e volume de la page 10, le 2^e volume de la somme de \$1,650.75, étant la balance qui reste de la en Melançon pour le content de compte de la rue St-Jacques, d'après le rapport du troisième le troisième est répétant d'éditer une somme de \$15.00 pour l'éditeur, soumise à Mme. Joseph Labrecque, et dont la responsabilité est en partie.

Le règlement concernant les changements des
nommes des lieux subit ses promesses et décisions de
telle.

Il est proposé par l'échevin Louis Métayer,
secondé par l'échevin Légar Jacques que le salaire
de M. Théodore Normand, administrateur de police, soit augmenté
de \$2.00 par semaine à partir du 1er mai 1935 (adopté).

Lectures et annonces d'un rapport de l'ancien échevin
du village de Jean Baptiste, demandant l'annexion à la
ville. Cette requête est référée à la légi des propriétaires
pour étude.

Il est proposé par l'échevin Péluson Bourgeois,
secondé par l'échevin J.A. Ferland, que le conseil d'ad-
ministration soit à l'avenir à Ville St Joseph. L'ancien conseil
se pour le long des travaux d'égout, savoir que le
travaux ont été fait de l'annexion d'un service de
maintien et aussi le surveillance de l'engouement de la
ville, le conseil décide aussi de fixer le prix
à Ville St Joseph pour le service d'égout à \$1000
par 1000 gallons. Les renseignements, installation etc
sont à la charge de Ville St Joseph. L'ancien conseil
est au compte de l'ancien conseil de Ville St Joseph.
Il ne pourra être fait aucun remboursement pour
pourvoir l'ancien à des particuliers.

Lectures et annonces d'une lettre de Dominion
Légar Jacques & Proulx, qui agit de la question des
travaux commerciaux, le conseil décide que la
charge pour l'ancien fait à Dominion Légar Jacques
& Proulx, de l'ancien, les manutentions au Centre, mais
que la charge faite à Dominion Légar Jacques
doivent être reprise parce que il s'agit de matériel
à son seul et unique avantage. Et le conseil avertit
l'ancien de ne pas être chargé fait à Dominion
Légar Jacques & Proulx.

Il est proposé par l'échevin Métayer, secondé par l'échevin Bourgeois que le conseil ait
quatre membres. Le conseil est d'accord.

Arthur Gauthier
Maire

J. Gauthier
Secrétaire

Le 12 mai 1935

Le conseil municipal de la ville
de Drummondville tenue ses lieux et heures ordinaires des séances
de ce conseil, le 12 mai 1935, 2017, séance était un
spécialement de la séance régulière tenue le 11 mai 1935.

Le conseil présente l'ordre du jour

Métayer, Légar Jacques, J.A. Ferland, Wilfrid Blanchard,
Gauthier Gauthier, Robert Fortin et Louis Métayer.

Le conseil de son Honorables Maires, l'ancien conseil
présente par l'échevin J.A. Ferland, mais suppléant.

Il est proposé par l'échevin Honorables Métayer, secondé
par l'échevin Légar Jacques que le compte municipal
soit approuvé et le directeur autorisé à le payer, savoir:

Gazelle & la circulation	\$80.22
Code Rouges	\$6.95
Louis Métayer	2.75
Morin & Morin	9.20

Total \$140.12 (Adopté)

Le règlement No 229 amendant le règlement
No 215 concernant le parc public, le bon ordre et le pa-
vage de la ville subit ses décisions (adopté).

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Blanchard,
secondé par l'échevin Légar Jacques que le règlement No
229 qui vient d'être lu soit adopté. (Adopté)

Le règlement No 229 abrogeant le règlement No 228
concernant le code de la ville subit ses décisions (ad-
opté).

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Blanchard,
secondé par l'échevin Légar Jacques, que le règlement No 229
qui vient d'être lu soit adopté. (Adopté)

Le règlement No 230 amendant le règlement No
229 concernant les licences commerciales subit ses décisions
(adopté).

Il est proposé par l'échevin Honorables Métayer,
secondé par l'échevin Wilfrid Blanchard, que le règlement No
230 qui vient d'être lu soit adopté. (Adopté)

Le projet de règlement amendant le règlement
No 229 concernant le règlement des brevets de la ville
de la ville, subit ses décisions et décisions (adopté).

Il est proposé par l'échevin Wilfrid
Blanchard, secondé par l'échevin Louis Métayer
que M. Gauthier soit engagé comme consultant
de la ville à un salaire de \$1.00 par semaine.

Il est proposé par l'échevin Honorables Métayer.

son, accordé par le sieur Wilfrid Blanchard que le
Trésorier est autorisé à payer une somme de \$10.50
à la Fédération des Maçons et des Musiciens.

Adopté. Il est proposé par le sieur Honoré Melançon,
secrétaire par le sieur Émile Larocque, qu'il soit déposé
des déclarations sur succroite suivante: -
sur la rue Rivin, du côté nord, entre les rues Girard et
St. Édouard.

sur la rue Goussag, du deux côtés entre le chemin de fer
C. N. P. et la rue et le rue St. Édouard.

sur la rue Hébert, du face du parc, vers vis l'endroit de
l'établissement de l'autobus.

sur la rue St. Jean, du côté nord, entre la rue Brock et
Goussag.

sur la rue Drummond, du deux côtés, à partir du terrain de
Joseph L'écuyer jusqu'à la rue Goussag.

sur la rue Brock et vers, du côté sud-ouest, entre le
chemin St. Jean & Blanche et la rue Drummond.

Il n'est rien permis de stationner notamment

155 quinze minutes sur succroite suivante:

sur la rue Brock, du côté sud-ouest, entre le chemin
de fer C. N. P. et la rue Goussag.

sur la rue Rivin.

Et la séance est levée.

Arthur Poyth
Maire

J. P. Poyth
Secrétaire

Le 10 mai 1935

De suite après la séance régulière tenue ce
jour, les membres du conseil ont tenu un comité

pour discuter sur les affaires du conseil qui ont
abouti à la séance régulière.

Il n'y a eu de séance de la Municipalité de Mair, la séance
est fixée par l'ordonnance de P. P. Poyth, mais suppléant

Le comité décide de ne charger qu'une somme
de \$10.00 à Monsieur Blaise Bouchard, comme

seigneur pour réparation de bicyclette.

Le comité recommande que tous les employés
réguliers de la ville soient payés 35 jours de l'année,
de janvier 10 jours, et de l'autre, par avance 30 jours

de l'année. Cette nouvelle méthode de salaire devant avoir
effet rétroactivement au 6 mai 1935.

Le comité décide de se réunir en comité mardi
le 17 mai prochain.

Et la séance est levée.

Arthur Poyth
Maire

J. P. Poyth
Secrétaire

Le 17 mai 1935

Avant du conseil municipal de la ville de Drum-
mondville tenu en comité général, aux lieux et lieux
ordinaires des séances de ce conseil, le 17 mai 1935.

Sont présents: M. le Maire Honoré Melançon,
Émile Larocque, J. A. F. Rivin, Wilfrid Blanchard, Louis
Bouchard, P. P. Poyth, et Louis M. Poyth sous la
présidence de son Honorable collègue le Maire Arthur Poyth.

Le comité décide notamment d'accepter

la demande commerciale.

Le comité autorise le trésorier à recevoir la
demande chargée à M. Bouchard (Municipalité de
Drummondville) pour le paiement de la somme de \$150.00

pour le paiement de la somme de \$150.00
en règlement de son compte de dépenses pour 1934

et pour 1935, pourvu que le paiement soit fait d'ici
le 1er juin.

Le comité autorise le trésorier à accepter

de M. Joseph Bouchard le paiement de la
somme de \$150.00 en règlement de son compte et en
règlement de la somme de \$100.00, l'année précédente, pourvu
que le paiement soit fait d'ici le 1er juin.

Le comité décide également de recevoir à
accepter de M. Joseph Bouchard le paiement de la
somme de \$150.00 en règlement de son compte et en
règlement de la somme de \$100.00, l'année précédente, pourvu
que le paiement soit fait d'ici le 1er juin.

Le comité décide de recevoir de M. Bouchard

le paiement de la somme de \$150.00 en règlement de son compte et en
règlement de la somme de \$100.00, l'année précédente, pourvu
que le paiement soit fait d'ici le 1er juin.

Le comité décide que, si une déclaration
expérimentale est produite par le moins de trois
à l'effet que des machines n'ont pas fait de dommages
à l'automobile en ville d'un demi-cadre, le trésorier pourra
recevoir la somme.

Le comité étudié la plainte de Mlle Marie-Louise Auade, et le Conseil est autorisé à régler le charge de \$51.00 faite pour armoire à Mlle Auade si elle donne les papiers et la preuve d'une déclaration authentique à l'effet qu'elle n'a pas vu ou entendu ses sœurs que comme agents de l'immigration pour un agent qui avait été nommé par le Bureau.

Le comité recommande de régler au Bureau la somme de \$51.00 chargée de B. B. Baillargeon.

Le comité refuse la demande faite par M. Eugène Mercier et Gabriel Fleck et Frank Brachfeld, fils.

La demande de M. Coart l'Étoile pour faire régler une charge de Bureau est suspendue, et une décision sera prise plus tard.

De plainte de Mme S. Ouellet. Le comité recommande que la somme pour épices soit réglée; par ce que M. Hébert n'a pu donner l'épave à M. le 10 juin.

Le Conseil est autorisé à régler la somme chargée à la Messagerie J. B. Lapierre, pour marchandises riches et l'argent déposé à l'Assemblée des faits mentionnés dans cette lettre du 10 mai.

Le comité recommande de régler la somme de \$51.00 chargée à J. B. Baillargeon l'épave.

Le comité refuse la régularité de la somme de \$51.00 faite à la Commission de l'Agence de S. pour bruits de bois ou qui il ne s'agit pas de la vente de bois manufacturié par cette Commission.

Le demandeur de la Bijouterie Niton pour restitution de l'épargne de \$51.00 est refusé, cette charge ayant été payée pour rendre à l'entrepreneur le surplus.

Le comité recommande de régler à \$25.00 la somme de \$51.00 chargée à M. Jean Noël Dilly pour 1937.

Le comité recommande que la note pour quelques heures de chauffage, pour deux semaines de jour et deux semaines de nuit.

Le comité prend connaissance de l'absence intentionnelle de la red-père le 10 et 11 mai. Le comité recommande que Mlle Marie-Louise Auade soit chargée de produire sans compensation, et qu'une épave de la note de sa sœur soit réglée par le Maire.

Le comité autorise la somme nécessaire pour retourner à Joly, 60 Avenue, la famille Hébert.

Le comité recommande d'accorder à M. Sis Lapierre une somme pour note de papier pour épave

de \$25.00 pour l'épave de 1937
et la somme est versée.

Edouard Laporte
Maire

John Gagnier
Président

Le 25 mai 1938

4 comités réguliers du Conseil municipal de la cité de Drummondville tenus avec leur 11^e session ordinaire de séance de ce Conseil, mercredi, le 25 mai 1938, cette séance étant la deuxième séance de l'assemblée du jour de mai 1938.

ont assisté Messieurs le Lieutenant Aldéric Clément, J. A. Fortin, André Ouellette, Robert Séguin, J. G. Gagnier et l'Éminent Magistrat sous la présidence de l'honorable le Maire Edouard Laporte.

Les procès-verbaux des 1^{er} et 2^e réunions du Conseil assemblées à la fois ont été lus et adoptés à l'unanimité du Conseil.

Les minutes de la séance régulière tenue le 10 et 12 mai 1938 ont été lues, approuvées et signées.

Restent sur l'ordre du jour de la séance de ce Conseil tenue le 10 et 12 mai 1938 et il est proposé par le Maire Robert Séguin, secondé par l'Éminent le Lieutenant Aldéric Clément qui ont pour objet l'adoption de la résolution suivante :

Il est proposé que l'Éminent le Lieutenant Aldéric Clément soit chargé de faire passer au Maire le montant de la note de la messagerie Niton pour restitution de l'épargne de \$51.00 et de faire passer au Maire le montant de la note de la messagerie Niton pour restitution de l'épargne de \$51.00.

Fait de page du 11 mai 1938. 7147.36 ?

1357.62 ?

Léonard Laberge	15.00
J. H. Tremblay	52.00
Mme. El. Boivin	5.00
Arthur Boivin	1.19
Canadian National Railway	199.78
Épave Hébert	11.34
Robert Gauthier	5.00
W. J. Lavoie	2.97
G. J. Lavoie	175.00
John Lavoie	95.00
Monteur de la note	52.77
J. P. Lavoie	3.95

Wetham Garage	410.97	
Wettlauffer Mackinnon Co	93.78	m ⁵
for telephone	52.53	
Bell Telephone	34.26	
The National Insurance Co Ltd	411.24	
for annual bond & transfer fee	22.10	
Guaranty Building Bank of Canada	6.75	
Phillips' Salary	9.90	
for travel	3.76	
for salary	17.59	
Insurance Mercantile	29.77	
Spence Bellville	173.99	
Compagnie A. Fouchier	26.79	
for Council of Administration	64.56	
Lacien Bureau	50.40	
William Rose	11.90	
Canadian & U.S. Insurance	14.00	
Paul P. Brown	8.95	
Spence & Brown & Co	7.28	
Compagnie de Bâti-Bois	38.58	
Edouard Métayer	2.50	
Mrs Paul Fehan	5.55	
Edouard Fehan	3.00	
Edouard Montblanc (ex Lacombe)	5.00	
Le Meunier Michel	360.00	
for salary & expenses of officials	275.00	
George Montblanc	152.50	
	3066.99	

deux cent		
Helen Brown	79.11	
Gene England	28.96	
for for travel	21.00	
Lawrence Fehan	3.00	
Phillips Brown	21.12	
	176.76	
4 items du 15 mai 1935	425.00	151.00

Total 4,917.16

Le conseil a été le sujet de règlement concernant la taxe sur les pubs et ainsi de demanthe à vote sur deux règlements séparés, le premier règlement concernant seulement la station de pompage comportant un emprunt de \$100000 à 3 1/2% pour une période de 20 ans; le deuxième règlement la balance des dépenses prévues et comportant un emprunt au montant de \$250000 à 3 1/2% pour une

de 20 ans

Il est proposé par l'éluve Henri Melanson, secondé par l'éluve Robert Fehan qui une demande est faite par le greffier au Monsieur du Office Municipal pour que la parole d'emprunt soit faite à 20 ans à une charge de 3%. Adopté.
La troisième est relative à l'achat de Monsieur Fehan l'édifice à l'endroit qui il a payé pour les services au cours de sa lettre.

La troisième est relative à l'achat de \$150000 à \$100000 les terres chargés à Monsieur George Fehan.

Les propositions ont été traitées par le conseil sur proposition de J. G. Melanson secondé par le conseil d'édilité. La lettre de Monsieur Frank Fehan par le conseil de vendre une terre de terrain pour le développement de la rue St. George est referé au comité d'achat.

La demande de Monsieur George Fehan pour l'achat pour l'achat au point de gazelles en cas de cas de cas, et de Jean St. Charles par le conseil. Il est proposé par J. G. Fehan, secondé par Henri Melanson que le conseil referé cette demande. Le vote est demandé et est jugé par le conseil suit: pour la proposition Fehan, Fehan, Fehan, Melanson, toutes les propositions Métayer, Fehan et Melanson. La proposition est unanimité adoptée et la demande de Fehan referé.

Le règlement no 243 concernant la taxe d'édilité et amendement le règlement no 239 subit sa deuxième lecture, il est proposé par Louis Métayer, secondé par Henri Melanson que le règlement no 243 qui vient d'être lu soit approuvé. Adopté.

La taxe est soumise de soumission pour fourniture de toile et au point de la taxe de la toile. Il est proposé par l'éluve Fehan, secondé par Ouellette que le conseil accepte la soumission de Monsieur Charles Fehan pour la fourniture de la toile, elle de Monsieur Fehan dite St. Germain Fehan pour le point de cette toile au prix de \$0.15 le carré, ce point comportant la fourniture de l'eau requise, et que le conseil de J. G. Fehan pour le cas soit accepté. Adopté.

Il est proposé par Métayer secondé par J. G. Fehan que le greffier demande au directeur de la Police Provinciale pour la coopération de cette police avec la police municipale pour cause de sécurité et de santé de l'éluve Fehan. Adopté.

Il est proposé par Métayer, secondé par le conseil que le dit édile du greffier Wetham un règlement Fehan, Fehan, 1935, soit, au prix de \$250000. Le conseil

L'annonce devant être de nouveau six (6) plus adoptée
Monsieur Bergier donne avec de motion qu'il
présentera un règlement pour l'école. mêmes mots c'est
le même.

Il fut proposé par l'abbé J. G. Pascal, secondé
par l'abbé J. M. Delage, qu'une demande soit adressée
à l'honorable Municipal de La Veuz par l'intermédiaire
du député de Beaumont, pour demander la construction
d'une route de promenade sans suite recommandable
et que cette route étant construite comme telle soit
et les courtages pour Beaumontville et pour le comité
de Beaumont. Adopté
Et la séance est levée.

Arthur Rogette
Maire

Jean Jour
Secrétaire

Le 25 mai 1938

De suite après la séance régulière tenue ce par la com-
mune de Beaumont, ainsi qu'il suit.

Sont présents : Tous les électeurs qui ont assisté à
la séance régulière de ce conseil, mais la présence de son Maire le
Maire.

Le comité étudia le cas de Monsieur le docteur Bussac
travaux de ce conseil municipal qui se sont produits. Il en a
fait que M. Bussac a reçu tout ce qui il devait avec intérêt.
Le comité accepte de la suite page le moitié du frais qui
il eût à la somme de 25.00, cette somme de 25.00 étant
payable à M. Jean Marie le Maire.

Le comité étudia le cas de M. D. B. Nieme, et
autres le conseil a ne pas charger à Monsieur Nieme les
travaux de ce conseil municipal en 1938, M. Nieme
étudiant d'abord avec ses deux collègues. Le comité recom-
mande que le conseil accepte une somme de 25.00 en ré-
giment de ce conseil le 1^{er} mai 1938, et qu'il accepte le cas
de ce conseil pour le cas de ce conseil à ce conseil d'ici le
1^{er} juin.

Le comité recommande de ce conseil de 25.00
au conseil qui est-ce conseil par M. Jules Gony, de St
Joseph.

Le comité recommande de ce conseil à Monsieur

M. Claude Boucard, pour une somme de 41.50 la somme
municipale appartenant à la cité.

Le conseil est composé de la lettre de démission de
Monsieur B. J. D. Report comme ingénieur de la cité. Le conseil
recommande que cette démission est acceptée pour prendre
effet le 1^{er} juin.

Le comité recommande que le conseil paie les
travaux suivants :-
Claude Gony 242 M. Jules Gony 41.50 pour mai
Gony Joseph 1/4 M. Robert Gony 41.50 pour mai
Et la séance est levée.

Arthur Rogette
Maire

Jean Jour
Secrétaire

Le 30 mai 1938

Le conseil municipal de la cité de Beaumont
ville réunit ce conseil municipal, mardi, le 31 mai 1938, à
9 heures p.m. à la salle de conseil.

Sont présents :- Monsieur le docteur Bussac, M.
Levy, M. Delage, M. Boucard, M. Pascal, M. Delage, M. Rogette,
M. Jour, M. Gony, M. Nieme, et M. Gony sous la
présidence de son Maire le Maire M. Arthur Rogette.

Le conseil recommande de payer une somme de
41.50 à M. Philippe Gony, en règlement de sa dette
aupres du conseil de 25.00 pour travaux faits au conseil
Beaumont.

Le conseil refuse de recevoir le compte de ce conseil de la
bibliothèque de ce conseil.

Une proposition par M. Jules Gony qu'il ne
commence sa dette plus pendant six mois. Le conseil recommande
de que le conseil accepte la somme de 25.00 en règlement
de la dette de ce conseil, et qu'il paye la balance.

Le conseil recommande que le conseil paie à
M. Gony le conseil d'ici le 1^{er} juin sur la somme de
41.50 et que le 1^{er} décembre 1938.

Le conseil recommande de payer 41.50 pour le cas
de M. Gony Boucard, pour le cas de ce conseil, le conseil
recommande de ce conseil plus tard sur la somme de
Monsieur Boucard.

Et la séance est levée. Le conseil recommande de ce conseil.

après la lecture pour vote de pleine. M. Wood déclara qu'il
le fait par et recommence.

Le comité chargea en 1937 pour l'existence sont
résultés de mort, et la bricoleur j'ai une seconde l'écou-
le pour l'année 1938-1939.

Le comité recommande qu'il compte du Dr Joseph
Baron et Pierre Maurice Blais, ont payé.

Le comité recommande de renouveler pour un an
à partir du 1er avril 1938 à tout pour de l'ancien d'égoutte
appartement à Dominionville de Québec et Fort St.

Le comité remercie l'architecte à l'ancien à l'ancien
d'agrandir entre la rue St. Jean et St. François pour le plan
à une population de 175 juifs.

Le comité recommande de régler la licence chargée
à M. St. Jean Picheault pour l'inscription.

Le comité recommande de régler la licence chargée
l'an donné à la Société de l'ancien pour le service de musique.

Le comité recommande que le salaire des pré-
miers de l'ancien soit fixé à 25 sous de l'heure, et celui
de M. Miller élargi, comme l'ancien, à 25 sous de
l'heure.

Le comité recommande qu'un bon de \$5.00
par semaine soit payé à M. Wood, pour l'ancien
supplémentaire, à partir de son mai 1938 jusqu'à ce que
M. Wood puisse reprendre son travail.

Le comité recommande que M. J. L. Gagnon
soit chargé de faire assurer le bâtiment.

Le comité recommande de payer \$2.00 pour le loge
de juin de M. son Gagnon.

Le comité recommande qu'une prescription
de \$100.00 soit faite à la chambre de commerce pour
contribuer, sans dépense de la réception de l'ancien.
Et M. Miller de la voir.

Et le reste est bon.

Cochran J. Gagnon

Signé

Le 3 juin 1938

Le comité de conseil de la ville de Dominionville
tient une liste et l'ancien ordonnance des services
de ce conseil, le 3 juin 1938.

Sont présents: Monseigneur de l'ancien et l'ancien
de l'ancien, J. A. de l'ancien, et l'ancien de l'ancien
et l'ancien de l'ancien sous la présidence de son Honneur
le Maire de l'ancien de l'ancien.

Le comité de conseil de la ville de Dominionville
tient une liste et l'ancien ordonnance des services
de ce conseil, le 3 juin 1938.

Le comité de conseil de la ville de Dominionville
tient une liste et l'ancien ordonnance des services
de ce conseil, le 3 juin 1938.

Le comité de conseil de la ville de Dominionville
tient une liste et l'ancien ordonnance des services
de ce conseil, le 3 juin 1938.

Le comité de conseil de la ville de Dominionville
tient une liste et l'ancien ordonnance des services
de ce conseil, le 3 juin 1938.

Le comité de conseil de la ville de Dominionville
tient une liste et l'ancien ordonnance des services
de ce conseil, le 3 juin 1938.

Cochran J. Gagnon

Signé
J. Gagnon

Le 3 juin 1938

Le comité de conseil de la ville de Dominionville
tient une liste et l'ancien ordonnance des services
de ce conseil, le 3 juin 1938.

Sont présents: Monseigneur de l'ancien et l'ancien
de l'ancien, J. A. de l'ancien, et l'ancien de l'ancien
et l'ancien de l'ancien sous la présidence de son
Honneur le Maire de l'ancien de l'ancien.

Le comité de conseil de la ville de Dominionville
tient une liste et l'ancien ordonnance des services
de ce conseil, le 3 juin 1938.

Le comité de conseil de la ville de Dominionville
tient une liste et l'ancien ordonnance des services
de ce conseil, le 3 juin 1938.

Le comité de conseil de la ville de Dominionville
tient une liste et l'ancien ordonnance des services
de ce conseil, le 3 juin 1938.

Le comité de conseil de la ville de Dominionville
tient une liste et l'ancien ordonnance des services
de ce conseil, le 3 juin 1938.

Le comité de conseil de la ville de Dominionville
tient une liste et l'ancien ordonnance des services
de ce conseil, le 3 juin 1938.

Le comité de conseil de la ville de Dominionville
tient une liste et l'ancien ordonnance des services
de ce conseil, le 3 juin 1938.

annule :

Rue Marchand à la place de rue du Commerce
Rue Scott à la place de rue Montplaisir
Rue Brock à la place de rue d'Amherst, excepté
dans la partie entre le rue d'Arrol et Brock.

Le comité recommande au conseil de compléter
le projet de la surélevage, et soit installé une conduite
de solénaire nécessaire pour conduire l'électricité
sur le rue Sydney, au coin de la rue St Jean et au coin
du Boulevard Macleod, pour permettre plus tard
l'installation de signaux lumineux.

Le comité recommande par MM. les Echevins
Métayer, Buellet et Fleckenstein soient délégués à
Municipal avec le chef Rogers, pour consulter les
représentants des compagnies d'assurance, afin de
déterminer quelle serait la réduction des taxes d'assu-
rance si la cité accorde tous ses profits de protection
contre l'incendie.

Le comité recommande, par M. Sigafole
l'ancien agent municipal, d'être à la place
de M. Delack, l'ancien.

Le comité recommande de payer à M. M.
Métayer et Sigafole la réclamation de \$15,000.00 et
soit faite pour dommages causés par le déplacement
de divers by-towns de la cité.

Le comité autorise l'ingénieur de la cité à
contracter une licence en bon et bel, de \$1,000.00,
au coin de la rue de \$1,000.00.

Et la séance est levée.

Arthur Bayle
ingénieur

John Jones
Sigafole

Le 14 juin 1935

Assemblée régulière du Conseil municipal de la
cité de Drummondville tenue en une et deux heures ordinaires des
séances de ce Conseil, mardi le 14 juin 1935, cette séance étant
la dernière tenue de la nouvelle séance du mois de juin 1935.

Sont présents: Messieurs les échevins Honoré Métayer,
Welf Claveland, E. G. Ireland, André Buellet, Théodore Guizy,
Louis Hébert et Robert Leclair.

En l'absence de son Honneur le Maire, la séance est
présidée par l'échevin E. G. Ireland, maire suppléant.

Le greffier, comme habitue de l'une et deux heures
de la séance, a été certifié par le greffier et a signé
les membres du conseil.

Les minutes de la séance régulière tenue le 25 mai
1935 ont été lues et approuvées.

Le conseil est ainsi donné des procès-verbaux des
séances de conseil tenues les 25 mai, 30 mai et 6 juin 1935, et est
approuvé par l'échevin Le Métayer, secondé par l'échevin
Honoré Métayer, qui est rapporté au conseil approuvé Gaspard.

Il est proposé par l'échevin Robert Leclair,
secondé par l'échevin Le Métayer, que les comptes municipaux soient
approuvés et les dépenses autorisées à la page suivante.

Lois de paye au 25 mai/35	\$ 1489.15	2
..... 1 ^{er} juin	1170.01	2870.01
..... 1 ^{er} ..	1079.00	2
		\$ 5738.16

Billy cash (reçu)	59.11	2
Marie Lemblay (comptes) ¹⁹³⁵ ₁₉₃₄	671.33	190.23
Timber fret	58.4	2
Trésor. des biens	57.4	2
de ce pays annu.	506.08	2
de ce règlement	28.75	2
de ce financement	12.02	2
Shell Oil Co.	2.91	2
L. Morel	2.85	2
Ernest Metayer Juge	17.03	2
Mathieu Metayer Reçu	25.11	2
Conway Roberts	24.52	2
Pinard - Pinard	9.04	2
	24.2.0	2
John J. J. J.	24.92	2
P. G. Rousseau	3.75	200

L. P. Collins	100.00	7
E. D. Grant & Co.	1.83	2
J. C. Lemass	72.49	2
Green & Jackson	0.75	2
Geo. Titman	11.07	2
Amos & Stephenson Exchange	42.50	2
Le Cie J. C. Carrelan	357.33	2
J. Pelletier & Fils	6.76	2
Greene Ltd.	5.82	2
Northon & Clarke	15.66	2
De Gombert	1.00	2
R. Gardin	11.00	2
Wm. Pope & Cable Co.	7.74	2
Francis Rankin & Co.	36.26	2
Southern Canada Power	719.08	2
Dunsmuir & Co.	41.00	2
G. Marwood	11.33	2
J. G. Lafite	134.76	2
Knapf & Co. Co.	25.05	2
Robt. Bellville	347.72	2
J. F. Blanchard & Cie	24 37.74	2
J. de Lafontaine	32.96	2
Entrepreneurs de D. Belle	2270.29	2
La Maison Michel	10.00	2

en espèces directes:

James Gaspard	8.	
J. L. Champoux	11.27	
R. Joubert	11.85	
J. Amos Bernard	9.06	
W. H. Pelletier	9.00	
Ad. Girard	12.81	

8 81 99.54

60.59

en pourcentage:

Gleams au 26 mai/18	2.00	} 29 1/2
6 juin	192.70	
10 "	74.20	

260.70

Total des comptes: 814 434.99.

Gaspard:

Lettre est envoyée au sujet de la demande de reconnaissance de la traversée par voie ferrée de la rivière St. Lawrence. L'ingénieur est autorisé à faire connaître les travaux.
Lettre est envoyée au sujet de la proposition de l'édifice d'habitation devant être construit.

L'ingénieur a la parole de son projet de balise à installation de 400 pieds. Il est proposé par l'ingénieur Robert Bellair qui cette demande est accordée.
Lettre est donnée au rapport de l'ingénieur au sujet de l'installation de matériel électrique, lumineux au long de rue Lindsay et St. Jean, et Lindsay et Boulevard Marston.

L'ingénieur est autorisé à faire les travaux successifs des travaux de ce rapport.

Le conseil prend connaissance de la demande de permis de M. W. de la Traversée. Il est proposé par l'ingénieur Robert Bellair, secondé par l'ingénieur Bruce Milroy qui ce permis est accordé.

Le conseil prend connaissance de la demande de M. W. de la Traversée, et M. J. C. Lemass offre de faire connaître la police d'assurance et responsabilité personnelle, dans le même compagne et aux mêmes conditions.

Il est proposé par l'ingénieur J. de Lafontaine, secondé par l'ingénieur W. de Lafontaine qui M. J. C. Lemass soit chargé de faire connaître cette police d'assurance pour responsabilité personnelle adopte, les ingénieurs Melanson et de la Traversée.

Le règlement décrétant certaines règles réglementaires subit ses premières et dernières lectures.

Le règlement No 203 imposant une taxe foncière de \$2.10 par acre le 1er avril 1909 subit sa troisième lecture. Il est proposé par l'ingénieur Bruce Melanson, secondé par l'ingénieur Robert Bellair que le règlement No 203 qui vient d'être lu soit adopté tel qu'il est.

Le conseil est chargé d'envoyer à la ville d'Amherst pour dire que la ville est prêt à accepter les travaux mentionnés dans un mémoire soumis au conseil.

Il est proposé par l'ingénieur Robert Bellair, secondé par l'ingénieur W. de Lafontaine que l'ingénieur fasse les travaux requis pour passer une suite d'eau additionnelle à M. G. de la Traversée, sur la rue Lindsay et adopte.

Le conseil donne instructions au trésorier de passer la prescription des ouvrages de loges, et de faire passer des procédures, et d'en faire un rapport au conseil.

Le conseil donne instructions au trésorier de passer un rapport de travaux de loges.

Il est proposé par l'ingénieur Bruce Melanson, secondé par l'ingénieur Bruce Milroy que le conseil

réunions à mercredi le 15 juin 1934.
Et la séance est levée

Maire

L. A. Ferland

Le 15 juin 1934

L'assemblée régulière du conseil municipal de la ville de St-Romundville tenue aux lieu et heures ordinaires des séances de ce conseil, samedi, le 15 juin 1934, cette séance étant un ajournement de la séance régulière tenue le 14 juin.

Sont présents MM. les échevins Honoré M. Lévesque, Wilfrid B. Levesque, Gabriel Chabot, Félix Laroque, Robert Bélaie, Louis Meloye, L. G. F. Leclerc sous la présidence de son économe le Maire R. G. Lefebvre Royette.

Lecture est donnée d'une lettre de la Chambre de Commerce demandant au conseil de proclamer fête civique le 27 juin au lieu du 29 juin. Cette décision est refusée.

Lecture est donnée d'une lettre de la Ville d'Ormond indépendant, au sujet de leur voyage à Québec, pour la Brigue d'Ichérogic. Le conseil décide que la ville paye le prix de passage de la Ville d'Ormond, pourvu que les membres s'y contentent en ordre.

Il est proposé par l'échevin Louis Meloye secondé par l'échevin Wilfrid B. Levesque que les dépenses soient autorisées à inscrire à l'écoulement pour paiement de la ville à Standard Brand, et à l'établissement de la poste.

Le greffier est chargé d'envoyer à M. L. après avoir reçu pour l'autorisation à faire les travaux indiqués le plan, ainsi que le plan de la ville.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid B. Levesque, secondé par l'échevin Gabriel Chabot que le conseil de permis de M. G. autoriser pour la construction d'un pont de péage sur le site accéssible suivant le plan présenté au conseil, et que la résolution soit adoptée par le conseil, représentant le permis à M. G. autoriser soit donné. Adopté.

Le secrétaire prend devant le conseil

le rapport de vérification des livres pour l'année 1933, et il autorise le dit rapport.

Il est proposé par l'échevin Robert Bélaie, secondé par l'échevin L. G. F. Leclerc que le rapport soit approuvé, et que la balance de compte au solde soit de \$1,000.00 et que la balance de compte au solde soit de \$1,000.00.

Il est proposé par l'échevin Robert Bélaie, secondé par l'échevin Louis Meloye que M. Raymond Melançon soit engagé comme vérificateur des livres de la ville pour l'année 1934, au salaire de \$1,500.00. Adopté.

Le règlement No 290 autorisant la construction d'une balise devant servir comme balise municipale et comme station de police et feu, et autorisant son montant de \$9,000.00 et est plus mis en bonne et due forme.

Il est proposé par l'échevin Honoré M. Lévesque, secondé par l'échevin Robert Bélaie, que le règlement No 290 qui vient d'être lu soit adopté. Adopté.

Le règlement relatif à la tenue de la bibliothèque au montant total de \$10,000.00 subit sa troisième lecture.

Il est proposé par l'échevin Honoré M. Lévesque, secondé par l'échevin Robert Bélaie, que le règlement No 291 qui vient d'être lu soit adopté. Adopté.

Le Maire propose devant la session que la dite résolution, aux 2 et 9 juillet 1934, et que les contributions propriétaires d'immeubles dans la ville soient mises à l'ordre du jour pour être approuvées ou désapprouvées les règlements No 290 et 291, aux dates ci-dessus.

L'échevin Félix Laroque donne avis de motion qui a pour objet le problème même un règlement pour autoriser le règlement concernant la tenue du conseil.

Le greffier est chargé d'envoyer à l'échevin le avisant que le dit règlement, aux dépenses de l'échevin le montant pour la formation du article ou matériel pour la réception du règlement. Et.

Le greffier est chargé d'envoyer à l'échevin du Municipalité pour savoir le prix de passage qui sera chargé pour le voyage de la ville de St-Romundville, dans le cours du mois de septembre.

Le conseil nomme comme délégué à cette commission son économe le Maire, l'échevin Roger Laroque et deux autres échevins.

Il est proposé par l'échevin Honoré M. Lévesque

secondé par l'échevin L. G. Frelaud qui s'assure
à des titres sur le camion Ford 15 tonnes, le tout par
l'intermédiaire de MM. Bourgeois & Bourgeois.

Proposé au conseil municipal par l'échevin L. André
Guellet, secondé par l'échevin Louis Métayer qui s'agit
police d'assurance actuellement assurés par M. J. G.
Bourgeois les voit lésés.

Le vote est pris par l'amendement.
Est voté pour: les échevins Guellet, Métayer, Blau-
chard et Leloux.

Est voté contre: les échevins Melançon, Frelaud
et Touzezy.

L'amendement est donc déclaré adopté et la
proposition principale repétée sur même vote renoué.
Le greffier est chargé d'inscrire sur divers mes-
sages pour leur demander des annuaires pour la
fabrication de ces tonnes de charbon, qualité No 1 et à
mélange ou qualité No 1, les plus beaux.

Le greffier est chargé d'inscrire au département
de la prise d'indemnité qui lui sera versée au
garage Frelaud qui vend du machinisme de seconde main,
à bon et faux vendre le dit garage qui est trop près
de la rue.

Le conseil décide d'insérer de tous les jours
messures de la ville qui donnent du arrosage de terre
qu'ils acquittent au nombre 99% de la ville arrosage
Et la séance est levée.

Cochezin Giffle
Maire

Jean Jean
Greffier

Le 28 juin 1938

4 séances régulières du conseil municipal de la
ville de Rummondville, tenues aux fins et fins ordinaires
de séance de ce conseil, le 21 juin 1938, celle dernière
étant la dernière séance de l'assemblée du mois de juin
1938.

Est présente MM. les échevins Honoré Melançon,
Gégar Larocque, Wilfrid G. Luchard, L. G. Frelaud, Robert
Lalanc, Maxime Touzezy et Louis Métayer sous la présidence
de son Honoré le Maire Arthur Giffle.

La séance dans l'attente de l'avis enroquant la séance
assemblée et du respect en attendant sa signification à tous
les membres du conseil.

Les minutes de séances régulières du conseil municipal de
la ville de Rummondville, tenues les 19 et 15 juin 1938
sont lues et approuvées.

Il est proposé par l'échevin L. G. Frelaud, secondé
par l'échevin Honoré Melançon que les comptes suivants soient
approuvés et le trésorier autorisé à les payer, savoir: -

Paié de pais du 15 juin 2,150.59
Total de pais du 25 juin 2,662.92

85,299.51

J. H. Donabey	272.25	✓
do	174.50	✓
Fonds d'Honneur	193.10	✓
Fonds d'Honneur	5.00	✓
Guelle Gley	50.00	✓
Armand Pauthier	31.37	✓
Fonds Métayer	31.75	✓
Touzezy Goffé	90.10	✓
Est. Arde	73.65	✓
Midière Poutation	9.93	✓
Est. Parilla	4.90	✓
Henry Lefebvre	29.10	✓
P. Pothuivie Barreau	11.10	✓
Barrière Rummond	5,221.68	✓
E. B. Moutet & Co	95.41	✓
Bellier Honoré Nelson	26.52	✓
G. Honora	9.88	✓
Commissaires Provinciaux et Locaux	75.10	✓
Armand Goffé	2,119.31	✓
Jean Millet & Rummondville	4.10	✓
J. Paul & Bourgeois	1.50	✓
J. Mercier	92.38	✓
J. L. G. Parilla	59.91	✓
Honorable M. Les Bœufs à l'Est. B.	31.06	✓
J. E. Lussier	1,377.90	✓
La Parole	205.00	✓
Imprimerie Marguerite	31.00	✓
H. Giffle	1.00	✓
Est. Téléphone Co	12.38	✓
M. L. Canal Produits	30.72	✓
Imprimerie Rummond	5.10	✓
Hubert G. L.	25.07	✓
W. L. Langer Machinery	1.17	✓

Je Sébastien	75.22
Donat & Empire	250
Buffel & Co	9.31
Ed J & Poulsen	212.59
J. Demers & Le Prévost	15.70
Edmond Lemire	8.75
Georges Montblanc	35.75
J. Lambert	1.95
Watkins Miter Lewis	1.30
Willy Paulin	3.00
Paul & Trahan	5.10
Arnaïs B. Lavoie	222.75
La Perennière de St. Vite	1,928.00
Louthernot Bourdeau	6.57
Edmond Lord & Lumber	1.50
J. G. Lafont	10.22
	<u>10,990.52</u>
en moins déduits	
Hulton & Co	12.75
Reumondville Inc	6.10
R. Trahan	5.20
	<u>24.05</u>

15,815.25

Le présent est donné à une lettre de Monseigneur O. Doud. La troisième reçoit inscription et acceptation de Monseigneur O. Doud à paiement des taxes de 1931 et 1932 avec le compte de 10 % par chaque année, ou les revenus fournis par Monseigneur O. Doud pour expliquer son retard dans le paiement.

Il est proposé par l'évêque François, second par l'évêque Melançon que des procédures soient prises de suite contre les étrangers qui font le service du mitage au temps à moins que leur belon ne soit payé avant le 15 août.

Un plan de la terre qu'il est en dispute, il est rempli à par l'évêque J. & P. Leland, mais insuffisant.

L'évêque Félix François second avis de soutien qu'il proposera, à la prochaine séance un règlement pour l'association de l'évêque J. & P. Leland.

Il est proposé par l'évêque Léopold Lévesque, second par M. Alfred B. Leclerc que le troisième est destiné à l'achat de tout le terrain de St. Vite, pour le mois 1935, le paiement des taxes sur un montant d'évaluation de \$50,000.00 et que la ville de Reumondville fasse remise de la balance des taxes dues pour 1935 par le dit propriétaire, cette remise étant faite pour aider le propriétaire à continuer sa entreprise malgré sa difficulté financière. 4 sept.

Il est proposé par l'évêque François second par l'évêque Melançon que les taxes de Monseigneur O. Doud pour 1935 soient chargées sur une évaluation de \$4200.00 et que le troisième soit pris après les explications de Monseigneur O. Doud. Le paiement des taxes de Monseigneur O. Doud pour 1935 soit fait avant le 15 août, ou le paiement des taxes de Monseigneur O. Doud soit fait avant le 15 août, ou le paiement des taxes de Monseigneur O. Doud soit fait avant le 15 août.

Il est proposé par l'évêque François second par l'évêque Melançon que les taxes de Monseigneur O. Doud pour 1935 soient chargées sur une évaluation de \$4200.00 et que le troisième soit pris après les explications de Monseigneur O. Doud. Le paiement des taxes de Monseigneur O. Doud pour 1935 soit fait avant le 15 août, ou le paiement des taxes de Monseigneur O. Doud soit fait avant le 15 août.

Le règlement no 295 déclarant entre eux les mandataires subit et tenus les taxes.

Il est proposé par l'évêque François second par l'évêque Melançon que le règlement qui vient d'être fait soit approuvé. 4 sept.

Le règlement no 295 concernant le changement de nom de certaines terres subit et tenus les taxes.

Il est proposé par l'évêque Honoré Melançon second par M. Alfred B. Leclerc que le règlement qui vient d'être fait soit approuvé. 4 sept. Félix François second.

Il est proposé par l'évêque Honoré Melançon second par M. Alfred B. Leclerc que le règlement qui vient d'être fait soit approuvé. 4 sept. Félix François second.

Le projet de règlement concernant le service du mitage subit et tenus les taxes.

L'assemblée est autorisée à accorder à Monseigneur Lévesque l'achat de tout le terrain de St. Vite, pour le mois 1935, le paiement des taxes sur un montant d'évaluation de \$50,000.00 et que la ville de Reumondville fasse remise de la balance des taxes dues pour 1935 par le dit propriétaire, cette remise étant faite pour aider le propriétaire à continuer sa entreprise malgré sa difficulté financière. 4 sept.

Il est proposé par l'évêque Honoré Melançon second par M. Alfred B. Leclerc que le règlement qui vient d'être fait soit approuvé. 4 sept. Félix François second.

Arthur Lepetit
Maire

J. P. Leland
Évêque

Le 25 juin 1934

Re suite après l'assemblée régulière du conseil de la cité de Drummondville, le secrétaire du conseil signent en ce qui suit :

Sont présents tous les échevins qui étaient présents à l'assemblée régulière sous la présidence de Monsieur L. G. Ferland, Maire suppléant.

Le comité recommandant que les travaux de la ville soient arrêtés, vendredi, le 1^{er} juillet 1934.

Le comité recommandant que le conseil du 1^{er} juillet ait lieu si possible au haut de la ville.

Le comité recommandant que le trésorier soit autorisé de payer les taxes d'eau chargées à Monsieur Wilfred Horeau pour les periods pendant lesquelles il n'a pas tenu logement.

Le trésorier est autorisé d'établir les mêmes le balancé des, après avoir vérifié les faits.

L'échevin Louis Milage soumit au comité le cas d'une dame qui a métré un chèque de pay. Le comité recommandant de ne pas cahteler le procès et de remettre à cette seule un chèque de \$5.00 sur remise du chèque de \$4.00 qui a été obtenu.

Le comité recommandant que les colonnettes pour l'année 1934 soient Mesures 6 mil à sixième, George Roy et François Bordue.

Et la séance est levée

Maire

L. G. Ferland

John J. Roy
Secrétaire

Le 12 juillet 1934

Siéance régulière du Conseil municipal de la cité de Drummondville tenue aux fins et heures ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 12 juillet 1934, cette séance étant la première séance du mois de juillet 1934.

Sont présents: Messieurs les échevins Honoré Hélançon, Edgar Levesque, L. G. Ferland, Wilfrid Blanchard, Louis Quillet, F. H. Tremblay, Robert Leclair et Louis Milage sous la présidence de Monsieur le Maire Arthur Raffalli.

Le greffier a lu le procès verbal de la séance précédente et a certifié exactement ce qui est contenu à tous les membres du Conseil.

Les minutes de la séance régulière tenue le 28 juin 1934 ont été lues et approuvées et signées.

Lecture est aussi soumise au rapport des comités formé le 21 juin 1934 et il est proposé par l'échevin Honoré Hélançon, secondé par l'échevin Wilfrid Blanchard que ce rapport soit approuvé, comme aussi partie du rapport concernant la nomination de M. J. G. Bordue comme estimateur en remplacement de M. G. A. Leclerc, Peuple.

Il est proposé par l'échevin Robert Leclair, secondé par l'échevin Edgar Levesque, que les comptes suivants soient approuvés et le trésorier autorisé à les payer, savoir:

Lecture de pages au 29 juin/34	\$1540.78	
	1351.82	
		\$2192.60
J. H. Tremblay	71.00	✓
do	44.50	✓
Trimbac - ports	50.00	✓
Taxi Broit au tarif d'urgence	266.90	✓
Perrault - Girmeard	5.00	✓
Hambrook Garage Service	12.00	✓
Arms, Loupin	101.96	✓
Jos. Lafontaine	15.31	✓
Pat Hine Motor Service	22.92	✓
Hankins Garage Service	26.39	✓
Bélis le Service Station	13.00	✓
John Millen - D'Alle	6.60	✓
Cité de Jauré	100.00	✓

Ant. Payette	\$47.70	
Alf. Languay	75.00	
P. E. Rousseau	13.36	
G. Messier	52.97	
J. G. Lafite	101.70	
Julien Lemaire	29.40	
E. des Hardy	90.20	
J. A. Gosselin - Cie	116.19	
Dumoulin & Co. G.	267.07	
G. Joyal	63.15	
Archives Canada (Cree)	932.12	
J. R. Blanchard & Cie	1244.57	
de Fauriol, Cie	31.32	
Kempff & Co.	100.50	
Shelton & Co.	2.97	
Pharmacie Gosselin	11.85	
Yves Jean Aublanching	5.00	
J. G. Lafontaine	2.80	
Dr. Landry	0.80	
Fairbanks - Home	9.35	
Fournisseurs de B. Delle	3.99	
Genies & Lemaire	15.21	
Wetlaufer Machinery	90.72	
Empreintes Dumoulin	12.76	
Aut. Industriels Ltd	12.40	
Comm. Leduc	22.85	
Engine Corribeau	17.00	
Alfred Lafite	35.00	
L. B. Guerinmont	94.00	
R. Gosselin	4.60	
Lamothe, Freres	25.00	
Thomas Bellefleur	27.14	
J. Belliveau - Fils	6.84	
Leducs Alice	10.50	
Dumoulin Leduc	20.72	
en cc. divers:		\$4641.54
J. L. Champagne	11.77	
De Ant. Turcotte	8.00	
Delaux Godbout	8.00	
G. G. Girard	21.07	
		\$88.26

Total en compte: \$762.70

Gagné.

Lecture est donnée d'une lettre du Docteur Gauthier au sujet des conditions contractuelles de certains logements. Il est proposé par l'échevin Beliveau de renvoyer, secondé par l'échevin Landry Buellet, que demandes sont faites au médecin et à l'architecte de donner suite aux conclusions et sous rapport d'avis le 1^{er} septembre prochain. Gagné.

Lecture est donnée d'une lettre de Canadiens Club de demandant à la ville d'accéder certains travaux pour le compte et aux frais de la ville, et d'une lettre de l'ingénieur concernant le coût de ces travaux.

Il est proposé par l'échevin Louis Hébert, secondé par l'échevin Wolf Blanchard, que l'ingénieur soit autorisé à accéder les travaux demandés par la compagnie aux frais de celle dernière. Gagné.

Lecture est donnée du rapport de l'ingénieur au sujet des lots 2544 et 2546 appartenant à M. Marcel Messier. Comme il n'y a pas d'avis en ce qui concerne les dits lots, le dénommé est autorisé à payer la charge annuelle de \$9.27 faite sur les dits lots.

Lecture est donnée d'un rapport de l'ingénieur concernant certains lots appartenant à M. J. O. Montplaisir. Comme il n'y a pas d'avis en ce qui concerne les charges faites pour égouts sur les lots nos 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271 et 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

Le Conseil ratifie le vote qui a été fait par l'échevin Louis Hébert à M. Messier d'une somme qui équivaut le remboursement, pour une somme de \$1.00, avec obligation pour l'échevin de déduire les taxes et de régler le terrain.

Lecture est faite d'une résolution faite par M. J. O. Montplaisir. L'ingénieur est chargé de régler les taxes et de faire rapport au sujet de cette plainte.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Louis Roy concernant une somme de \$20.00 chargée comme arriéré de loyer. Le Conseil charge le trésorier de recevoir le dit arriéré de loyer. Le Conseil est chargé de régler les taxes et de faire rapport au sujet de cette plainte.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Louis Roy concernant une somme de \$20.00 chargée comme arriéré de loyer. Le Conseil charge le trésorier de recevoir le dit arriéré de loyer. Le Conseil est chargé de régler les taxes et de faire rapport au sujet de cette plainte.

Il est proposé par l'échevin Louis Hébert, secondé par l'échevin Wolf Blanchard, que l'ingénieur soit autorisé à signer le contrat en question au nom de la ville. Gagné.

Il est proposé par l'échevin Louis Hébert,

soyez, secondé par l'échevin Hély Blanchard que le conseil verbal de la séance du 26 avril 1938 a été corrigé pour y ajouter une inscription qui a été omise, savoir la mention de la présence et de la levée des lettres de règlement d'annexion à la ville d'une partie du territoire de Grantham ainsi que les noms de Village St Pierre et Village Ireland. Adopté. Le conseil verbal de la séance du 26 avril 1938 est corrigé, révisé et les corrections ont été insérées par son Nommé le Maire et par le greffier.

Le greffier communique au Conseil les divers procédures qui ont été faites en rapport avec le règlement d'annexion plus haut mentionné, et le règlement de 1936 concernant l'annexion à la ville de Drummondville de cette partie du territoire de Grantham ainsi que les noms de Village St Pierre et Village Ireland, cités au troisième lecture.

Il est proposé par l'échevin Hély Blanchard, secondé par l'échevin Louis Melançon que le règlement de 1936 qui vient d'être lu soit adopté. Adopté.

L'échevin Gégé Larocque souleva la question de savoir au propriétaire des terres et mit devant le Conseil les frais payés par un grand nombre de villes pour la réfection de leurs rues. Il propose ensuite secondé par l'échevin Félix Tringuy que le salaire du propriétaire soit réduit à la somme de \$500.00.

X Après des explications, l'échevin René Bélanson, l'échevin Gégé Larocque consent à ne pas discuter au bout de quatre heures sur la proposition, et le conseil s'ajourne à jeudi, le 14 juillet 1938, sur proposition de l'échevin René Melançon secondé par l'échevin Louis Melançon. Adopté.

X Il est proposé par l'échevin Henri Melançon secondé par l'échevin L. G. Parland, que la somme de \$75.00 soit payée à M. Alfred Tringuy pour le terrain pris sans terrain pour l'élargissement de la rue St Jean, et en dernier, et que le greffier soit autorisé à régler au nom de la ville le contrat de cession du dit terrain. Adopté.

Et la séance est levée.

Commissaire Rogée
Maire

Greffier

Le 14 juillet 1938

Le conseil régulier du conseil municipal de la ville de Drummondville. Tous aux lieux et heures ordinaires des séances de ce conseil, jeudi, le 14 juillet 1938. Cette séance a été un ajournement de la séance régulière du 12 juillet 1938.

Sont présents: M. Melançon, le M. Honoré Melançon, Gégé Larocque, Félix Tringuy, Gégé Parland, M. Alfred Blanchard, Louis Melançon, L. G. Parland, sous la présidence de son Honoraire le Maire M. Gégé Rogée.

Après l'annonce de la séance fait par un Comité de la piscine à Montréal d'un représentant du Ministère Français de l'Éducation qui est toujours cherché un cadet émeuble pour établir une manufacture d'aviation.

Il est proposé par l'échevin Henri Melançon, secondé par l'échevin Alfred Blanchard que le greffier télégraphie et se représentant pour demander une lettre de son Honneur le Maire et Monsieur Larocque soient délégués pour le rencontrer. Adopté.

Le Maire et son conseil ont une lettre de la compagnie Québec protestant contre la taxe chargée aux théâtres qui nous ont fait des affaires comme théâtres et collèges de Québec ont chargé de répondre que le conseil n'est pas tenu de payer cette taxe pour protéger les souscriptions de ceux-ci mais que tout le monde est bonvenu à Drummondville pour le théâtre.

Il est proposé par l'échevin Félix Tringuy secondé par l'échevin Gégé Parland que la ville achète de Monsieur René Larocque, 150 cordes de bois franc à \$1.40 la corde, et environ 55 cordes de bois ou "rouleaux" pour \$1.55 la corde, le tout à être livré sur le lot 33 du canton de Simpson.

Le Maire et son conseil ont une lettre de la Commission de l'Énergie et de l'Électricité qui a été adoptée au sujet de la taxe d'eau de la ville autorisée le 12 novembre 1937 pour la charge de \$123.44 en règlement versé de cette taxe sur le 30 novembre 1937 mais le greffier reçoit instruction d'envoyer à la compagnie Québec de l'énergie et de l'Électricité que la ville a chargée sur la taxe de \$0.12 par 1000 gallons à partir du 30 novembre 1937. Cette résolution est adoptée sur proposition de l'échevin Gégé Parland, secondé par l'échevin Louis Melançon.

Le conseil charge l'ingénieur et s'ajourne la tenue des affaires et de faire un plan pour l'annexion.

se possible de la rue Prince sans cette partie qui a été
fautive et qui devra être.

Le trésorier reçoit instruction de payer à
Monsieur J. P. Hovica la somme de \$20.00 pour le
loyer du mois de mai et de juin de Monsieur
Demers.

Le chef de police reçoit instruction de faire
enquêter aux frais des propriétaires, les braves d'elles
sur de tels cas après un avis raisonnable à ces
dames.

Le règlement no 247 concernant la séance du
conseil subit le troisième lecture. Il est proposé par l'éche-
vin Félix Turigny, secondé par l'échevin Eugène Foye-
que que le règlement qui vient d'être lu soit approu-
vé.

Adopté par l'échevin Honoré Melançon et l'échevin
Ferdinand.

Il est proposé par l'échevin Eugène Foyeque, secondé
par l'échevin Félix Turigny que la somme de
\$1500.00 soit payée pour la réfection des lieux par
Monsieur Raymond Melançon soit payée comme suit:

*500.00 = réfection elle-même;

\$1000.00 = travail additionnel que Monsieur

Melançon déclare avoir été fait à cet égard
elle-même. Le prix unique de l'ouvrage à cet
prix comme suit:

Pour la proposition: les échevins Foyeque et Turigny;
moins la proposition: les échevins Melançon, Daultel,
Blanchard, Melançon et l'échevin Foyeque.

Lettre est donnée à une lettre de Monsieur J. P. Du-
cheneau au nom de la succession Prince au sujet de ce qui
pour tous qui lui revient sur le terrain cédé à la cité,
le 22 janvier 1934.

Le trésorier reçoit instruction de donner un crédit
approprié pour taxes sur le terrain depuis le 22 janvier
1934 lorsque les estimations auront fait le nécessaire
sur et qu'il y aura été obtenu séparément le terrain acheté
par la cité et celui qui est à la succession Prince.

Et le compte est bon.

Arthur Raythé
Maire

J. J.
Trésorier

Le 19 juillet 1934

Heure du comité du conseil de la cité de Beau-
marquette tenue au lieu et heures ordinaires des séances
de ce conseil, mardi, le 19 juillet 1934.

Sont présents: M. l'échevin Honoré Melan-
çon, l'échevin Foyeque, M. l'échevin Blanchard, l'échevin Daultel,

M. l'échevin Turigny, Robert Pellet et Monsieur Méthé, sous
la présidence de Monsieur Hovica et Monsieur Raymond

Melançon et donné à une lettre de Monsieur Hovica
Premier aspect à la cité sans charge de bois. Le comité
charge le comité des achats de vendre cette coupe avec
un report sur la matière.

M. l'échevin Blanchard qui a soulevé un pallon
sur la rue Prince en contradiction avec le règlement
municipal, est retenu devant le comité. Le comité
est d'avis que M. Blanchard devra soumettre un
plan et l'assaut de jargon à ce qu'il a résolu

pas le trottoir ni n'empêchent sur le trottoir, par
ce de la cité. L'échevin Félix Turigny insiste
sa décision, insistant l'opinion que la somme pour
reconstituer le balcon et l'escalier doit lui être payée.

La demande de M. Félix Turigny pour que la
cité paye son aménagement est écarté. La dépense dépendant
de l'œuvre que coûte \$10.00.

Le comité charge l'ingénieur d'examiner le
terrain appartenant à M. Foyeque, Daultel, sur la
rue de l'Église, en vue de l'élargissement de la rue.

Le comité décide d'inviter un comitè à
Honnings Falls pour assurer la paix, comme par le passé.

Le comité décide de payer les frais de transport
des matériaux de l'Harmonie à Beau-Marquette pour
se rendre en charge à Beaulieu, lors de l'arrivée dans
le district de l'Église. M. l'échevin Turigny

Le comité décide de payer \$5.00 par semaine
à M. l'échevin Foyeque, jusqu'au 1er août prochain

Le comité charge le greffier d'écrire au Monsieur
Melançon pour demander à quel jour de la semaine
il pourra venir à la rue Prince.

Et le compte est bon.

Arthur Raythé
Maire

J. J.
Trésorier

Le 26 juillet 1935

Reçu régulier du conseil municipal de la cité de Drummondville pour ses taxes et taxes ordinaires de la séance du 25 conseil, mardi, 6 26 juillet 1935, cette somme étant la deuxième somme de la municipalité du mois de juillet 1935.

Sont présents le juge Honoré Melanson,

J. G. Fortin, Félix Poiré, André Gauthier, Louis Méthé, M. Alfred Bouchard et Albert Pélissier avec la présence de son honneur le Maire de Drummondville.

Le préfère sous lecture de l'avis convoquant la présente assemblée et du certificat municipal de répartition à son la municipalité de la cité.

Le montant de la somme régulière de 1935 et 19 juillet sont payés et approuvés.

Actes et taxes déposé du rapport au conseil tenu le 11 juillet 1935 et il est proposé par l'échevin Alfred Bouchard, second par l'échevin J. G. Fortin que ce rapport soit approuvé. *Adopté.*

Il est proposé par l'échevin Honoré Melanson, second par l'échevin Alfred Bouchard que Honoré J. G. Fortin soit élu, mais suffisant. *Adopté.*

Il est proposé par l'échevin Alfred Bouchard, second par l'échevin Honoré Melanson que les comptes suivants soient approuvés et à recevoir lesdites si à son pays, sont :

Sub de juge du 15 juillet 1935 : 2392.75
Sub de juge du 6 juillet 1935 : 1276.25

4669.00

Facteur Morneau	19.20
Jean Millen - Drummondville St	6.15
Le Co. J. G. Goulet	137.22
H. B. Morneau Co.	73.75
Louis Lambert	4.25
J. G. Goulet	112.24
Armand Poiré	7.00
Adrien B. G. G.	1093.90
Bell Téléphone Co. de Québec	90.75
Barrelier & Bouchard	93.55
Méthé & Morneau	16.20
E. F. Melanson	90.00
Melanie G. Dupré	5.00

Yves Tremblay	4358.75
Théodore Pélissier	6.00
Bureau de l'Énergie	13.00
Antoine Goulet Poiré	13.15
Armand Poiré Goulet	95.00
Impressions St-Jacques	27.90
Renard & L. Lacombe Co.	17.19
Le Parti Socialiste	19.67
J. Philippe Goulet	91.00
Le Bureau Poiré & Co.	75.00
J. G. Goulet	124.32
J. G. Goulet	1.75
Le Bureau de St-Jacques	150.00
Bureau Jean Goulet Poiré	233.85
Boyer & Co. Poiré St-J	0.60
Richard Automobile Co. Inc.	11.20
J. G. Goulet	97.16
Goulet & Poiré	21.96
Frappé Montplaisir	21.75
J. G. Goulet	201.44
J. G. Goulet	322.66

4998.79

Sont versés : J. G. Goulet 26.25
J. G. Goulet 2.50

28.75

Total 4998.50 *Adopté*

Actes et taxes de une lettre de Monsieur G. Goulet demandant la radiation de la charge de 21.25 chargé annuellement sur le lot no 2-129 pour le projet de la rue St-Jacques. Le remboursement de la somme de 21.25 déjà payé lui sera fait par la mairie.

Actes et taxes de une lettre de la cité de St-Jacques demandant la place de la décharge. Le chef de police reçoit instruction de faire passer plus de vigilance pour le respect de la morale.

Il est proposé par l'échevin J. G. Goulet, second par l'échevin Alfred Bouchard que tous les redevables de taxes soient dans le même lot qui sans doute de quatre soient fournis à moins soient à l'impôt et que le police force recense strictement cette somme. *Adopté.*

Il est proposé par l'échevin Alfred Bouchard, second par l'échevin Félix Poiré que l'entreprise soit autorisée de faire un plan de la décharge dans le nouveau parc.

Adopté.

Le préfère et prie d'être avisé de la somme de 6.85.

Le 9 août 1935

Leurs copies du conseil municipal de la ville de
Brammondville. Tous ces lieux et heures indiqués des
séances de ce conseil, mardi, le 9 août 1935, cette séance
étant la première séance de nouveauté du mois d'août
1935.

Sont présents Messieurs les Chevaliers Lévesque,
Mélard, Blanchard, L. G. Paland, Robert Dubois, Pélissier
Troisguy ainsi que le président de la Commission le Meunier Arthur
Lafolle.

Le premier ordre du jour de l'ordre émettant le
présent amendement et de modifier en conséquence
à tous les règlements du conseil.

Les minutes de la séance régulière du 21 juillet 1935
sont lues et approuvées.

Il est ainsi donné du rapport du comité tenu
les 27 juillet et 3 août 1935 et il est proposé par l'chevalier
Pélissier Troisguy nommé par l'chevalier Mélard Blanchard
qui le présentera des séances du 14 juillet et du 2 août
soient adoptés.

Il est proposé en amendement par l'chevalier Ardet
selon amendé par l'chevalier L. G. Paland que le rapport
du comité du 3 août soit approuvé sous la forme
et rapportent à l'achat de l'appareil de protection contre
l'incendie et que le discours sur ce sujet soit approuvé
à court et précis.

Après l'amendement le Chevalier Lévesque et Paland,
contre l'amendement. Le Chevalier Troisguy, Jean-
Marc et Lesgoff.

La proposition principale mise devant eux sera
est adoptée sans discussion.

Les procès-verbaux de séances de comité de
même mentionnés ont été discutés approuvés et ratifiés.

A la suite de la discussion sur le projet qui
précède, l'chevalier Lévesque avait demandé que le
conseil pour le projet à venir soit accordé à la
compagnie Dicks Lageron en tant que plus sou-
venthousésionnaires et elle offrant à plus de garanties pour la
qualité et la valeur de l'appareil et que le contrat de ce projet
soit ratifié et accordé à l'chevalier Thébaud au prix de 1000 francs
deux chèques rev. Cette proposition n'a pu se de résoudre
mes l'chevalier Lévesque dit qu'elle est
accordée au prix de 100 francs.

Il est proposé par l'chevalier Lévesque, nommé par
l'chevalier Mélard Blanchard que les comptes suivants soient
approuvés et le trésorier autorisé à les payer, savoir :

États de paye de 21 juillet 1935	1159.23
États de paye de 7 août 1935	242.27
	\$ 1401.50
J. D. Tremblay	51.30
George Bouché	103.30
M. J. Richet	11.00
Don Dick Nyberg & Finishing Co.	50.35
Garret Andrus	11.48
B. Jordan	2.15
Jules Bonaire	.92
Paul Fontaine-Brunelle	2.75
Mélard Poulin	3.00
Paul G. Trahan	5.00
Mme Saffley & Galland Co.	1.85
po Lepoutier	3.99
Gilbert G. Ford	21.28
Southam Canada Press	20.53
Bell & Service Station	1.95
Vale's Casual Products Ltd	2.15
Antonio Moutillier	6.00
Compagnie J. G. Roulin	5.24
Edw. Havel	.50
Brammond V. G. G. Text	1.00
Lucien Maurice	2.50
Canadian National Railway	191.78
Le Pêche	3.58
The Apokomena	3.50
Imprimeries de presse typog.	6.75
Le Bureau d'Équipement	3.60
René Bellefleur	61.15
St. Mary's Station	52.10
Brammond G. G. & Simbier Co.	2.39
Grand Troisguy	11.33
Canadian National Railway	25.00
J. G. Simons	5.00
L. G. Janelle	1.50
Southam & News Press	941.51
Bureau Brammond	1571.50
Service d'Électricité	10.00
Trésorier de la Province (Taxe d'assurance)	302.00

Henri Guillet	
Emile Bonnard	19.82
J. Monty	17.34
J. L. Champagne	11.69
Hector B. Lussac	27.93
Philipe Brown	33.78
J. L. Lepetitans	2.41

Total # 5108.92 Sept

Le conseil donne instruction à l'ingénieur de faire
teller aux frais de la cité une "check valve" dans le canal du
magasin de Buefation.

Le greffier communique au conseil d'un
avis de la part de Mlle Rousseau pour la consolidation de ses
arrivages de bois.

Le conseil décide de renvoyer les services de deux
citoyens de la cité de Drummondville pour dresser le
budget des intérêts provinciaux pour marchés aux bœufs
à l'évaluation, un de ces hommes devra être choisi par le
maire et l'autre par le greffier.

Le règlement concernant le chauffage des bois
subit un 1^{er} et 2^e échec.

Il est proposé par l'échevin Patrice Loringuy, second
par l'échevin Robert Lefebvre, que la cité fonderait un comitè
d'impôt et d'agrandir d'environ 100 pieds de longueur dans la
rue Beaulieu de manière à réserver la maison à trois loge-
ments de M. Leonard Beaulieu pourvu que M. Leonard Beaulieu
signe un accord acceptant ce projet en fait de contribution pour
la construction de l'impôt suivant les dispositions du règlement
qui sera plus tard accepté par le conseil à ce sujet. "Gaspé".

Et la séance est levée.

Robert Lefebvre
Maire

J. J. J.
Greffier.

Le 9 août 1938

De suite après la séance régulière tenue ce jour
les membres du conseil régulier au comitè.

Sont présents: tous les échevins qui ont accédé à
la séance régulière, sous la présidence de son Honneur le
Maire M. Art. Rayette.

Le comitè permet le don de deux assemblées publi-
ques par la ligne de crédit social, au plus dimanche soit prochain.

Le comitè recommande le paiement d'une somme
de 110.00 pour le loyer de M. Georges Larocque, pour le mois
d'août, à M. Robert Loringuy.

Le comitè recommande qu'une somme de 110.00
est avancée à M. Germain Loringuy pour ses loyers, la cité
comme remboursable par Monsieur Loringuy sur son salaire futur.

Le greffier est chargé d'avoir le plan des Manies-
palides que le Conseil de Drummondville ne avait pas pour
en participer à la construction de septembre.

Et la séance est levée.

Robert Lefebvre
Maire

J. J. J.
Greffier.

Le 15 août 1938

L'assemblée du conseil du conseil de la cité de
Drummondville, tenue aux lois et heures ordinaires des
séances de ce conseil, le 15 août 1938.

Sont présents: Messieurs M. L. Chevreton, Louis
Méteux, Robert Lefebvre, Edgar Larocque, F. Hecquet, Louis-
guy, André Ouellet, J. G. Paré et J. H. Lefebvre
sous la présidence de son Honneur le Maire M. Robert Lefebvre.

Le greffier prend à l'ouverture du conseil
pour la constitution de la liste municipale.

Les nominations sont comme suit:

Benoît Robitaille	\$ 64,000.00
M. H. Lefebvre & Beaulieu	60,557.00
C. S. Malouin	63,550.00
J. G. Lefebvre	63,900.00
J. P. St-Onge & Co. Ltd	79,200.00

Les deux dernières soumissions ne sont pas remises
jusqu'à la séance régulière et sont mises de côté comme irré-
gulières.

Le comité décide d'aprouver sa décision à mardi, le 22 août
1935 après d'étudier dans l'inter-travail la proposition de modification présentée
par le Hôtel de Ville et de l'accepter avec l'aide du gouvernement provincial
Le comité recommande que le surveillance des travaux soit
confiée à l'architecte principal si le contrat est accordé. Et qu'ensuite soit
Maire *Georges Lafitte*

Le 17 août 1935

Leur le conseil de la ville de Beauport-
ville tenu sa séance au ~~Hôtel de Ville~~ ^{Hôtel de Ville} le mardi, le 17 août 1935.

Sont présents Messieurs le Chevalier Honoré
Melançon, Légar Larocque, M. Alfred Blanchard, G. Ades,
Dauillet, Filsimon Trucquoy, Louis Métayer, L. G. Folland
et Robert Pellet sous la présidence de Son Honneur le
Maire M. *Georges Lafitte*.

Est proposé par l'échevin G. Ades Dauillet, secondé
par l'échevin Honoré Melançon que Monsieur Anais Minicette
soit nommé architecte pour la fin de cette assemblée au Hôtel
de la Monnaie jusqu'à, après avoir été nommé, l'adoption.

Est proposé par l'échevin L. G. Folland, secondé
par l'échevin G. Ades Dauillet que le contrat de l'édifice
municipal pour lequel les soumissions ont été reçues soit
accordé à Monsieur E. G. Madoux pour la somme de 42,000
et sujet à modification après salués avec le comité et
l'architecte. L'entrepreneur devra fournir une police d'assu-
rance de garantie pour engagement pour tout le montant
du contrat, pour une période d'un an.

Est proposé en amendement par l'échevin
Légar Larocque, secondé par l'échevin M. Alfred Blanchard
que cette décision soit laissée en suspens jusqu'à mardi
prochain.

Le vote est pris sur l'amendement
pour l'amendement de l'échevin Larocque,
Blanchard et Métayer.

Après l'amendement de l'échevin Melançon,
Folland, Dauillet, Trucquoy et Pellet.

L'amendement est donc rejeté.

Le comité recommande que la commission soit
secondé.

Est proposé par l'échevin Robert Pellet, secondé
par l'échevin Honoré Melançon que le maire et le greffier soient
autorisés à signer le contrat pour l'achat de l'édifice régulier
pour l'édifice de l'édifice municipal de la Beauport-ville
de 12,000 \$ et de l'édifice de la ville pour la som-
me de 12,000 \$ et de l'édifice.

Le comité recommande que la commission de la
Commission de Beauport-ville soit acceptée pour la
travaux de services d'architecte.

Le comité recommande que Monsieur Raymond Lacombe
soit engagé comme architecte de la somme de 1500
par l'échevin.

Et le maire est élu.

Georges Lafitte
Maire

Georges Lafitte
4 suffrages

Le 23 août 1935

Leur régulier au conseil municipal de la ville
de Beauport-ville tenu sa séance le mardi, le 23 août 1935.
Sont présents Messieurs le Chevalier Honoré
Melançon, L. G. Folland, M. Alfred Blanchard, Légar
Larocque, G. Ades Dauillet, Louis Métayer,
et Robert Pellet sous la présidence de Son Honneur le
Maire M. *Georges Lafitte*.

Le minutes de la séance régulière du 9 août
1935 sont lus et approuvés.
Le rapport de la commission des 2, 15 et 17 août
1935 sont lus.

Est proposé par l'échevin Légar Larocque, secondé
par l'échevin M. Alfred Blanchard que le procès du rapport
de comité du 17 août 1935, se concluent à l'achat pour
le constructeur de la ville municipale, se soit par
notifié, que la décision soient étendus aux services
réguliers et que le conseil étudie le programme à une
future résolution pour le service municipal, pour le
le palais de justice avec l'aide du gouvernement provincial.

Est proposé par l'échevin L. G. Folland, secondé
par l'échevin Légar Larocque, secondé
par l'échevin M. Alfred Blanchard que le procès du rapport
de comité du 17 août 1935, se concluent à l'achat pour
le constructeur de la ville municipale, se soit par
notifié, que la décision soient étendus aux services
réguliers et que le conseil étudie le programme à une
future résolution pour le service municipal, pour le
le palais de justice avec l'aide du gouvernement provincial.

proposition n'est pas secondé

Après une longue discussion le conseil décide à l'unanimité d'approuver la démission sur ce sujet à condition, à ce doit courrait. Il est proposé par l'échevin Honoré Melançon, secondé par l'échevin W. Alfred D'Aurand que les comptes suivants soient approuvés et le conseil autorise à les signer, savoir

Lett. de pas du 10 août 1938	\$ 1222.26
Lett. de pas du 11 août 1938	\$ 998.28
	\$ 1967.54

Le Compagnie Société Générale	121.15
Lebrun restaurant	3.50
Liquor Lambert	3.50
Compagnie d'Assurances	17.50
Ph. Nichols & Howard Co Ltd	471.26
P. A. Borne	9.28
Leand & Leand	1.00
M. G. Moran	12.50
The Montreal Star Co	75.00
La Tribune	27.60
M. G. Laurin	273.00
Liquor & Bismarck	11.00
Epithém Grande Source	4.50
Le Caribé Ltd	12.92
W. Alfred Paulin	3.00
Joseph Mercier	20.00
Salvage d'usages, alarme du 9 août	2.25

alarme du 11 août	32.00
alarme du 12 août	21.00
Paul Samson - feu boulevard St-J	5.50

J. P. Handley	11.30
Joseph McQuinn	47.50
P. G. Sté.	5.00
Frango Montplaisir	24.74
Emile & Automobile Co. Inc.	24.70
Paul & Agence	9.95
Canada & son Foundrie Ltd	165.75
Imperial Oil Ltd.	26.12
J. G. Lafleur	8.15
J. Morin	2.00
J. Monrose	1.58
Com. Brode	131.00
Bel Téléphone	36.16

Office Stationers Ltd	9.00
Liquor L. Borne	191.91
Liquor Borne	30.00
Liquor Lambert	78.00
Appellement des affaires municipales	100.00
W. West Bingham	45.20
Mme. G. Elvina Dupuy	5.00
	\$ 3229.95

Autres direct :

F. X. B. L'Amour	16.00
C. Tremblay	3.50
J. Morin	15.76
J. Brindley	102.07
	\$ 179.23

Total \$ 4079.62 adopté

En suite de la résiliation de \$35.25 de Monnaie d'Apparence, le conseil décide de reporter l'affaire à l'échevin Robert Bellin le paiement de la résiliation pourra être fait sur rapport écrit de l'échevin Robert Bellin s'il conclut que la résiliation est fondée en fait.

Il est proposé par l'échevin Louis Mitage secondé par l'échevin Robert Bellin que la cité de Beauport soit achetée de la Surpression Provisoire à terrain nécessaire pour le prolongement de la rue Parois au prix de \$1,000.00 et que le sol des et le gazon soient autorisés à signer le contrat.

Il est proposé par l'échevin Louis Mitage secondé par l'échevin G. André Ouellet que Monnaie d'Apparence soit engagée comme balayage avec brouette à la place de Monnaie d'Apparence.

Il est proposé par l'échevin G. F. Ireland, secondé par l'échevin Honoré Melançon que Monnaie d'Apparence soit engagée à l'achat de la ville comme balayage.

Le vote est pris sur l'amendement.

Pour l'amendement le l'échevin G. F. Ireland et Honoré Melançon.

Contre l'amendement le l'échevin César Paroisse, G. André Ouellet, l'échevin Bourgeois, Robert Bellin et Louis Mitage.

L'amendement est donc adopté et la proposition principale adoptée par les mêmes voix revocées.

Il est proposé par l'échevin Honoré Melançon secondé par l'échevin Louis Mitage que la cité de Beauport soit autorisée à emprunter de la Banque de Montréal par lettre promissoire à demande jusqu'à concurrence de \$50,000.00 afin d'acquiescer aux parts des

travaux pour la réclamation no 291 et 292 en attendant la négociation des libérations; que le master et le trésorier soient autorisés à signer les dites billets et tous autres documents demandés par la Banque comme précédents; que les billets doivent être remboursables au porteur à moins le produit de la vente des libérations, et que le possesseur de ce contrat le dit emprunt soit débiteur à la Communion Municipale de Québec.

Il est proposé par l'échevin Pelicou Sauvagey secondé par l'échevin Leclerc d'accepter que le master et le greffier soient autorisés à signer avec Monsieur Poiré l'acte de contrat pour l'achat des papiers à soumettre auant la tenue de la réclamation accordant ce contrat.

Il est proposé par l'échevin D'Alford et Leclerc secondé par l'échevin Côté par lequel que l'ingénieur de la dite soit autorisé à passer et signer l'acte de la cas formant sous la compétence du passage et la dite no 11701

Codrus R. P. L.

Mieux

J. J. P.

J. Poiré

+
Propriétaire
de la dite
Honor. Poiré
J. Poiré
Le greffier
de la dite
no 11701
et 11702
d. P.
J. P.

- Le 26 août 1938 -

Sièges réguliers au Conseil municipal de la cité de Deux-Montagnes tenu au lieu et heures ordinaires des séances de ce Conseil, mercredi le 26 août 1938, cette séance étant agnominée par le Conseil régulier tenu le 23 août 1938.

Le présent procès-verbal des séances du Conseil municipal de la cité de Deux-Montagnes, tenu le 26 août 1938, a été adopté par le Conseil régulier tenu le 23 août 1938, et les minutes de la séance régulière tenue le 23 août 1938 ont été approuvées d'unanimité.

Le présent procès-verbal des séances du Conseil municipal de la cité de Deux-Montagnes, tenu le 26 août 1938, a été adopté par le Conseil régulier tenu le 23 août 1938, et les minutes de la séance régulière tenue le 23 août 1938 ont été approuvées d'unanimité.

Le présent procès-verbal des séances du Conseil municipal de la cité de Deux-Montagnes, tenu le 26 août 1938, a été adopté par le Conseil régulier tenu le 23 août 1938, et les minutes de la séance régulière tenue le 23 août 1938 ont été approuvées d'unanimité. Le présent procès-verbal des séances du Conseil municipal de la cité de Deux-Montagnes, tenu le 26 août 1938, a été adopté par le Conseil régulier tenu le 23 août 1938, et les minutes de la séance régulière tenue le 23 août 1938 ont été approuvées d'unanimité. Le présent procès-verbal des séances du Conseil municipal de la cité de Deux-Montagnes, tenu le 26 août 1938, a été adopté par le Conseil régulier tenu le 23 août 1938, et les minutes de la séance régulière tenue le 23 août 1938 ont été approuvées d'unanimité.

Il est proposé par l'échevin Louis Hébert, secondé par l'échevin L. G. Berland, que la résolution no 2 adoptée le 26 août 1938, concernant M. Donat Doucès comme chauffeur au petit camion soit annulée et qu'il n'y ait aucun chauffeur additionnel pour le dit camion; et qu'il soit remboursé à M. Donat Doucès la somme de \$500 qu'il a payée pour les heures de chauffeur. Approuvé.

Le présent procès-verbal des séances du Conseil municipal de la cité de Deux-Montagnes, tenu le 26 août 1938, a été adopté par le Conseil régulier tenu le 23 août 1938, et les minutes de la séance régulière tenue le 23 août 1938 ont été approuvées d'unanimité.

Le présent procès-verbal des séances du Conseil municipal de la cité de Deux-Montagnes, tenu le 26 août 1938, a été adopté par le Conseil régulier tenu le 23 août 1938, et les minutes de la séance régulière tenue le 23 août 1938 ont été approuvées d'unanimité. Le présent procès-verbal des séances du Conseil municipal de la cité de Deux-Montagnes, tenu le 26 août 1938, a été adopté par le Conseil régulier tenu le 23 août 1938, et les minutes de la séance régulière tenue le 23 août 1938 ont été approuvées d'unanimité. Le présent procès-verbal des séances du Conseil municipal de la cité de Deux-Montagnes, tenu le 26 août 1938, a été adopté par le Conseil régulier tenu le 23 août 1938, et les minutes de la séance régulière tenue le 23 août 1938 ont été approuvées d'unanimité.

Le présent procès-verbal des séances du Conseil municipal de la cité de Deux-Montagnes, tenu le 26 août 1938, a été adopté par le Conseil régulier tenu le 23 août 1938, et les minutes de la séance régulière tenue le 23 août 1938 ont été approuvées d'unanimité. Le présent procès-verbal des séances du Conseil municipal de la cité de Deux-Montagnes, tenu le 26 août 1938, a été adopté par le Conseil régulier tenu le 23 août 1938, et les minutes de la séance régulière tenue le 23 août 1938 ont été approuvées d'unanimité. Le présent procès-verbal des séances du Conseil municipal de la cité de Deux-Montagnes, tenu le 26 août 1938, a été adopté par le Conseil régulier tenu le 23 août 1938, et les minutes de la séance régulière tenue le 23 août 1938 ont été approuvées d'unanimité.

Il est proposé par l'échevin Kiff Blanchard, secondé par l'échevin Louis Hébert, que les comptes annuels soient approuvés et les dépenses autorisées à la page suivante.

Renard Paulin " 200.^{fr}

Les loyers:	L. Aubry chez J. Proulx	10.	1 ^{er} juin
	O. Proulx chez Dame Cognetti	18.	1 ^{er} juil. et août
	J. Laplante	20.	do do
	Donat Lemire	20.	do do
	J. Duque	L. Lechambault	13. août
	Ge. Theriault	X. Fournier	10. juillet
	Monsieur le Maire	Monsieur J. J. J.	12.50 ^{fr} 5 semaines de d'habitation au 31 juillet.

Adopté:

Il est proposé par l'échevin Louis Hébert, secondé par l'échevin F. Lavoie, que l'ingénieur fasse signer les transformations au règlement d'alarme aux conditions offertes par l'échevin Germain Poirer. La somme pour le prix de \$75.⁰⁰ plus les frais de bureau sont adoptés.

Lecteur est donné à une lettre de l'Associé sans des Pays Saules. Cette lettre est lue à son tour et les pour consultations ultérieures.

Le conseil décide de ne pas accepter les offres d'assurance proposées pour assurer toutes les firmes les contracteurs-compréhensives.

Le conseil autorise le secrétaire à ne pas charger de loyers à la famille de M. Luperin Marchand jusqu'à ce que cette famille elle-même M. Marchand qui est parti pour aller à étudier comme soldat sans l'oblige.

L'échevin L. F. Bertrand reçoit instructions de faire préparer des estimés pour les réparations requises pour faire des logements sans factices des fonds additionnels.

L'échevin L. F. Bertrand est autorisé à faire faire un ménage complet dans le logement qui vient d'être pris le 25 et le 26 du jour.

Il est proposé par l'échevin Louis Hébert, secondé par l'échevin André Beillette, que le règlement de circulation soit amendé et qu'il soit indigé à un arrêt Hébertier pour les véhicules circulant sur les rues St-Germain, lorsque ils veulent à traverser la rue Drouin adoptés.

L'échevin André Beillette comme avis de motion qu'il propose à la prochaine séance un règlement pour autoriser sans paiement de fonds au sujet des voitures sans le paiement est autorisé par le règlement de 2500.

Il est proposé par l'échevin André Beillette, secondé par l'échevin L. F. Bertrand que les voitures soit autorisées à traverser les rues sans paiement de fonds de la somme de \$5000 à la somme de \$1000 pour les voitures, soit pour les autos et les camionnes, soit pour les autres fins commerciales. Adopté.

Le projet de règlement concernant l'assurance des véhicules et Joseph à la société Drummondville reçoit ses premières et dernières lectures.

Le conseil autorise la somme à payer aux sommes de \$1000 à M. G. Laperrière Lechambault pour les loyers de M. J. Leclerc pour les mois d'octobre.

Le conseil est levé.

André Beillette
Maire

André Beillette
Secrétaire

— Le 30 août 1938 —

Assemblée spéciale du Conseil municipal de la cité de Drummondville tenue aux lieux et heures ordonnées de la séance de ce Conseil, mardi le 30 août 1938, cette séance étant convoquée pour la 1^{ère} et la 2^e lectures d'un règlement dont avis de motion a été donné par l'échevin André Beillette, aux fins de donner à son mouvement des fonds dont l'impensé est autorisé par le règlement de 2440.

Sont présents: Messieurs les échevins Honoré Hebert, Edgar Lavoie, L. F. Bertrand, Kiff Blanchard, André Beillette, Robert Leclerc et Louis Hébert, sous la présidence de son Honneur le Maire André Beillette.

Le greffier comme lecture de la loi convoquant la présente assemblée et ses certificats constatant ses qualifications à tous les membres du conseil.

Le projet de règlement pour le paiement des voitures sans le paiement de fonds au sujet des voitures sans le paiement est autorisé par le règlement de 2440 et reçoit ses premières et dernières lectures.

Le Conseil autorise le trésorier à accepter de M. Hong King le paiement cuber de ses taxes pour 1935 au lieu accoutumé à l'échéance sur le montant total, ce le paiement est fait d'ici le 5 septembre.

Est la séance est levée.

Arthur Ruyter
Maire

John Jones
Greffier

— Le 2 septembre 1935 —

Assemblée spéciale du conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce conseil, vendredi le 2 septembre 1935, cette séance étant convoquée pour le 2^e octobre et l'adoption finale d'un règlement aux fins de pourvoir à une réunion en fonds dans l'empressement et autoriser par le règlement de 240 a.

Sont présents: Maires les échevins Georges Lavoie, L. G. Paré, André Gauthier, Félix Lavoie, Robert Lefebvre et Louis Paré, sous la présidence de son Honneur le Maire Arthur Ruyter.

Le greffier donne lecture de l'avis convoquant la présente assemblée et de l'avis constatant sa signification à tous les membres du conseil.

Le règlement de 240 a. concernant au paiement de deux annués de \$20000 sur les revenus de \$33000 affectés pour certains fins dans le règlement de 240 a., est présenté par le premier échevin Lavoie.

Il est proposé par l'échevin André Gauthier secondé par l'échevin L. G. Paré, que le règlement de 240 a. soit maintenu tel qu'il est, ce qui est adopté.

Il est proposé par l'échevin Louis Paré, secondé par l'échevin Georges Lavoie, que le règlement soit par adopté maintenu tel qu'il est, ce qui est approuvé par le conseil municipal, mais que le conseil soit ajourné à mardi, le 6 septembre.

Le vote est pris sur la proposition d'ajournement

Out vote pour l'ajournement: les échevins Georges Lavoie, L. G. Paré, Blanchard et Lefebvre.

Out vote contre l'ajournement: les échevins Gauthier et Paré.

Le motion d'ajournement est déclarée adoptée et la considération sur le règlement de 240 a. est remise au 6 septembre.

Il est proposé par l'échevin L. G. Paré, secondé par l'échevin Georges Lavoie, que le règlement de M. Alf. Cambria au montant de \$23,470 pour dommages, soit approuvé et le trésorier autorisé à lui en payer le montant. Adopté.

Et la séance est levée.

Arthur Ruyter
Maire

John Jones
Greffier

Le 6 septembre 1935

Seine régulière du conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce conseil, mardi, le 6 septembre 1935, cette séance étant une séance régulière en vertu des dispositions du règlement de 247.

Sont présents: Maires les Échevins Honoré Melançon, L. G. Paré, Georges Lavoie, Louis Mitton, Félix Lavoie, André Gauthier, Alfred Blanchard et Robert Lefebvre sous la présidence de son Honneur le Maire R. G. Lavoie Greffier.

Le greffier donne lecture de l'avis convoquant la présente assemblée et du certificat constatant sa signification à tous les membres du conseil.

Les minutes de la séance régulière du 20 août et de la séance spéciale du 30 août et du 2 septembre sont lues, approuvées et adoptées.

Il est proposé par l'échevin Honoré Melançon secondé par l'échevin Félix Lavoie, que le compte municipal annuel approuvé et le trésorier autorisé à le payer, soient

Liste de page du 24 août 1944

#195.91

1436.41

Parulley, H. son J	152.58
Leporello, G. de la	35.00
Département des affaires municipales	100.00
Commissaire de la Province	515.60
Lawson & son	1.00
J. Forteau	2.52
Waltham Savings Society	6.15
Commissariat Pasi Soc.	1.05
J. S. Belliveau	1.00
J. S. Leporello	2.75
Swandrup Hilding Markow of Canada	75
Comité Jean Polakowski Ltd	179.29
Canadian Transport Bond Co Ltd	146.98
Le Francis Bankers & Co Ltd	21.78
Chapman Brothers	3.95
Le Journal du Litt	39.35
G. J. J. J.	12.59
Commissaire d'immigration	540.00
Commissariat de la Santé	115.33
Comité de la Santé	10.80
Comité de la Santé	24.96
Phillips & Gouvernement	47.00
Comité de la Santé	9.20
Comité de la Santé	2.50
Ville d'Amherst Products Ltd	70
Le Comité	7.50
Comité de la Santé	53.97
Le Comité de la Santé	12.35
J. S. Belliveau	541.15
Julien J. J.	51.22
Southon Canada Power	26.98
<hr/>	
	5192.24
Commissaire de la Santé	50.00
Commissaire de la Santé	32.00
Commissaire de la Santé	16.00
Commissaire de la Santé	32.00
Commissaire de la Santé	9.00
Commissaire de la Santé	70.19
Commissaire de la Santé	11.00
Commissaire de la Santé	38.92
<hr/>	
	254.19

Commissaire de la Santé

Commissaire de la Santé

59.00

Commissaire de la Santé

55.00

144.00

Total # 7101.27 Adopté

Il est proposé par l'échevin Polakowski de demander que le Comité de la Santé soit chargé de faire un rapport sur le projet de loi qui a été déposé par le Comité de la Santé et de le faire passer devant le Conseil Municipal. Le Comité de la Santé a été chargé de faire un rapport sur le projet de loi qui a été déposé par le Comité de la Santé et de le faire passer devant le Conseil Municipal.

Le greffier est chargé de s'enquérir si le projet de loi est acceptable de la part des membres du Comité de la Santé et de le faire passer devant le Conseil Municipal. Le greffier est chargé de s'enquérir si le projet de loi est acceptable de la part des membres du Comité de la Santé et de le faire passer devant le Conseil Municipal.

Il est proposé par l'échevin Polakowski de demander que le Comité de la Santé soit chargé de faire un rapport sur le projet de loi qui a été déposé par le Comité de la Santé et de le faire passer devant le Conseil Municipal. Le Comité de la Santé a été chargé de faire un rapport sur le projet de loi qui a été déposé par le Comité de la Santé et de le faire passer devant le Conseil Municipal.

Le Comité de la Santé est chargé de faire un rapport sur le projet de loi qui a été déposé par le Comité de la Santé et de le faire passer devant le Conseil Municipal. Le Comité de la Santé a été chargé de faire un rapport sur le projet de loi qui a été déposé par le Comité de la Santé et de le faire passer devant le Conseil Municipal.

Le Comité de la Santé est chargé de faire un rapport sur le projet de loi qui a été déposé par le Comité de la Santé et de le faire passer devant le Conseil Municipal. Le Comité de la Santé a été chargé de faire un rapport sur le projet de loi qui a été déposé par le Comité de la Santé et de le faire passer devant le Conseil Municipal.

Le Comité de la Santé est chargé de faire un rapport sur le projet de loi qui a été déposé par le Comité de la Santé et de le faire passer devant le Conseil Municipal. Le Comité de la Santé a été chargé de faire un rapport sur le projet de loi qui a été déposé par le Comité de la Santé et de le faire passer devant le Conseil Municipal.

Par son vote

Jointe d'arpenteurs	Trommeville de D. Hill	\$7.25
Travail métalliques	J. F. Blanchard, Cas	2.75
2000 barres de fer 3/4"	Romeo Bellenville	2,615.2
Arrière de bois	J. C. Lafleur	0.3575

Il est proposé par l'échevin Nour Milangeon secondé par l'échevin L. Langue que le capot de l'ingénieur soit approuvé et que les recommandations indiquées plus haut soient acceptées. Gagné.

Recherches ont été faites dans les lieux de l'ancien chemin demandant que la cité contribue aux certains montant pour payer les pillons devant de la Réimpression. Cette demande est refusée.

Le règlement de 248 autorisant le rachat d'une somme de \$2000.00 des fonds de la ville pour le règlement de 2002 relatif au drainage de la ville.

Il est proposé par l'échevin André Quillet, secondé par l'échevin Théodore Tourigny, que le règlement de 248 qui vient d'être lu soit adopté.

Il est proposé par l'échevin La Motte, secondé par l'échevin Ed. Langue que les décisions finales sur ce règlement soit approuvées et rendues sans appel.

Le vote est pris sur la proposition d'ajournement, laquelle est rejetée par le vote suivant:

Pour la proposition: les échevins Milangeon, Langue et Blanchard.

Contre la proposition: les échevins Quillet, Tourigny, Ireland, Milangeon et Bélair.

La proposition principale est émise pour un vote, et elle est acceptée par le vote suivant:

Pour la proposition: les échevins Quillet, Tourigny, Ireland, Milangeon et Bélair.

Contre la proposition: les échevins Milangeon, Langue et Blanchard.

Le conseil autorise le maire à faire l'inspection des états de ceux qui demandent des permis pour le vote au tout rectifié.

Il est proposé par l'échevin Q. Quillet, secondé par l'échevin La Motte, que l'ingénieur soit autorisé à acheter des permis de construction à M. Langue. Il serait avant plus permis, pour la construction d'une usine la cité ordonne ne devant pas être plus rapproché que quinze pieds au trottoir, et être situé sur deux bancs Gagné.

L'échevin La Motte signale que depuis la fondation de la rue Tremblay, le drainage de la rue est

devenue inutile et qu'elle devrait être élevée au niveau du trottoir, de chaque côté. L'ingénieur de la cité est autorisé à faire ce travail.

La demande de l'échevin L. S. Ireland, le conseil autorise M. Joseph Bouché à faire la perception des permis légalement nécessaires en certains endroits de la rue indiqués sur une liste de permis.

Et la séance est levée.

Archiev. Duple
Maire

J. J.
Greffier

Le 8 septembre 1934

Leurs du conseil en comité général tenu aux lieux et heures ordinaires du conseil de la cité de Rougemontville, le 8 septembre 1934.

Le conseil présente: Messieurs Le Chevalier Honoré Milangeon, M. Alfred D. Lechevalier, M. Adrien Quillet, M. Joseph Tourigny, Robert Bouché et Louis Milangeon, avec la présidence de M. Honoré Le Chevalier et M. Arthur Quillet.

Le conseil décide d'accorder à M. Le Chevalier une somme de \$5.00 par semaine pour elle et ses enfants, pour une période de pas plus de cinq mois.

Le conseil recommande de charger le comptable pour l'entretien d'élancer aux personnes charitables:

Alphons Robas	pour son fils	\$ 100.00
Robert Fosse	pour sa femme	114.00
Lucas Bouché	pour son fils	100.00
Joseph Bouché	pour sa femme	100.00
Edouard Bouché	pour sa femme	95.00
Alphonse Bouché	pour son mari	100.00
Paul Bouché (son fils)	pour son fils	20.25
L'Église St. Joseph	pour Charles Robas	31.66

Le conseil recommande de payer ces personnes charitables, sous réserve de leur responsabilité à payer, la somme:

St. Joseph	\$50.00
Paul Bouché (fils)	95.00
Paul Bouché	10.00
Archiev. Bouché	20.00
Archiev. Bouché	25.00

J.P. Dupuis	75.00
M. G. Boursmont	50.00
J. B. G. Gaillet	75.00
Primo Havel	10.00
J. B. Lapointe	25.00
Constance Lefebvre	50.00
Helen Larocque	20.00
Carole J. L'Orléans	75.00
G. W. P. Patis	75.00

Liquor & B.L. over

(1000) Bureau d'information 75.00

Blanche & Benn 45.00

H. H. Moeck 15.50

Grandmond Lachance 75.00

x
Le comité recommande que le chèque de \$75.00 fait à M. Mrs. Antoinette & Lisa soit révisé à \$25.00

Le comité recommande que le trésorier soit autorisé à verser à M. G. Gaillet les comptes réguliers sur le paiement mensuel de ses bureaux immobiliers et de ses taxes & de.

Le comité recommande que le trésorier soit autorisé à accorder à M. G. Gaillet l'appointement régulier sur la base de 1935, sur la propriété de Mrs. Lapointe.

Le comité recommande que le trésorier soit autorisé de rembourser à Messieurs Lapointe, Antoinette & Blanche le montant qu'ils ont payé pour leurs autres marchandises de bon transport, parce qu'ils se conformeront aux règlements de la cité concernant le marquage de bois.

Le comité recommande d'acheter pour le fût, 35 tonnes de charbon "best coal" au prix de \$11.50 la tonne et de verser le montant également sur le recommandé total à Lumber Co. et J. B. Blankard & Co.

Le comité recommande que le trésorier soit autorisé de payer des loyers de charge mensuelle faite pour loger -

J. C. Wood \$40.00 (chèque remis)

Home Telephone Telephone 309.40 (responsabilité payée)

Et le même est bon

Arthur Kapth

Mars

x	Don Galenore Co.	\$52.00	(chèque erroné)
	Dommonville Dying	52.00	do
	Dommonville Dying	52.00	do
	Don J. H. Paul, bureau révisé de 1935	\$25.00	

John Jones

4 copies

Le 13 septembre 1935

Leur le conseil de la cité de Dommonville Inc. en comité général, aux fins et buts mentionnés du mandat de ce conseil, mardi, le 13 septembre 1935.

Sont présents Messieurs le bourgeoise Wilfred Blankard, J. B. Paulard, André Gaillet, Félix Larocque, Robert Lefebvre et Louis Mielage avec le Président de son Honneur & M. Mrs. Arthur Kapth

Le conseil est autorisé de correspondre avec Dommonville Lumber Co. et Southern Lumber Co. pour avoir à ce conseil possible d'acheter de l'ami au Centre de ces deux sociétés, le terrain nécessaire pour le club de baseball, à l'endroit actuel pour le terrain de Dommonville Lumber Co. et inter le vers de J. B. et le vers et l'usage et l'habitation pour le coupagage Southern Lumber Co.

Le comité décide d'engager Monsieur L'ami Bourgeoise comme chauffeur au bureau du Trésorier, à un salaire de \$45.00 par semaine J. B. et le Paulard Président.

Le comité recommande que l'ingénieur de la cité soit payé d'après comme report pour son travail d'inspection de l'inspection de l'ami électrique de Southern Lumber Co. après entente quant aux honoraires à payer.

Le comité recommande que l'ingénieur soit autorisé de poser un canal d'épuit sur le cas de l'écoulement, à partir de la rue Allouche pour l'écoulement en temps d'égout actuellement existant, du côté nord-est et le vers de J. B. et le Paulard, et le conseil est chargé de décider à la Commission des Chemins de Fer la proposition de poser cette canalisation d'épuit en dessous de la rue vers.

Le comité recommande qu'une avance de \$100.00 soit faite à Monsieur Raymond Mielage sur ses honoraires comme inspecteur.

Et le même est bon.

Arthur Kapth

Mars

John Jones

4 copies

— La 20 septembre 1938 —

Assemblée régulière du conseil municipal de la cité de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires ordonnées au conseil municipal le 20 septembre 1938.

Sont présents: Mairesse les citoyens Honoré Milan son beau-frère Léonard L. G. Barland, Wilfrid Blanchard, Lucie Dutilleul, Séverin Turigny, Robert Lefebvre et Louis Hébert, sous la présidence de son honneur le maire Arthur Roy-Blé.

Les greffiers sous lecture de la liste convoquant la présente assemblée et du certificat constatant sa signification à tous les membres du conseil.

Les minutes de la séance régulière tenue le 6 septembre 1938 sont lues et approuvées.

Il est aussi soumise lecture des minutes de la séance du conseil tenue le 6 et 13 septembre 1938, et il est proposé par l'échevin L. Hébert, secondé par l'échevin Robert Lefebvre, que ces rapports soient approuvés.

Après un amendement par l'échevin L. G. Barland, secondé par l'échevin Honoré Milan, que ces rapports soient approuvés sans cette partie du rapport du comité du 13 septembre 1938 se rapportant à l'engagement de M. Louis Barland, et que cette question soit reportée à un comité du conseil à être tenu après la séance régulière.

Le vote est pris sur l'amendement.

Ont voté pour: les citoyens Barland et Hébert

Ont voté contre: les citoyens Léonard, Blanchard, Dutilleul, Turigny, Lefebvre et Hébert.

L'amendement est donc rejeté, et la proposition principale est déclarée adoptée aux mêmes termes.

Il est proposé par l'échevin André Dutilleul, secondé par l'échevin Louis Hébert, que les comptes suivants soient approuvés et les trésoriers autorisés à les payer aussitôt:

Liste de paye du dimanche 13	13322.65	✓
" " " " " 14	2372.80	✓
" " " " " 14	2678.94	✓

\$ 377.55

Dame M. Dupré	5.00	✓
Petites caisses	55.55	✓
Harmonie de St-Jules	200.00	✓
S. B. Noël - Bois, 7c	3 510.00	✓
J. H. Lemblay	127.00	✓
Comité Municipal de St-Jules	1.77	✓

St-National (fest)	182.14	✓
Lévesque René	20.00	✓
Cléopâtre St-Louis	60.00	✓
St-J. Prévost	55.20	✓
Drummond Blvd	123.55	✓
G. Mercier	14.72	✓
de	11.25	✓
J. G. Laforte	782.78	✓
Mathieu Carago	154.30	✓
Agnes & Co. Inc. et St-J. de St-J.	1043.66	✓
St-J. G. Co. Inc.	1.65	✓
St-J. Belliveau - Fils	136.24	✓
Harmonie de St-Jules	664.15	✓
J. H. Blanchard & Co.	1779.75	✓
Bonnie Belliveau	695.55	✓
Amable Guindé Boivin	22.55	✓
L. B. Chénouard	27.27	✓
Bonnie Desrosiers	487.24	✓
Bell Telephone Co.	46.20	✓
Art. Heus	3.00	✓
St-J. G. Co. Inc.	222.15	✓
Jos. Lefortain	38.67	✓
Verre Heus	14.00	✓
G. Hébert	35.20	✓
Thomas Rankin Co.	172.57	✓
Doc. Bercher	16.25	✓
J. B. Bergeron	1.25	✓
Imprimerie St-J.	15.07	✓
P. L. Poirer	1.30	✓
Campbell Mulvaney	2.23	✓
La Cour	44.80	✓
D. Lefortain	8.21	✓
George Dupé - Archambault	7.92	✓
J. E. Choisy	0.68	✓
Les Paris	8.10	✓
Office Stationers etc.	1.02	✓
Imprimerie Mercier	48.20	✓
Bouchard & Gauthier	1451.75	✓
Ronnie Heus etc.	5.20	✓

\$ 12 291.60

seulement

J. L. Champagne	32.69	✓
Donaud Bergeron	200.75	✓
F. B. Beliveau	48.00	✓
Joseph & Fils	16.00	✓
D. Lefortain	56.00	✓

— Le 27 septembre 1936 —

Séance du Conseil de la cité de Drummondville tenue en comité général, mardi le 27 septembre 1936.

Sont présents, Messieurs les échevins Honoré Melanson, L. G. Terland, Wilfrid Blanchard, André Quillet, Robert Leclerc et Louis Michayer, sous la présidence de son Honneur le Maire Arthur Rajotte.

Leclerc a communiqué une lettre de M. Edouard Poulin qui demande le rattachement de ces tuyaux d'égout et d'acqueduc aux ceux de la cité, sous les frais devant être payés par M. Poulin.

Le comité autorisé le dit rattachement pourvu que M. Poulin reçoive avec un écrit s'engageant à payer à la cité chaque année, une certaine somme s'élevant au total aux taxes charges par la cité à ses contribuables pour les services d'égout et d'acqueduc.

Le comité décide d'engager M. Pomin Honoré comme ingénieur résidant dans la cité de Drummondville à un salaire de \$2000.00 par année.

Est la séance est levée.

Arthur Rajotte
Maire

Wilfrid Blanchard
Échevin

— Le 4 octobre 1936 —

Séance régulière du Conseil municipal de la cité de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du dit Conseil, mardi, le 4 octobre 1936, cette séance étant une séance régulière en vertu des dispositions de l'article No 246.

Sont présents, Messieurs les échevins Edouard Larocque, Honoré Melanson, L. G. Terland, Wilfrid Blanchard, André Quillet, Filomeno Lemigny, Robert Leclerc et Louis Michayer, sous la présidence de son Honneur le Maire Dr. Arthur Rajotte.

Le quorum étant atteint le Maire convoquant la présente assemblée et au certificat constatant la régularité à tous les membres du conseil.

Les minutes de la séance régulière tenue le 20 septembre 1936 sont lues, approuvées et signées.

Leclerc a communiqué des séances de comité tenues les 26 et 27 septembre 1936, et il est fait part par l'échevin André Quillet, secondé par l'échevin L. G. Terland, que ces rapports soient approuvés. Paraphé.

Il est fait part par l'échevin Wilfrid Blanchard, secondé par l'échevin Louis Michayer, que les comptes annuels soient approuvés et le trésorier autorisé à les payer, savoir:

Licence de jeu au 21 sept/36	\$ 2,172.40	?
" " " " " " " 26 "	3,144.25	?
	\$ 5,316.65	

J. H. Lemblay	\$195.26	?
Cité de Drummondville à Belle	70.	?
Léves René	45.	?
Léves François au lieu d'ann.	472.45	?
G. de Hardy	228.07	?
André Lemaire	10.58	?
Hodges André Paris	6.00	?
R. Bédard	6.50	?
G. Mercier	11.10	?
Drummond Percepsion	5.00	?
G. Joyal	7.99	?
Robert - Lemigny	1.00	?
Kathie Nolas Lemaire	15.55	?
Paré - Paré	100.15	?
Jos. Lafontaine	17.40	?

Motors Royal	# 4.15	1
Benoit Automobile	44.00	1
Che J. A. Corcoran	774.33	1
Impression Drummond	32.48	1
Miss Heule	11.70	1
J. L. Smith	34.00	1
R. St Germain	40.77	1
J. E. Piquard	0.90	1
George Montplaisir	12.60	1
Theobald Radio Service	5.00	1
Agnes Janelle	2.25	1
Richard G. Lee	12.70	1
Franklin Lee for the blind	46.60	1
Francis Hambley, Sr.	40.71	1
Le Parrot	6.10	1
J. G. Laforte	195.27	1
P. G. Rousseau	3.20	1
L. Morel	29.75	1
George Fortin	36.15	1
Drummond Coal	27.75	1
John Miller - D. Belle	3.62	1
Canada Iron Foundries	277.46	1
H. Bellefleur - L. L.	122.62	1
Fernandus de D. Belle	725.00	1
Agnes d'Amour	255.00	1
J. R. Blanchard - Lee	1027.44	1
Commercial Reporting Co.	7.56	1
Smithers Concrete Trowel Co.	618.44	1
James Gaspard	2.60	1
Quinn & Leis	40.00	1
James Gaspard	1.00	1

Total des comptes - # 15 520.76

Appareils

Le règlement pour autoriser un emprunt égal au montant des arriérés de taxes consolidées existant le 1^{er} et 2^e octobre.

Le règlement pour amender le règlement concernant les taxes d'eau existant le 1^{er} et 2^e octobre.

L'avisé légal est chargé de faire une réclamation de \$44.00 pour les dommages causés à l'automobile de la cité, le 1^{er} ou vers le 22 septembre 1935.

Il est proposé par l'échevin J. G. Ferland, secondé par l'échevin H. L. Blanchard, qu'il soit payé à

M. Alvin Desjarlais une somme de \$44.00 suivant les termes de la lettre du 2 octobre, au paiement d'une charge contractée par M. Desjarlais sur la propriété de la cité, en charge devant rendre la propriété de la cité, accepté.

Le conseil étudie les instructions d'engager les hommes commerciaux des compagnies qui viennent rendre de la papeterie, articles de bureau, et autres, dans la cité.

Le conseil étudie les polices d'assurance couvrant les pompiers nommés par Messieurs Duchesneau, Goussier et par M. J. G. Lamoine. Enchaînement la question est référée à M. l'échevin Milanson pour étudier avec son agent d'assurance indépendant.

Le règlement de 249 concernant le paiement de la dette de la cité de Drummondville est adopté par trois voix.

Il est proposé par l'échevin Fabrice Lauriquy, secondé par l'échevin Robert Lefebvre, que le règlement de 249 qui vient d'être lu soit adopté. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Georges Leroux, secondé par l'échevin Honoré Milanson, que le conseil fasse installer sur la rue Hébert, 15 lampes additionnelles de côté nord-est de la rue. Cette installation est autorisée pourvu que tous les poteaux de chaque côté de la rue soient placés dans les trottoirs aux frais de la Cité. Messieurs Goussier et Lee, et que la cité compense pour l'éclairage avec des lampes de 500 watts, au prix de \$5.00 par année par lampe. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Honoré Milanson, secondé par l'échevin H. L. Blanchard, que le greffier soit autorisé à demander des commissions pour les procès-verbaux des réunions à être émises sous l'autorité des règlements nos 240 et 241, les commissions devant être reçues jusqu'au 31 octobre 1935, au bureau du greffier. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Louis Hébert, secondé par l'échevin André Buellet, que il soit payé à l'architecte Bilangeur le montant des honoraires qu'il lui sont dus pour les plans de la bâtisse municipale, et qui il lui soit demandé deux copies additionnelles des plans et devis. Adopté.

Il est proposé par l'échevin André Buellet, secondé par l'échevin H. L. Blanchard, que la bâtisse municipale soit construite à la journée, sous la surveillance de l'ingénieur de la cité, en faisant aux plans et devis les modifications nécessaires pour que la construction puisse se faire pour une somme de \$45000.00

Discussion sur ce sujet agencé à la prochaine séance.

Il est proposé par l'échevin L. G. Farland, secondé par l'échevin G. Quilley, que le conseil se réunisse à jeudi, le 6 octobre 1935. Le conseil est tenu.

Arthur Royette J. J. J. J.
Maire Griffier

— Le 6 octobre 1935 —

Séance régulière du conseil municipal de la cité de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires au cours de sa séance, jeudi le 6 octobre 1935, cette séance étant un agencement de la séance régulière tenue le 4 octobre 1935.

Sont présents: Messieurs les échevins Honoré Milanson, Edges Larocque, L. G. Farland, Wilfrid Blanchard, Arsène Quilley, Edouard Bourignon, Robert Létour et Louis Méthayer, sous la présidence de son Honneur le Maire de Arthur Royette.

Il est proposé par l'échevin Honoré Milanson, secondé par l'échevin Edges Larocque, que le conseil accepte le renouvellement de la place de la Cie Seneclere, pour une durée des quatre années et que le montant payé à Messieurs Seneclere et Bourchereux la somme de \$ 222.50, prime de renouvellement. C. adopte.

Il est proposé par l'échevin Honoré Milanson, secondé par l'échevin Louis Méthayer, que la compagnie la Cete soit autorisée à emprunter cent (100) copies de rapport financiers 1937, au prix de \$ 175.50. C. adopte.

Il est proposé par l'échevin L. G. Méthayer, secondé par l'échevin Honoré Milanson que les estimations de la municipalité soient insérées dans l'annuaire de la paroisse des villages St Pierre et Deland, et en général de toute la partie récemment annexée à la cité. C. adopte.

Il est proposé par l'échevin Edges Larocque, secondé par l'échevin Louis Méthayer que la résolution annexée au procès verbal de la séance du 10 octobre concernant la construction de la bibliothèque municipale soit adoptée en ajoutant les mots suivants après le chiffre de \$ 45000.00 savoir:

"ou modifiant le moins possible l'opportunité relative de la bibliothèque, et que les échevins Quilley, Méthayer et Blanchard prennent un comité spécial chargé de surveiller le marche des travaux, l'état des matériaux, l'engagement du entrepreneur et de la main d'œuvre, sur tous les points essentiels par lui à cet comité spécial."

C. adopte, les échevins Honoré Milanson et L. G. Farland secondés. Et la séance est levée.

Arthur Royette J. J. J. J.
Maire Griffier

— Le 6 octobre 1935 —

De suite après la séance régulière tenue ce jour, les membres du conseil se réunissent en comité.

Sont présents: sous la présidence de son Honneur le Maire Arthur Royette.

Le greffier est chargé de faire publier un avis dans Le Peuple à l'effet que les renseignements de chemins commencent bientôt leur travail.

Le trésorier reçoit les déclarations de charges aux propriétaires de cet échantillon de maisons qui ont été formellement et d'envoyer les comptes à chaque propriétaire.

Le comité en la composition donnée, recommande de rajouter les charges de l'annuaire magazine à chaque dans les cas de David Louis Paré, John Miller, Drummondville et Campbell, MacIntosh et Lumbé, etc.

Le comité donne instructions au trésorier d'ouvrir
la banque de magasin à cheques de Beatty Bay.

Le comité recommande aussi de refuser la demande
de permis de licence faite par M. René Gauthier.
Et la séance est levée.

Arthur Royall

Président

John Jones

Greffier

Le 11 octobre 1938

Séance au Conseil de la ville de Drummondville
 tenue au comité général, mardi, le 11 octobre 1938 à la
 salle du Conseil à 8 heures p.m.

Sont présents: Messieurs les échevins L. G.
Ferland, Wilf Blanchard, Amos Brellet, Robert Leduc et
Louis Méthayer, ainsi que le procureur de son Honneur le Juge
De la Roche Royall.

Le comité refuse la demande faite par Mme
Archibald Allard et donne instructions au trésorier de verser
le plus montant de la licence.

Le comité entend les représentations des
conseils de ville. Et propose et consent à ce que le système
d'égouts de ville St Joseph soit raccordé à celui de la
ville, aux frais de la municipalité de ville St Joseph, le dit
raccordement étant autorisé pour permettre réellement
le long des égouts et pour assurer un meilleur service
en cas d'incendie; les charges au cas d'incendie devant être
calculées sur la même base que dans la paroisse.

Le comité donne instructions au greffier
de retourner le chèque de \$600.00 à M. Malouin.
Et la séance est levée.

Arthur Royall

Président

John Jones

Greffier

Le 14 octobre 1938

Le conseil régulier du conseil municipal de la ville de Drummondville, tenu aux 8 heures ordinaires de la soirée à 8 heures, mardi, le 14 octobre 1938, cette séance étant une séance régulière en vertu des dispositions du règlement No 204.

Sont présents: Monsieur le Juge Honoré Malouin, M. Alfred Gauthier, J. G. Ferland, Louis Méthayer, J. G. Ferland, Robert Leduc et G. Amos Brellet sous la présidence de son Honneur le Juge De la Roche Royall.

Le greffier donne lecture de l'avis convoquant la présente assemblée et les participants constatent sa régularité et tous les membres du conseil.

Les minutes de la séance régulière tenue le 4 et 6 octobre sont lues, approuvées et signées.

Les résolutions sont lues, approuvées et signées.
Le 4 et 6 octobre et il est proposé par J. G. Ferland, secondé par J. G. Ferland et sous Malouin qui se rapporte sont approuvés.

Il est proposé par J. G. Ferland, secondé par J. G. Ferland et sous Malouin qui se rapporte sont approuvés et le trésorier s'en va à la page: savoir:

Le 6 de page du 6 octobre 1938	3,885.75	2
Le 14 de page du 2 octobre 1938	3,885.75	2
		2133.96

J. G. Gauthier	73.00	2
Le Juge Honoré Malouin	129.50	2
M. Pelletier & Fils	575.92	2
J. G. Amos Brellet & Fils	1,047.91	2
Le Juge	3.92	2
Alfred Gauthier	92.90	2
Malouin Gauthier	33.62	2
Angerson J. P.	1.25	2
Angerson J. P.	241.93	2
August Morel	75.00	2
F. Gauthier	17.00	2
J. G. Malouin	91.00	2
Alfred Gauthier	40.62	2
Expédition National B. G.	52.14	2
Expédition Expédition	515.92	2
Expédition, Paris	3.00	2
Le Juge Gauthier	35	2

Le Parle	174 74	2
Apporteur de l'Hydrogène	20 93	2
Imprimeur de l'Hydrogène	21 25	2
Exp. Philippe	3 75	2
Alexandre G.	4 90	2
J. P. Proulx	418 30	2
Samuel Proulx	254 31	2
Canada Iron Works Ltd	418 03	2
Compagnie Montclair	80 05	2
Michèle Bouvier	25 77	2
Variétés d'Armandville	2 590 55	2
Le S. S. G. Bouché	1 702 93	2
Ch. A. Blanchard	75 70	2
Comp. B. Dillwell	157 74	2
J. G. Bédé	1 45	2
J. G. Bédé	2 372 16	2
Général Nalanda	195 00	2
Restaurant Sadra	7 35	2
Harley G. Co	174 25	2
Bill Milpene	21 46	2
J. Guis Brousseau	5 50	2
Comp. Specialty Mfg	33 25	2
Exp. Répertoire des B.	9 30	2
Morris C. Morris	11 75	2
	12 207, 94	

Re valeurs des passeports		
Blanc du 1 ^{er} sept	91 30	2
" " 25 sept	72 10	2
" " 25 sept	9 20	2
" " 25 sept	10 00	2
	132 60	

Re sommes dues		
J. Z. Achincarter	9 00	2
J. D. Land 1 ^{er} bord	11 25	2
J. J. Champagne	10 47	2
	30 52	
Total	* 19, 504.11	4 sept

Il est proposé par l'échevin Louis Béliveau, assisté par l'échevin G. Bouché, que Monsieur Blanchard, architecte, soit avisé que le site n'a pas besoin des travaux de plan déjà commandés. 4 sept

Lecture est donnée du rapport de l'ingénieur à l'effet que les lots nos 50-151, 255 et 254 du quartier Est appartiennent à Monsieur Martineau et doivent par être chargés

pour l'ajout de la rue St-Joseph. Le conseil donne instructions au trésorier de payer les charges pour l'achat et de retourner à Monsieur Martineau le somme de \$950 qu'il a payé dans le passé.

Ensuite est donné l'avis l'échevin de la Commission du Transport du Canada au sujet de l'ajout parti avec la voie du B. N. A. sur la rue Saint-Joseph. Le greffier lit l'invitation de l'assemblée de personnes au sujet de l'école de voitures laquelle il est prévu sous le lot des lots de la B. N. A.

Le greffier est chargé de se retirer en communication avec la compagnie Wellington Canada pour afin d'obtenir les renseignements nécessaires pour le prolongement de la rue St-Joseph jusqu'au chemin du 3^e rang.

Le greffier soumet la soumission pour la fourniture de quatorze (14) fosses-poubelles. Les soumissions sont comme suit.

Le S. S. G. Bouché \$ 53.90 moins 3%

Comp. B. Dillwell 70 00

La Fonderie de Beauport 75 00

Après discussion, le question de cet achat est reporté à la prochaine séance.

Il est proposé par l'échevin Louis Béliveau, assisté par l'échevin Félix Langlois que les lampes soient posées sous le pier de stationnement de l'autobus, au face de l'égout. M. J. Guis, et au sein des rues St-Michel et du chemin du 3^e rang que les membres du comité d'éclairage soient chargés de vérifier les lieux indiqués sur le plan fourni, pour déterminer la hauteur de ces lampes devant poser. 4 sept.

Il est proposé par l'échevin Félix Langlois, assisté par l'échevin Honoré Melanson que le greffier soit chargé de rendre à la bourgeoisie d'ailleurs Canada pour pour lui donner de la rue qui est établie par le conseil le travail fait pour l'installation d'une ligne électrique nouvelle dans la rue. Il est, que cela ne soit fait d'ici trois semaines pour qu'une expérience soit ensuite faite avec des lampes de nos routes d'ici une semaine de la rue. Le conseil donne l'ordre ensuite au le projet devant être entrepris au nom. 4 sept.

Il est proposé par l'échevin Félix Langlois assisté par l'échevin Honoré Melanson que aux élections soit érigée pour l'église de Notre-Dame de la rue St-Joseph. Le conseil donne l'ordre.

Le greffier est chargé d'aller à Monsieur Paul Bouchard pour recueillir les plans de la grille qui il a repris soit établie au long de la muraille à l'entreprise de règlement de la B.C.E.

Monsieur Bouchard donne des avis sous d'annon à reporter à ses plans la grille qui il a pris.

pendant ses travaux.
Et le vicier est lu

Arthur Royte
Maire

John J. Gannon
V. Préfet

Le 18 octobre 1939

De suite après la lecture du conseil tenu ce jour, les membres du conseil assistent au conseil.

Sont présents : tous les membres qui ont accédé à la vicier régulière, sous la présidence de son Honneur le Maire le C. Arthur Royte.

Un compte de passivité relative aux Messieurs Bernard Parent et Messieurs Wilfrid Gaudin, le conseil recommande de que le trésorier accepte de ces messieurs les sommes payables par les commerçants et la cité, au lieu de messieurs Bernard Gagné le jour nécessaire tout à bon rendre. Les frais seront payables par Messieurs Parent et Gaudin.

Le conseil recommande de faire signifier à Messieurs Félix Gagné et Arthur Royte.

Le conseil recommande que le trésorier soit autorisé d'accepter de M. C. Gagné l'annulation de paiement en tout ou partie de son compte de compte de intérêts échangés et que n'ont pas été payés.

Le conseil spécial chargé de la construction de la balise municipale présente un rapport intéressant et qui a été lu par le conseil. Le conseil recommande de faire.

Le conseil du conseil approuve le rapport présenté.

Et le vicier est lu

Arthur Royte
Maire

John J. Gannon
V. Préfet

Le 25 octobre 1939

Revue du conseil de la ville de Brannmondville tenue en conseil spécial, mardi, le 25 octobre 1939, à la salle de conseil, à 8 h 30 heures, p. 30.

Sont présents Messieurs le C. Échevin Honoré Melançon, Émile Larocque, J. G. Pélouch, Wilfrid Blanchard, G. Edouard Gullit, Robert Gaudin et son Honneur le Maire sous la présidence de son Honneur le Maire Arthur Royte.

Un représentant de Bell Téléphone propose d'établir dans la balise municipale un système de téléphone permettant la communication directe entre les deux centres sans passer par les lignes extérieures. Il s'agit de récepteurs sur ce sujet. Il s'agit d'une installation comprenant des appareils de téléphone coûtant \$2.00 par ligne chacune. Après discussion le conseil recommande le projet par un vote de majorité, les échevins J. G. Pélouch, Robert Gaudin et son Honneur sont contre, et les C. Échevins Émile Larocque, Wilfrid Blanchard et Honoré Melançon sont pour. Il est dit que tout ceci sera soumis à l'Échevin Gaudin Gullit de la ville de voter et son Honneur le Maire donne son vote prépondérant en faveur du projet.

Le conseil d'éclairage inscrit au projet important de nombreuses modifications d'obtenir un nivelé d'éclairage. Le projet consiste à l'installation de trois rang (35) lampes de 500 watts et un argumentaire de quatre-vingt deux (82) lampes de 100 watts ainsi que de 30 lampes de 300 watts.

Après discussion le conseil recommande à l'unanimité d'accepter le projet comme suit une copie est insérée au procès-verbal de la séance pour faciliter les références ultérieures, et donne instructions à la compagnie Southern Canada Power de faire sa proposition et la l'installation prévue dans ledit projet préparé par le conseil de la compagnie, après étude par le conseil d'éclairage conjointement avec le conseil de la compagnie.

Le conseil recommande l'admission à l'hôpital de M. Mme Renaud Nolan, suivant la demande et par la décision contenue dans la lettre du docteur Gagné, en date du 29 octobre.

Le conseil étudie la question de la passivité relative aux Messieurs Bernard Gagné et son Honneur le Maire. Le conseil recommande que le conseil envoie son avis et que le conseil soit payé en totalité avec les frais.

Le conseil étudie la réclamation faite par la cité contre Messieurs G. Gaudin et Pélouch et après explication de l'Échevin son Honneur le Maire, le conseil recommande

que le montant sature de \$ 44.00 sous le frais de lettre
est retourné de M. Desrochers, M. Desrochers pourait
suspendre pour cette somme par versements mensuels.
Il serait recommandé que des échéances et des
arrêts soient achetés pour le montant de la cité
Et le genre est bon

Cochran Ropt
Maire

John Jones
4 officier

-- CITE DE DUMFRIESVILLE --

PROJET DE BUDGET (projet fait en octobre 1936)

Projet approuvé à la séance du conseil du conseil de la cité

tenue le 25 octobre 1936.

LOCALISATION	à enlever		à installer	
	100	200	100	200
Byronic rue Louis Humeau Co.				1
rue Wilson, pat. 3-4-4				3
rue Belmont, pat. 5-7-2				3
rue Huron, 54 la rue St-George & la rue Desrochers	14	23		29
do pat. 124, 17-18-23-24-25-26-28-28a				9
do pat. 17a-18-23-24-25-26-28				9
rue Brock, pat. 2a-3-4	2			3
do pat. 2a-3-4-10-11-12-14-15-16			1	10
do pat. 14a				1
do pat. 10a-13-22				3
do pat. 17a-20-24-29				4
rue Lindsay, pat. 2a-3-4-10-11-12-13-14-15 [11a-12]	2			9
rue Dorion pat. 2a-3-4-7-8-10-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60				22
rue Brumfield				1
rue Robert pat. 10a-10-11-12a 10a-11a-12a netto (12a)	1			4
V. St-Denis route nationale				1
rue Loring pat. 2a-4-6-7-8-10 [2a-7a]	2			9
rue Cookham pat. 2a-3-4-5-6-7-8-9-10a				2
Parc de stationnement, Dalize St-François				1
Parc de stationnement, terrain C.N.R.				1
rue Midland 12a				2
rue St-Jean 12a-13a				2
rue St-Jean pat. 4-7-10-11-12-14-16				7
rue St-Jean 16a				1
rue St-Jean 16a				1
rue St-Jean 16a, 4a-7a-10-11-12-14-16 [16a]	1			10
rue Calonne pat. 2-7-10-12-14-16-18				6
rue St-Jean " 11a-12a-14a				4
rue Dalrymple " 4a				1
rue Richard " 4a				1
St-Jean " 4a-5a-6a-7a-8a-9a				9
rue Lafontaine " 4a-5a-6a-7a-8a-9a				7
rue Loring " 2a				1
rue Nassau " 4a				1
rue Dutilleul " 4a				1
TOTAL -	30	21	107	41
à enlever			30	21
			82	20

Le 31 octobre 1938

Heure Le comité du conseil municipal de la ville de Drummondville tenu aux lieux et heures ordinaires des séances de ce conseil, le 31 octobre 1938.

Sont présents Messieurs les Échevins Honorés Miletan, L. G. Falout, Wilfrid Blanchard, Arthur Gauthier, et Robert Leduc avec la présidence de son Honneur le Maire de la Ville de Drummondville.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée et du rapport soumettant sa démission à tous les membres du conseil.

La commission pour \$171,500 de l'obligation à 3 1/2% de la ville de Drummondville ont suscité 8 cheques sont comme suit:

J. S. Beaubien	\$ 96.50
Hill & Louis Ford Co	\$5,217
Hanson Brothers	\$5.25
Bank of Montreal National	\$7.92
Bank of Province	\$1,955

Le bonpague Wood & Sandy sont envoyés en cheque de \$170.15 mais n'a pas fait aucune soumission.

Un cheque au montant de \$171.15 tel que prévu dans le demande de soumission accompagné avec la soumission.

Il est proposé par l'Échevin Honoré Miletan par l'Échevin Robert Leduc que la soumission de Hill & Louis Ford Co. au prix de \$5,217 soit acceptée et que le cheque soient retournés aux autres soumissionnaires et la séance est levée.

James J. Leduc
Secrétaire

Robert Leduc
Président

Le 2 novembre 1938

Assemblée régulière du Conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce conseil, mercredi, le 2 novembre 1938, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement de 1938.

Sont présents Messieurs les Échevins Honorés Miletan, L. G. Falout, Wilfrid Blanchard, Arthur Gauthier, Léon Languay, Robert Leduc et Louis Miletan, avec la présidence de son Honneur le Maire Arthur Gauthier.

Le greffier donne lecture de l'avis convoquant la présente assemblée et du certificat constatant sa qualification à tous les membres du conseil.

Les minutes de la séance régulière tenue le 18 octobre 1938 sont lues, approuvées et signées.

Lecheques sont envoyés en fonds verbal des séances de comité tenues les 16 et 28 octobre, 31 octobre, 2 novembre 1938, et il est proposé par l'Échevin Honoré Miletan, secondé par l'Échevin Robert Leduc que ses fonds verbal soient approuvés. Adopté.

Il est proposé par l'Échevin Louis Gauthier, secondé par l'Échevin Arthur Gauthier que les comptes annuels soient approuvés, et le décompte relatif à ces fonds, savoir:

Liens de fonds au 26 oct/38	\$5,067.22
Relevés encaissés (divers)	\$57.16
Total	\$5,124.38
J. H. Tremblay	\$99.70
Échevin Leduc	70.00
Dame & Duroy	6.00
Lucille Leduc	18.00
Carl Brinkley	\$1.25
J. L. Leduc	\$25.66
«	\$2.50
R. Beaubien	3.70
Maison Piché	\$27.00
J. P. Gaud - Son	18.00
Charles-Dominic	5.50
H. Gauthier - Fils	\$62.00
J. H. Gauthier	15.75
Charles-Ferdinand Leduc	\$1.75
Comité de Drummond	\$12.25
William F. Mackenzie Co	75.00

à la 7^e séance de Ploumouille, en date du 10 octobre 1933. A sept
 H est proposé par l'échevin Honoré Méléage, secondé
 par l'échevin M. Léon Blanchard, que le conseil s'ajourne
 à mardi, le 5 novembre 1933.

Et la séance est levée.

Arthur Rogée
 Maire

Jean Jauré
 Secrétaire

Le 2 novembre 1933

Il est suite après la séance régulière tenue ce jour,
 les membres du conseil ayant eu absent.

ont présenté le membre du conseil qui ont
 assisté à la séance régulière tenue ce jour, sous la présidence
 de son Honneur M. Maurice De Lathion Rogée.

Il a été remis à l'accepter le chèque de l'Office
 d'Études au montant de 400.00, et de payer le prix de
 1000 d'achat.

Le demande de l'achat de la terre est refusé.

Le conseil décide d'accepter l'offre de M. Mouton
 de la terre par laquelle la compagnie s'engage à payer 200.00
 et de payer de la terre.

Actes est donné d'une lettre de M. J. L.
 à propos au sujet d'une fête qui a été organisée sous le
 nom, pour l'ouverture de la rue Henri, 1000 demande
 est refusé.

On agit de la réclamation de la ville de
 Ploumouille contre M. Ducoteaux, le conseil décide
 d'être une proposition de règlement par laquelle chaque
 pièce papier est la moitié de la somme.

Et la séance est levée.

Arthur Rogée
 Maire

Jean Jauré
 Secrétaire

Le 8 novembre 1933

Séance régulière du conseil municipal de la ville de Ploumouille
 tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce
 conseil, mardi, le 8 novembre 1933, cette séance étant exceptionnellement
 de la séance régulière tenue le 2 novembre 1933.

ont présents Messieurs les échevins Honoré Méléage,
 Wilfrid Blanchard, André Buellet, Robert Leclair et Louis
 Mélaye, sous la présidence de son Honneur le Maire M.
 Arthur Rogée.

Les minutes de la séance régulière tenue le 2 novembre
 sont lues, approuvées et signées.

Il est proposé par l'échevin Louis Mélaye, secondé
 par l'échevin Wilfrid Blanchard, que le rapport du comité
 du 2 novembre qui vient d'être lu soit approuvé. Adopté.

Le greffier a lu les listes des communications fournies
 pour l'impression des délibérations lesquelles sont comme suit:

J. B. Deschamps, Inc.	150.00	(bilingues)
de	110.00	(unilingues)
André Buellet, Inc.	150.00	(bilingues)
de	110.00	(unilingues)
Thérèse Lacroix Ltd	149.00	

Il est proposé par l'échevin Honoré Méléage, secondé
 par l'échevin Louis Mélaye, que la communication de
 J. B. Deschamps Inc. soit acceptée. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Louis Mélaye, secondé
 par l'échevin Wilfrid Blanchard, que le compte de M. Lucien Janelle
 au montant de 1100 soit accepté, et le décompte autorisé à la payer.
 Adopté.

Le règlement concernant les fonctions de l'imprimeur
 subit au premier et deuxième échelon.

Le règlement concernant le département des travaux
 subit au premier et deuxième échelon.

Le greffier est chargé de donner avis à M. William
 Curves de quitter le 1^{er} décembre prochain la ville de la
 commune qu'il occupe temporairement comme logé.

Il est proposé par l'échevin Louis Mélaye, secondé
 par l'échevin André Buellet, qui a demandé soit faite à la
 Banque de Ploumouille pour que les bons postaux achetés de la
 dite compagnie soient conformes à "Standard Postal" 7 ploumouille,
 et que toutes les bons postaux et les voyez à un certain point
 mis sur le même "Standard", et que une demande soit faite au Com-
 pagnement de la province pour obtenir l'achat de 50% accordé au point
 en. Adopté.

La demande de M. Adrien Parenteau pour l'installation d'une lampe sur le 5^e rang au village St-Barre, est referé au comité de l'éclairage.

Et la séance est levée

Arthur Rogotte
Maire

John Jones
Greffier

Le 8 novembre 1938

De suite après la séance du conseil tenue ce jour les membres du conseil réignt au comité.

Sont présents, tous les membres du conseil qui ont assisté à la séance régulière, sous la présidence de son Honneur le Maire Dr Arthur Rogotte.

Le comité recommande d'acheter au prix de \$45 sans machine pour imprimer le montant des chèques et faire six leur falsifications. Ce total comme de \$25.00 comprend la plaque appropriée. L'ensemble est est payable sur livraison complète.

Sur proposition de l'échevin Honoré Melançon, président du comité des finances, le comité recommande qu'une somme de \$100.00 soit payée pour payer les frais d'impression de deux pages dans le numéro spécial de la Semaine Canadienne qui doit être publiée en décembre, et concerner l'achat de deux exemplaires de la revue canadienne est acceptée à l'unanimité.

Après discussion avec les représentants de Bell Telephone Co., il est convenu que les tuyaux nécessaires pour installer les lignes de téléphone dans la station municipale seront posés aux frais de la cité.

Et la séance est levée.

Arthur Rogotte
Maire

John Jones
Greffier

Le 15 novembre 1938

Sièges réguliers du Conseil municipal de la cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce conseil, mardi, le 15 novembre 1938, cette séance a tant une séance régulière suivant les dispositions du règlement No 247.

Sont présents: Messieurs les échevins Honoré Melançon, Wilfrid Blanchard, André Gauthier, Edouard Lacombe, René Leclerc et Louis Méthayer, sous la présidence de son Honneur le Maire Dr Arthur Rogotte.

Le greffier sous le chef de la séance convoquant les présents assemble et se certifie en substance ce qui suit: en tous les membres du conseil.

Les minutes de la séance régulière tenue le 1 novembre 1938 sont lues, approuvées et signées.

Les minutes de la séance de comité tenue le 5 novembre sont lues, et il est proposé par l'échevin Wilfrid Blanchard, secondé par l'échevin Louis Méthayer, que ce rapport soit approuvé. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Honoré Melançon, secondé par l'échevin Louis Méthayer, que les comptes annuels soient approuvés et le trésorier autorisé à les faire signer.

Liste de pays au 2 nd Nov. 38	\$2,487.01	?
" " " " 9 th Nov. 38	2,677.76	?

\$5,164.77

Louis Rivi	42.00	?
H. Tremblay	292.00	?
Messrs. Bureau	31.65	?
Messrs. Desjardins	212.75	?
L. Lacombe	28.00	?
L. G. Gauthier	32.40	?
Hotel Saint Charles Ltd	1.67	?
Travaux publics D. Belle	1,243.51	?
Armand Turpin	1,104.66	?
G. G. Hardy	126.01	?
Nichols Chemical Co.	457.26	?
Imperial Oil Co.	66.71	?
Abraham Murray & Co.	270.	?
René Pelletier	740.77	?
John Bellin-Drummondville	6.48	?
René Lacombe	4.00	?
Sty. Philéas	432.00	?

Gauger Irine	27.30	1	
Carl Bourdelle	25.25	1	
Donn Jeth Doying	24.75	1	
J. G. Lafont	18.50	2	
M. E. Lemaire	249.20	1	
L. E. Dumas Co.	982.12	1	
C. Jougat	39.31	1	
Boucherie Diéble	1.50		
Ch. J. G. Couvreur	2.50	1	
Ray Bouchard	7.74	2	
Ed. Ricard	2.00	2	
Geo Coucbin, Hie	20.00	1	15516.19
Ed. Coucbin	7.69	1	
H. Drouine	17.31	1	
Thib. Beauv	25.00	1	
Guerrin Lefev	7.00	1	
J. L. Champagne	6.32	1	
			431.00

Total des comptes. 10724.95

Geothé.

L'archevêque Louis Bourgeois a autorisé de son bon plaisir le projet de la paroisse sans un règlement pour amener de ce règlement au bon ordre.

L'ingénieur est autorisé à faire dans les garages de la cité un lambrissage intéressant et à se remplir les faces entre les deux églises avec des poutres de bois, afin d'y mettre les canons - tabac des fonds.

L'ingénieur est autorisé de faire un raccordement à l'égout à la propriété de M. René Demers, la cité payant les frais de raccordement jusqu'à la ligne de trottoir.

Il est proposé par l'archevêque Louis Bourgeois, records par l'archevêque Louis Bourgeois que la cité permette à M. René Demers d'occuper la partie des points extérieurs comme logement, la ville ne s'engageant à aucune réparation quelconque. M. Demers devra payer 25 par mois le 1^{er} de chaque mois. Le déménagement de M. Demers sera fait quelconque avec la caution de la cité. Geothé.

Le trésorier reçoit instructions de préparer sans retard le budget pour l'année 1939.

Le conseil autorise le trésorier à recevoir l'écoulement des comptes de bases à leur fin jusqu'au 1^{er} décembre prochain.

Et la séance est levée.

Geothé
Trésorier

Guerrin Lefev
Greffier

Le 15 novembre 1938

De suite après la séance régulière tenue ce jour, les membres du conseil siègent en comité.
Sont présents: tous les membres du conseil qui ont assisté à la séance régulière, sous la présidence de son Honneur le maire de l'archevêque Bourgeois.

Le comité a étudié la question des fonds de base en ce qui concerne l'archevêque et l'archevêque. Le comité a aussi étudié comme on le voit la partie de la partie de la partie, mais l'archevêque ne devrait pas être installée de façon permanente, et le conseil pourrait agir en tout temps sans restriction.

Il a été décidé de rendre les fonds de base de la question des annonces par haut parleur. Le comité décide que ces annonces pourraient continuer à être faites sous la surveillance de chef de police. M. Thibault accepte de payer une somme spéciale de 250 par semaine pour ce genre de dépenses, et le conseil autorise le trésorier à accepter une somme de 250 par semaine de ces fonds le 1^{er} mai 1939.

Le comité autorise le paiement au Docteur Guerin de deux comptes arriérés de 100.00 - chacun de deux ans. Et c'est Robert Hamel.

Et la séance est levée.

Geothé

Trésorier

Guerrin Lefev

Greffier

Le 24 novembre 1938

Séance du Conseil municipal de la cité de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, le 24 novembre 1938

Le comité général

Sont présents: M. Melançon, M. Lefebvre, Blanchard, L. G. Fauriol, P. Lacombe, M. Gagnier, Robert Leduc et Louis Mélois, sous la présidence de M. Lacombe, maire.

Le comité prend connaissance de la demande faite par la Ligue de Hockey de la cité, et les représentants de la Ligue demandent des explications au conseil.

Le comité recommande qu'une somme de \$1400. soit votée à la Ligue de Hockey, cette somme étant payable en janvier 1939.

M. Lacombe, le maire et les membres du conseil offrent leurs respectueuses sympathies à M. Joseph Lacombe, greffier de la cité, à l'occasion du décès de son père M. Louis Lacombe.

Le comité donne instructions au contremaître de la cité de faire préparer des planches comme lui demandé.

Le comité recommande qu'une somme soit accordée au club "Les Pères Ligeys", savoir: les termes de leur lettre du 22 novembre.

Lettre est soumise d'une demande de M. Fred Marchand qui voudrait faire installer un égout et égoût à acquiescer pour accéder la rue Lacombe 15 du lot 117 des Boutins de Drummondville. Comme ce lot n'est pas dans la cité le comité recommande que M. Marchand fournisse installés à ses frais une canalisation d'égoût et d'égout, le tout sous la direction de l'ingénieur de la cité, pourvu que M. Marchand signe un écrit s'engageant à payer annuellement une somme de \$12.00 par année pour les redevances de l'égoût et de l'égout.

Le comité discute l'entretien des poteaux de la cité nord-ouest de la rue Hébert. Belle question est renvoyée à la prochaine séance pour règlement final.

Le comité étudie la demande de Messieurs André et Paul Bouchard pour acheter de propriété portant les numéros cinq et six Nos 622 à 624 de la rue Berthel. Le comité est favorable à cette demande, mais comme il y a des droits sur certaines considérations relatives aux acheteurs, la décision finale sera prise mardi prochain.

Le comité prend connaissance d'une demande de M. Louis Bouchard qui désire obtenir la réduction de l'impôt

sur sa propriété tenue au Domaine de cette église. Le comité ne croit pas devoir se rendre à cette demande.

Le comité ne croit pas non plus devoir se rendre à la demande de M. G. Bouchard, Elle qui voudrait une exemption de taxe sur la maison qu'elle occupe au parterre pour servir aux écoles.

Le comité autorise le directeur de la cité à accepter de M. G. Bouchard l'offre de paiement partiel de ses taxes d'eau, de la manière indiquée dans la lettre de M. Bouchard en date du 18 novembre 1938.

Et la séance est levée.

André Lefebvre

Maire

Joseph Lacombe

Greffier

Le 29 novembre 1938

Séance régulière du conseil municipal de la cité de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce conseil, le 29 novembre 1938, cette séance étant une séance régulière suivant le règlement de règlement No 207.

Sont présents: M. Melançon, le C. Lacombe, M. Lefebvre, M. G. Fauriol, P. Lacombe, M. Gagnier, Robert Leduc, Louis Mélois sous la présidence de M. Lacombe, le Maire et M. G. Fauriol.

Lettres est soumise de l'avis renouvelant le permis d'assainissement et le certificat constatant sa suspension à tous les membres du conseil.

Les minutes de la séance régulière du 15 novembre ont été approuvées et signées.

Lettre est soumise de M. G. Fauriol de la rue de l'église, tenue le 15 novembre 1938 et il est proposé par M. Lefebvre pour M. Melançon secondé par M. Lefebvre pour ce permis verbal soit adopté à sept.

Il est proposé par M. Lefebvre Robert Leduc aussi par M. Lefebvre M. G. Fauriol pour les montants de taxes qui sont dus aux contribuables pour l'incendie de Monseigneur Lefebvre. M. Lefebvre étant gardé par la ville et qui il en soit ainsi à l'avenir pour être la ville ou les contribuables.

sont travaillés, la ville reprend leur allouement *1.50 pour nettoyage de leur ligne.

Il est proposé de amendement par l'Échevin Louis Mitage, secondé par l'Échevin Wilfrid Blanchard que les habitants de villages gagnés par les routes les plus près en dehors de la ville soient payés avec contribution à condition toutefois qu'ils nettoient leur ligne à leur frais sans être taxés.

Cet acte pour l'amendement de l'échevin Louis Mitage, Edgée Larocque, Honoré McLellan et Wilfrid Blanchard. Ces votes ont été l'amendement par l'échevin Robert Keller, G. G. Parleau et P. Bégin surrogés.

L'amendement est donc déclaré adopté et la proposition principale retirée sans même vote hiverné.

Il est proposé par l'Échevin G. G. Parleau secondé par l'Échevin Edgée Larocque que les comptes suivants soient approuvés et le conseil autorisé à les payer, à savoir:

Bail de pays du 10 novembre 1937 : *3,396.92
Bail de pays du 23 novembre 1937 : 2,601.07

5,997.11

G. G. Laforte	211.10	1937
Justus M. Perrin	92	
G. G. Gosselin	13.95	
Hector Joyal	54.15	
A. Paré	474.53	1937
Roméo Tardif	4.25	
Lucien Stiel G.	300.00	
Bouchard & Bouchard	312.90	
Départ. de la Ville Municipale	25.00	
Canadian National Railways	198.79	
Madame G. Dupré	5.00	
G. H. Tremblay	66.65	
Canadian Pacific Railways	1.00	
G. H. Rivin	11.26	
Canadian Invercort-Grand St.	50.00	
Niles & Smith, produits St.	5.13	1937
J. A. Blanchard	55.82	1937
Geo Lafontaine	23.71	
Wright & Humphreys	5.41	
Forcier Drummond St.	852.78	
Walter Gosselin, Prov.	21.10	1937
Bill Nelsons Co	77.24	

Studio Savoyan	7.00	
J. G. Schindler	21.73	
Thomas Hillville	173.14	
John Miller - Drummondville	40	
G. P. Robit	26.20	1937
Edmond Desrosiers	24.94	
Louis B. Roy St.	51.75	
Edgée Larocque Station	2.80	
Edmond Piquet	7.75	
G. Lavoie, A. Lavoie	58.90	
Joseph Miquet	10.10	
Wilfrid Chagny Larocque	13.00	
G. Jean Janette	2.75	
J. B. Deschamps Inc.	102.00	
Barrengis, Edgée Larocque	6.75	
Victor Maréchal	7.00	
Impressionnerie Drummond	1.50	
Maurice & Co. St.	130.80	
Paul Gauthier	19.60	
J. B. Mout	9.56	

3,500.72

Les services divers		
J. S. G. Gosselin	82.37	
G. G. Bouchard	7.00	
Desrosiers, Drummond	17.57	
Wilfrid G. Gosselin	4.50	
Victor Gosselin	54.30	
		172.77
Service de incendie		
G. Larocque du 26 novembre	9.00	
" " " "	22.00	
" " " "	5	2.00
" " " "	20	9.00
" " " "	14	48.00
" " " "	20	57.50

141.50

Total *9,829.10 Adopté

Il est proposé par l'Échevin Louis Mitage, secondé par l'Échevin Wilfrid Blanchard que les comptes de l'année 1937 qui lui en conseil soient payés. Adopté.

Il est proposé par l'Échevin Louis Mitage secondé par l'Échevin P. Bégin surrogé que le site de Drummondville occupé de passage par Monsieur Paul Bouchard en vertu de bail à long terme promis de location conditionnelle pour l'immobilier étant la moitié de lot

11 du quartier 6 et de la cité, immuable portant le no
 2000, 22 de la rue Brock pour le prix de \$2000.00
 sont \$200.00 payable comptant et le balance payable en
 240 mensualités mensuelles, égales et consécutives de \$15.00
 chacune, le 1er mensuel devant être fait le 1er janvier
 1939, le promettant acquiesce à payer toutes taxes
 quelconques et maintenance des assurances de feu, de mer et
 de la grille sont autorisés à signer le contrat au nom
 de la cité. (Sept)

Il est proposé par l'Échevin Louis Métege, secondé
 par l'Échevin Félix Paré pour que la cité d'Ardenne
 s'oblige à payer avec Monsieur André Duchesne
 un contrat de bail à long terme promise de terrain
 emmentonnable pour l'édification d'un hôtel de la
 rue 11 du quartier 6 et de la cité, immuable portant le no
 2000, 22 de la rue Brock pour le prix de \$2000.00 sont
 \$200.00 payable comptant et le balance payable en 240 mes-
 sualités mensuelles, égales et consécutives de \$15.00
 chacune, le 1er mensuel devant être fait le 1er janvier 1939, le prom-
 tant acquiesce à payer toutes taxes quelconques et maintenance
 de assurance de feu, de mer et de la grille sont autorisés
 à signer le contrat au nom de la cité. (Sept)

Lettre est adressée d'une lettre de la Compagnie Bell
 Téléphone demandant à la cité de passer une résolution
 d'autoriser à faire certains travaux sur le terrain de
 l'Église municipal.

Le greffier est chargé d'inscrire à la Compagnie
 d'inscrire un prospectus pour discuter cette question avec
 les membres du conseil.

Lettre est adressée d'une lettre de Monsieur Henri
 Périn demandant un terrain de \$50.00 à la cité pour la
 plantation qu'il est actuellement à construire sur son ter-
 rain de la rue 11 du quartier 6 et de la cité.

Il est proposé par l'Échevin L. G. Feland secondé
 par l'Échevin Louis Métege que la permission de M. Henri
 Périn soit adoptée sous les conditions de sa lettre et
 à condition de plus que cette plantation soit soignée tous
 les jours de la semaine jusqu'à neuf heures. Monsieur
 Périn se charge de voir à ce que tous les enfants qui plantent
 la plantation à neuf heures. (Sept)

Une somme de \$25.00 lui sera payé au janvier
 et un autre montant de \$25.00 lui sera payé à la fin
 de la saison.

Il est proposé par l'Échevin Robert Bellet
 secondé par l'Échevin Félix Paré pour que une somme

de \$30.00 soit accordée à la G.O.C. pour la construction, l'entre-
 tien, le nettoyage et l'éclairage de deux piscines. L'une devant
 être installée le bas de la ville sur le terrain de la Société
 Canada Power et l'autre sur le terrain de la St. Bill's Station
 pour l'année 1939-1940. Une somme de \$100.00 sera versé
 payée dans le mois de janvier, dans le mois de février et
 dans le mois de mars. (Sept)

Il est proposé par l'Échevin Félix Paré pour que la somme d'un
 centime soit allouée à l'Échevin pour étudier la question
 de l'annexion de ville et jusqu'à une certaine somme.
 Le Ministre des Affaires Municipales, le greffier est chargé
 d'inscrire ville et jusqu'à la date d'expiration. (Sept)

Il est proposé par l'Échevin Robert Bellet
 secondé par l'Échevin Félix Paré pour que la somme
 de \$1000.00 soit accordée à la cité le 1er décembre 1939.

Arthur Hopt
 Maire

John Guin
 Greffier

Le 5 novembre 1938

Réunion spéciale des membres du conseil de la cité
 de Drummondville tenue au Bureau du greffier à 11 heures
 de la matinée.

Sont présents: Messieurs le Échevin L'Épée, Paré, Feland,
 Paré, M. de la Roche, Félix Paré, Wilfrid Duchesne, L. G.
 Feland, Robert Bellet et Louis Métege sous la présidence de
 Louis Métege, le Maire Dr. Arthur Hopt.

Un Monsieur le Maire s'adresse sous envoi cette
 somme affectée à l'achat de la nuit interdite de l'Échevin
 André G. Hébert.

Les membres du conseil élargissent le greffier, M. de
 la Roche, M. de la Roche à la fin de la séance de l'Échevin G. Hébert
 d'inscrire sur son registre les propositions dans le bulletin qui
 vient de la fin.

Il est proposé l'opinion de tous de résigner de
 la cité de Drummondville laissant que par l'Échevin
 André G. Hébert et fait passer de belle qualité à l'opinion
 public, le temps et le coût de l'opinion et autres sous l'opinion
 de résigner de Drummondville.

Le mot à l'opinion sera des après-midi

seront toute la population; le papier est cheap de transmettre à la famille & aux parents. Seule copie de la présente circulation.

Le papier est cheap de faire recommander aux amis de la ville un quelconque service pour le prix de 1 franc & par 5 mille 10 mille.

Et la venue est bon.

Arthème Bourgeois
Maire

Joseph J. J.
4 copies

Le 1er Décembre 1938

Leurs de conseil municipal de la ville de Brammondville leurs aux amis et leurs relations des services de ce conseil, publiés le 1er décembre 1938, cette séance étant un ajournement de la séance régulière tenue le 27 novembre 1938.

Sont présents: Messieurs de l'écrivain Michel Bouchard, Félix Bourgeois, Robert Pellet et Louis Mitage sous la présidence de son honneur le Maire de Brammondville Arthème Bourgeois.

Actes est donné d'une lettre du Ministère des travaux publics accordant un prêt de 50% pour les travaux nécessaires pour amener le système de production contre le incendie conformément au système standard de Suisse.

Il est proposé par l'écrivain Louis Mitage rendu par l'écrivain Robert Pellet que cette offre soit acceptée malgré aux conditions mentionnées dans la lettre du Ministère et que une copie de cette circulation soit envoyée à l'honorable Ministère des travaux publics. Adopté.

Il est proposé par l'écrivain Louis Mitage rendu par l'écrivain Félix Bourgeois, que le travail nécessaire pour amener le système de production contre le incendie au standard de Suisse soit confié à Monsieur Pierre Duboulet, de Pierreville. Adopté.

Il est proposé par l'écrivain Louis Mitage rendu par l'écrivain Michel Bouchard, que le Bureau commercial dans les villages de Pierre et Pauland, qui viennent d'être annexés à la ville soient chargés du 1er décembre 1938 au 1er mai 1939, sur 5 francs

d'une proposition de cinq (5) mois avec un compte de 50% pour pendant à partir du 1er janvier 1939. Adopté.

Il est proposé et adopté de plus répéter le règlement de la ville concernant le prêt de la machine à la suite dans les villages qui viennent d'être annexés à la ville.

Il est proposé par l'écrivain Louis Mitage, rendu par l'écrivain Robert Pellet, que le compte de l'été 1938 rendu au montant de 411.95, soit adopté, et que le trésorier soit autorisé à en effectuer le paiement. Adopté.

Le conseil accepte de payer une somme de 411.00 pour épargner les frais de capitale de M. Joseph Walsh, malade à l'hôpital St. Michel à Orange.

À règlement concernant le prix publique subit ses premières dimensions prévues.

Le conseil décide la réclamation de Monsieur Bouchard pour travaux d'égout et d'égoutage qu'il a faite. Il est proposé par l'écrivain Robert Pellet, rendu par l'écrivain Louis Mitage, que la réclamation de M. Bouchard soit acceptée jusqu'à concurrence du montant qu'il soit à la ville, et que le trésorier soit autorisé à donner quittance à M. Bouchard sur quittance par ce dernier de toute réclamation contre la ville. Adopté.

Il est proposé par l'écrivain Louis Mitage rendu par l'écrivain Robert Pellet que le salaire des trois honoraires mentionnés, Messieurs Bourgeois, Jacques et G. G. soit réglé à 200.00 par semaine à partir du 8 décembre, 1938. Adopté.

Le conseil Félix Bourgeois propose que des copies des lettres de payer soient envoyées à chaque personne à tous les écrivains de la ville. Cette proposition n'ayant pas de secondeur, elle est en conséquence rejetée.

Arthème Bourgeois

Maire

Joseph J. J.

4 copies

Le 1er décembre 1938

Sont de suite après la séance régulière tenue ce jour, les membres du conseil ayant tenu conseil sont présents dans le Monsieur du conseil qui ont assisté à la séance régulière sous la présidence de son Honneur le Maire R. N. G. Arthur Piquette. L'ordre du jour est donné d'une lettre de M. M. Piquette. Le comité recommande qu'une somme de \$4.00 soit accordée au solliciteur pour l'arrondissement, avant le règlement du conseil.

Il est proposé par l'édouard Pélissier Morigny, assisté par l'édouard Robert Leclaire, que le conseil de la ville de Drummondville soit en déplacement l'ensemble des procédures sont les juges sont allés en Belgique. L'édouard Pélissier s'oppose absolument à ce que le conseil de la ville de Drummondville s'oppose à toute immigration quelconque au Canada, ou à nombre considérable de ses résidents, et que le conseil de la ville de Drummondville fasse secours de responsabilité du conseil de la ville de Québec qui s'est opposé vivement à la même immigration. Adopté.

Le comité recommande de payer à la loge de Madame Joseph Mary M. Ernest Morin, et la loge de Pont Louis Mary Madame H. Louis Piquette. Il qu'il ne soit accordé de secours accordés à Madame Morin.

Il n'y a plus rien de bien

Armand Piquette
Maire

Jean-Jules
& Piquette

Le 7 décembre 1938

Séance du conseil tenue au comité général aux lieux de leurs ordonnances de dimanche de ce conseil mercredi, le 7 décembre 1938.

Sont présents: Messieurs les édouards L. A. Théland, Edouard Blanchard, Robert Leclaire et Louis Morigny sous la présidence de son Honneur le Maire de Québec Piquette.

Le comité recommande qu'une somme de \$250 soit payée à l'Hôpital de Québec, Roi de Québec, en faveur de Québec pour les infirmes.

Le comité recommande que l'arrondissement soit autorisé à acheter d'urgence de l'huile de filtration à la rue Raimbault, et le maire de Louis Piquette, et ce à la limite des forces.

Le comité recommande de payer aux maîtres de Loge à M. Alphonsus Maril.

Des délégations d'édouards et Louis sont présents à la séance et discutent avec les membres du conseil les questions de la fourniture de viande à la municipalité de St. Lawrence.

Les membres du comité du conseil acceptent des prières à fournir à la ville de Drummondville de St. Lawrence lorsque l'arrondissement aura été agrandi.

Et la séance est levée.

Armand Piquette
Maire

Jean-Jules
& Piquette

Le 13 décembre 1938

Séance régulière du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux de leurs ordonnances de ce conseil, mercredi, le 13 décembre 1938, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions de règlement no 249.

Sont présents messieurs les édouards Edouard Blanchard, L. A. P. Théland, Pélissier Morigny, Robert Leclaire et Louis Morigny sous la présidence de son Honneur le Maire R. N. G. Arthur Piquette.

Leclaire est nommé de l'avis convoquant la présente assemblée et du rapport conclusif de

représentation à tous les membres du conseil.

Les minutes des réunions régulières du 29 novembre et du 1er décembre sont lues, approuvées et signées.

Item la parole

à Mr MacLean

lequel propose

qu'il soit ordonné

que le conseil

approuve les

procès-verbaux

de la dernière

réunion et qu'il

soit ordonné

qu'il soit

reçu en témoignage

de cette résolution

de la part de

chaque membre

du conseil et qu'il

soit ordonné

qu'il soit

adressé par le conseil

à la population

de la paroisse et qu'il

soit ordonné

qu'il soit

adressé par le conseil

à la population

de la paroisse et qu'il

soit ordonné

qu'il soit

adressé par le conseil

à la population

de la paroisse et qu'il

soit ordonné

qu'il soit

adressé par le conseil

à la population

de la paroisse et qu'il

soit ordonné

qu'il soit

adressé par le conseil

à la population

de la paroisse et qu'il

soit ordonné

qu'il soit

adressé par le conseil

à la population

de la paroisse et qu'il

lettres et soude des procès-verbaux des réunions de conseil tenues le 5, 11 et 17 décembre et il est proposé par l'abbé L. G. F. MacLea, secondé par l'évêque M. Alfred B. LeBel qui en passe, certains sont approuvés.

Il est proposé par l'abbé L. G. F. MacLea, secondé par l'évêque M. Alfred B. LeBel, que les comptes soient audités par le conseil approuvés et les frais de l'audite soient payés.

Left de page du 30 novembre	2,445.91	(voir page précédente)
Left de page du 1 ^{er} décembre	2,173.32	
	4,619.23	

Repartement des affaires municipales	55.75	
Sauvage MacLea	59.75	
M. W. S. MacLea	29.70	
M. W. S. MacLea	4.13	
Mr. MacLea	69.00	
M. MacLea	25.09	
Mr. Francis MacLea & Co. Ltd.	136.45	
John MacLea - Drummondville Ste.	93.06	
Mr. MacLea	197.95	
Mr. MacLea	5.95	
Mr. MacLea - Drummondville Ste.	35.71	
Mr. MacLea	11.00	
Mr. MacLea	24.09	
Mr. MacLea - Drummondville Ste.	35	
Mr. MacLea - Drummondville Ste.	40.00	
Mr. MacLea - Drummondville Ste.	6.10	
Mr. MacLea	42.00	
Mr. MacLea	15	
Mr. MacLea	17.50	
Mr. MacLea	1.05	
Mr. MacLea	109.25	
Office MacLea Ltd.	4.30	
Mr. MacLea	27.60	
Centrale de la Région	475.46	
Pointe-à-la-Croix Power	1863.11	
Garage Royal & MacLea	125.91	
Mr. MacLea	5.33	
Garage MacLea	5.50	

Mr. MacLea & Co. Ltd.	0.25	
Mr. MacLea	632.36	
Mr. MacLea	124.35	
Mr. MacLea & Co. Ltd.	931.89	
Mr. MacLea	494.15	
Mr. MacLea - Drummondville Ste.	1,874.79	
Mr. MacLea	110.17	
Mr. MacLea	33.60	
Mr. MacLea & Co. Ltd.	198.94	
Mr. MacLea	35.01	
Mr. MacLea - Drummondville Ste.	26.50	
Mr. MacLea - Drummondville Ste.	242.90	
Mr. MacLea & Co. Ltd.	29.37	
Mr. MacLea - Drummondville Ste.	70.00	
Mr. MacLea	50	
Mr. MacLea - Drummondville Ste.	49.03	
Mr. MacLea	36.19	
Mr. MacLea & Co. Ltd.	10.00	
Mr. MacLea	20.75	
Mr. MacLea	2.93	
Mr. MacLea	1.95	
Mr. MacLea	60	
Mr. MacLea	6.25	
Mr. MacLea & Co. Ltd.	49.78	
Mr. MacLea	212.50	
Mr. MacLea	11.27	
Mr. MacLea & Co. Ltd.	15.00	
Mr. MacLea - Drummondville Ste.	904.00	
Mr. MacLea - Drummondville Ste.	11.00	
	5,603.79	

no autres écrits :

Mr. MacLea & Co. Ltd.	2.00	
Mr. MacLea	2.24	
Mr. MacLea - Drummondville Ste.	1.00	
Mr. MacLea	22.54	
Mr. MacLea	23.88	
Mr. MacLea	17.00	
Mr. MacLea	9.00	
Mr. MacLea	13.92	
Mr. MacLea	5.81	
Mr. MacLea	12.34	

Total \$10,332.66 Adopté

10963

Il est proposé par l'Échevin Louis Bélanger, secondé par l'Échevin Honoré Melançon qui il ont été tous deux de \$250.00 de la Parole d'Élé pour la publication de son cahier de Noirs du Maire et du conseil dans "la Parole" et "l'Épiqueur" G. Lévesque

Il est proposé par l'Échevin Robert Béland, secondé par l'Échevin Honoré Melançon qui le conseil accepte la réclamation de Monsieur J. Hébert Montplaisir au montant de \$93.00 pour dommages, ce montant devant être appliqué au budget de dépenses et de conseil de Monsieur Montplaisir. G. Lévesque

Il est proposé par l'Échevin Wilfrid Blanchard, secondé par l'Échevin Louis Bélanger qui le site de Pombombelle accepte de passer son terrain à l'État en tant que bail à long terme sous promesse de location conditionnelle pour l'immense étant le no 12, rue 422 du quartier Est de la ville, immeuble portant les numéros 209 et 211 de la rue et pour pour le prix de \$5000.00 soit \$500.00 payable comptant, et la balance payable en 24 versements mensuels, égale à 209 et 211 de la rue, le 1er versement devant être fait le 1er janvier 1939, le prometteur acquiesce deux pages toutes taxes quelconques et maintenance de abaissement au force de la mer et le gaffer sont autorisés à signer le contrat au nom de la ville. G. Lévesque

La réclamation de Mlle Patton au montant de \$25.00 pour dommages est référée à l'ingénieur technique et d'analyse, qui rapport de l'analyse d'une épreuve de tige et d'épave fabriqué par Monsieur P. Lussier. Il est proposé par l'Échevin Félix Bourque, secondé par l'Échevin Robert Béland qui le tige et d'épave de la rue St Jean est de 31" au "diamètre de 20" tel que liste prime et que Monsieur P. Lussier sont chargés de fabriquer de tige en acier, qui s'ont sur les ponts sur la rue St Jean de la rue Arson au boulevard cap un tige et d'épave de 10" au de 15" au vu de l'ingénieur. G. Lévesque

Le conseil entend les représentations des plaignants qui sont présentés à la séance le conseil accepte après explication quelques jours des plaintes comme suit.

No du site

1155

1149

Propriétaire

M. Lussier

M. Lussier

Valeur actuelle réduite à \$25.00 par an

Valeur actuelle réduite à \$2000.00

No du site

2299

1135

317

1145

777

153

2072

6

Propriétaire

Épave de bois

Faire à faire

J. B. Mitchell

Prinç & Leduc

L. Bourque

Mlle Negrette

G. Lussier & Lussier

G. Lussier

Valeur actuelle réduite de \$3000.00

Valeur actuelle réduite à \$3000.00

Valeur actuelle réduite à \$1,500.00

Valeur actuelle réduite à \$3,200.00

Valeur actuelle réduite à 4,000.00

Valeur actuelle réduite à 3,500.00

Valeur actuelle réduite à \$300.00

Valeur actuelle réduite à \$1000.00

Toutes les autres plaintes sont réglées par le conseil à l'exception des plaintes par J. B. Mitchell, l'Échevin P. Lussier, l'Échevin Louis Bélanger et le no 1155 et il est proposé par l'Échevin Honoré Melançon secondé par l'Échevin Wilfrid Blanchard que la considération des plaintes mentionnées en dernier lieu soit ajournée au 27 décembre en même temps que l'indemnité finale du site.

Il est proposé par l'Échevin Wilfrid Blanchard secondé par l'Échevin J. B. Pélissier qui le nom de Monsieur G. Lussier sont inscrits sur le site d'indemnité comme propriétaires par induction avec Monsieur P. Lussier pour le terrain mentionné au no d'ordre 2107 du site d'indemnité. G. Lévesque

Il est proposé par l'Échevin Honoré Melançon secondé par l'Échevin Wilfrid Blanchard qui le site de Monsieur G. Lussier au terrain de \$200.00 par année lui soit payé jusqu'au 15 janvier 1939 et que Monsieur G. Lussier soit avisé que le conseil de réserve alors le droit de résilier l'engagement pour l'œuvre. G. Lévesque

Et la séance est levée

Robert Hébert
Maire

Jean J. J. J.
V. J. J.

— Le 14 décembre 1935 —

Séance du Conseil de la cité de Drummondville tenue au comité général, mercredi, le 14 décembre 1935, à 9 heures.

Sont présents Messieurs les échevins Honoré Hébert, Louis Blanchard, L. G. Turland, Louis Hébert et Fabien Toussigny, sous la présidence de Monsieur le Maire de l'honorable Arthur Royte.

Il est proposé par l'échevin L. G. Turland, secondé par l'échevin Louis Hébert, que la cité fasse à ses frais les travaux de ciment nécessaires pour la construction d'un pont de bois sur le ruisseau qui s'écoule au sud-est de la rue St-Jean, que l'ingénieur consultant a estimé le matériel nécessaire pour fatiguer les dit pont en bois.

Et la séance est levée.

Arthur Royte
Maire

Jean Joubert
Greffier

Je soussigné Oscar Pélissier, employé de Drummondville, certifie que la cité de Drummondville, elle-même, est la cité de Drummondville pour le siège de la quatrième année, pour que je remplisse les devoirs de ma charge au meilleur de mes connaissances et capacités.

Cela que Dieu me soit en aide!

Assurance devant moi,
à Drummondville, ce
21^e jour de décembre
1935.

Oscar Pélissier

Jean Joubert
Greffier de la cité.

— Le 27 décembre 1935 —

Assemblée régulière du Conseil municipal de la cité de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires ses séances au conseil, mardi, le 27 décembre 1935, après séance about une séance régulière, suivant les dispositions du règlement de 297.

Sont présents Messieurs les échevins Roger-Lévesque, L. G. Turland, Wilfrid Blanchard, Oscar Pélissier, Fabien Toussigny, Robert Hébert et Louis Hébert, sous la présidence de Monsieur le Maire Arthur Royte.

Le greffier donne lecture à l'avis concernant la présente assemblée et au certificat constatant sa régularité à l'égard des membres du conseil.

Il est proposé à l'ordre du jour par Monsieur le Maire Pélissier, Monsieur Oscar Pélissier à son délégué et lui présente ses souhaits et ceux de tous les membres du conseil. L'échevin Fabien Toussigny salue également son nouveau collègue du quartier central.

Le minutes de la séance régulière du 15 décembre sont lues, approuvées et signées.

Le rapport du comité du 14 décembre est lu et il est adopté une proposition de l'échevin L. G. Turland, secondé par l'échevin Wilfrid Blanchard.

Le conseil, après de suite à l'absence de certaines parties de la présente séance du rôle d'insolvabilité.

Nos rôles	Population	évaluation réduite
751	Amensionville	évaluation réduite à \$100.00
1265	Antarctique	évaluation réduite à \$150,000.00
1212	St-Jean	évaluation réduite à 50,000.00
2143	St-Jean	évaluation réduite à 7,000.00
2280	Cité de Drummondville	évaluation réduite sous ce nom d'ordre sont inscrites comme suit:

de la cité de Drummondville (1935) de 700, 3000, 7,000.00
de la cité de Drummondville (1935) de 700, 3000, 7,000.00

Il est proposé par l'échevin Fabien Toussigny, secondé par l'échevin Robert Hébert, que la modification de la présente séance faite au rôle d'insolvabilité, que les dépenses monétaires qui restent propres de la dite séance soient portées au rôle pour la même évaluation que sur le rôle de l'année dernière et que l'homologation de ce rôle soit renvoyée à la prochaine séance. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Robert Hébert, que le compte annuel soient adoptés.

Et les premiers entrées à la page, à savoir :

Paid de page du 19 décembre 2,239,63 ?
 Paid de page du 31 décembre 2,915,25 ?
 9,654.88

1800 Basse	69.17 ?
de Paule	92.10 ?
Marie Anni	55.10 ?
A. Worruville	15.00 ?
Archives, Gault & Jones	19.17 ?
Robinson & Lee	10.75 ?
Charles Robinson	8.10 ?
G. H. Paine	3.50 ?
J. H. Fremont	27.00 ?
Edwin famille	1.70 ?
William Rogers High	6.20 ?
Edwin Robinson	3.10 ?
David & Samuel	72.31 ?
George Montpelier	39.36 ?
Harold Boyd	11.00 ?
Samuel & son (juv.)	49.94 ?
Joseph Mercer	10.00 ?
Wm. Fry	231.00 ?
G. B. Lott	221.00 ?
L. Swanson	225.00 ?
Marcus Mercer	250.00 ?
E. Mercer	29.94 ^{W.P.}
So. W. J. B. Swanson	41.91 ^{W.P.}
Francis Rankin & Co	122.30 ?
Charles Swanson	1.35 ?
Omni Belleville	69.19 ?
John Miller Drummondville	109 ?
Bernard Parent	3.10 ?
for Hospital	95.12 ?
La Trésorerie de St. Vite	507.49 ?
Edith Bonn	70.56 ?
Albert Brown	35.20 ?
A. Brown	17.54 ?
Dr. Joseph Tarn	3.00 ?
Lord & Co	1347.04 ^{W.P.}
do	11.99 ^{W.P.}
Joseph Tarn	2.10 ?
Ann. Edith Brown & Pen	20.93 ?
Arthur Tarn & Label	8.10 ?
Joseph Mercer & Drummond	4.20 ?
L. G. famille	12.00 ?

Wm. Pusey	12.75 ?
Boroughs Bldg Washere	1.90 ^{W.P.}
Francis Rankin & Co	234.99 ?
Paul Industriale	32.94 ?
Bell Telephone Co	60.31 ?
Canada Iron Foundries	2,632.35 ?
Drummond Coal & Lumber	613.16 ?
J. G. Lepati	437.20 ?
George Boyd & Deshaumont	27.14 ?
Charles Swanson	14.60 ?
Lawson Houle	10.90 ?
Edith Brown Station	30.54 ?
J. B. Deshaumont & Co	949.90 ?
J. August et Gustave Brown	802.25 ?
	13,514.02
De somme direct	
Dr. Tarn	19.00 ?
Joseph Tarn	11.52 ?
Ed. Swanson	7.00 ?
Edith Brown	2.11 ?
	39.63

Glance du 14 dec	26.00 ?
Glance du 16 dec	12.00 ?
Glance du 16 dec	2.00 ?
Glance du 23 dec	24.00 ?
Glance du 27 dec	2.00 ?
Glance du 27 dec	4.00 ?
	70.00

Total *13,553.64 (bapt)

Il est proposé par l'Église sous l'Église, nom de la page 1^{re} édition Robert de la rue de la rue de Drummondville approuve le mandat fait de la part de M. Swanson, Rosario Maloche et autres pour s'emparer comme état sous le nom de Club de Hockey de la ville de Drummondville. (bapt)

Il est proposé par l'Église sous l'Église, nom de la page 1^{re} édition sous l'Église, qui le mandat de la ville de la rue de la rue de Drummondville. (bapt) Il est proposé par l'Église sous l'Église, nom de la page 1^{re} édition sous l'Église, qui le mandat de la ville de la rue de la rue de Drummondville. (bapt) Il est proposé par l'Église sous l'Église, nom de la page 1^{re} édition sous l'Église, qui le mandat de la ville de la rue de la rue de Drummondville. (bapt)

Il est proposé par l'Église sous l'Église, nom de la page 1^{re} édition sous l'Église, qui le mandat de la ville de la rue de la rue de Drummondville. (bapt) Il est proposé par l'Église sous l'Église, nom de la page 1^{re} édition sous l'Église, qui le mandat de la ville de la rue de la rue de Drummondville. (bapt)

Le comité de construction de la bâtisse municipale est prié de faire pour le prochain séance un rapport de ses opérations.

L'inspecteur de la cité reçoit instructions de préparer un plan pour un terrain propre sous la voie du 6 N. H. pour recueillir sous le rue H. Reed et toujours il se trouve pas les plans déjà préparés par Monsieur Kestel.

Le deuxième de son Honneur G. Moore il est entendu que tous les citoyens qui le procureront sont priés d'y aller pour aller rencontrer Monsieur W. E. Ely et d'écouter au sujet du terrain propre et de l'extension de chômage.

Il est proposé par l'échevin Oscar Peterson secondé par l'échevin pour Meloye que la compagnie Bell Telephone soit autorisée à installer un câble téléphonique à travers le rue Parkway pour le service de la nouvelle bâtisse municipale. Adopté.

Il est proposé par l'échevin E. J. Kestel secondé par l'échevin W. E. Ely et par le greffier sont autorisés de signer le contrat de location entre la cité de Drummondville et l'Association National Parkway pour la pose d'un tuyau d'égout en dessous de la voie du 6 N. H. à la rue H. Reed. Adopté.

Et la séance est levée.

Carlton Kestel

John Jones

Maire

4 officier

le 27 décembre 1938

Le conseil de la cité de Drummondville tenue en séance de suite après l'assemblée régulière. Ont présents tous les membres du conseil qui ont assisté à l'assemblée régulière sous la présidence de son Honneur G. Moore C. O. G. Echevin Kestel. Le trésorier est autorisé de payer \$3.50 par semaine pendant deux semaines à l'homme de ménage pour son père. Accepté.

Le trésorier est autorisé à payer les loyers suivants pour le mois de décembre.

Parce Notre Seigneur 410.00

Wood Day

410.00

Notre Seigneur

10.00

Le trésorier est autorisé à payer à M. Napoléon Tremblay le loyer de Johny Martineau pour les mois de novembre, décembre, janvier, mais la cité refuse de payer après le mois de janvier.

Et la séance est levée.

Carlton Kestel

John Jones

Maire

4 officier



— Le 10 janvier 1939 —

Assemblée régulière du Conseil municipal de la cité de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires de séances de ce conseil, mardi, le 10 janvier 1939. A été présente et assisté aux séances régulières suivant les dispositions du règlement de 1927.

Ont présents: Messieurs Lévesque, Langue, Housni, Melançon, L. G. Fardoul, Wilfrid Stanchard, Robert Leduc, Louis Mitoye, Oscar Béliveau et Arthur Turigny, sous la présidence de son Honneur le Maire de Carlton Kestel. Le greffier sous-secrétaire de la cité convoquant la présente assemblée et au certificat constatant sa signification à tous les membres du conseil.

Les membres de la séance régulière tenue le 27 décembre 1938 ont été agréés et signés. Le Maire est aussi arrivé au point verbal de la séance de conseil tenue le 27 décembre 1938, et il est proposé par l'échevin G. Fardoul, secondé par l'échevin Oscar Béliveau, que ce rapport soit approuvé. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Robert Leduc, secondé par l'échevin Arthur Turigny que les comptes annuels soient approuvés et les décaissements autorisés à la fin de l'année. Adopté.